



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 78**.....

• **Présents : 46**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**

M. Umüt YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETY, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-lès-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaélan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• **Absents excusés : 2**

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• **Absents non excusés : 13**

M. Guy BORN, Conseiller (Berlé-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tanquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 0

OBJET : Communications

Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président

M. le Président de la CASAS informe les membres de l'Assemblée Communautaire de la démission de M. Gabriel MULLER, Conseiller Communautaire de Folschviller, par courrier en date du 1^{er} juin 2020.

Selon l'article 273-10 du Code Electoral, il sera remplacé dès la prochaine séance par M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire suivant du même sexe sur la liste « Dynamisme Engagement Solidarité pour Folschviller ».

Le Conseil Communautaire en prend acte.

Par ailleurs, une demande écrite a été formulée par M. Lothaire GAUDIG qui sollicite l'accord de M. le Président et de son Assemblée afin d'intégrer la commission Politique de la Ville.

Aucune observation n'étant formulée, la demande de M. GAUDIG est acceptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myra BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Vaimont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Barig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 1

OBJET : Renouvellement d'une ligne de trésorerie.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler la ligne de trésorerie souscrite en juillet 2020 auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 1.600.000 euros.

Cette ligne de trésorerie servira à répondre à des besoins en trésorerie pour les dépenses de fonctionnement du budget Ordures Ménagères en attendant le recouvrement des redevances.

Les principales caractéristiques de cette ligne sont les suivantes :

- **Organisme** : Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne
- **Durée** : 1 an
- **Date de fin** : juillet 2022
- **Taux** : Ester flooré + marge de 0,70 %
- **Intérêts** : calculés sur les utilisations réelles de la ligne de trésorerie, ils sont payables chaque trimestre civil par débit d'office
- **Frais de dossier** : 1.600 euros prélevés en une seule fois
- **Commission de non utilisation** : 0,10% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen quotidien. Périodicités identiques des intérêts.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 78**.....

• **Présents : 46**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOU, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**

M. Umüt YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-Franca GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-Franca GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• **Absents excusés : 2**

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• **Absents non excusés : 13**

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 2

OBJET : Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi NOTRe,

Vu l'avis favorable du Comptable Public,

Vu l'avis favorable émis par les membres du Bureau,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;

Considérant que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;

Considérant qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1^{er} janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'il apparaît pertinent, pour la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable renouvelée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2021, d'adopter la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la CASAS a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre de Madame la Trésorière du SGC de Saint-Avold en date du 1er juin 2021) ;

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à autoriser l'application au 1^{er} janvier 2022 de l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature au sein de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

PJ :

- Avis favorable du Comptable public

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT AVOLD

20 RUE DU LAC
57500 SAINT AVOLD

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de SAINT AVOLD

POUR NOUS JOINDRE :

joelle.desantis@dgffp.finances.gouv.fr
0682421281

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

SAINT AVOLD LE 01/06/2021

Madame, Monsieur,

Par courriel du 21/05/2021, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE à compter du 1^{er} janvier 2022

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la collectivité de COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE à compter du 1^{er} janvier 2022

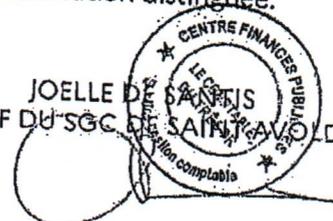
Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

JOELLE DESANTIS
CHEF DU SGC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• **Présents : 46**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**

M. Umüt YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachamba) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myra BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• **Absents excusés : 2**

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• **Absents non excusés : 13**

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Frøybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lalling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 3

OBJET : Versement d'une subvention à Initiatives Moselle Est au titre de l'année 2021.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a été saisi par un courrier en date du 22 janvier 2021 par M. Alain SCHMIDT, nouvellement élu à la Présidence d'Initiatives Moselle Est, organisme à caractère économique, qui a sollicité l'octroi d'une participation financière pour l'année 2020, d'un montant de 16 214 € TTC.

Pour mémoire, il a été attribué à cet organisme le montant de 16 214 € TTC en 2020.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_03-DE

Vos Commissions de Développement Economique et des Finances ayant examiné favorablement cette requête, invitent le Conseil Communautaire à :

1. Autoriser le versement de la participation financière d'un montant de 16 214 € TTC à Moselle Est Initiatives pour l'année 2021 moyennant la production d'une convention d'objectifs à intervenir entre les parties respectives ;
2. Autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération et lui donner tous pouvoirs à cet effet, étant précisé que les crédits correspondants sont à constituer au Budget Primitif 2021.

PJ : - copie du courrier de IME
- copie des comptes annuels de 2020
- listing interventions en faveur des entreprises/sociétés du territoire de la CASAS

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires apportées par M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Rapporteur du projet à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



Société	SIREN	Nom	Adresse Personnelle			Adresse de l'entreprise			Communaute d'agglomération	Montant	Prêt bancaire	
			Rue	CP	Ville	Rue	CP	Ville				
2015												
Titof	810 880 484	CLEMENT Christophe	Ferme Ackerbach	57660	Hellimer	Ferme Ackerbach	57660	Hellimer	Centre Mose	19/05/2015	5 000,00 €	127 410,00 €
Aux 4 Saisons	811 354 042	DUBOIS Ludovic	1 rue de Nancy	57340	Baronville	1 rue de Nancy	57340	Baronville	Com Com C	15/12/2015	5 000,00 €	47 000,00 €
2016												
LOZA PROTECT	808 919 039	LOZA Ludovic	57B rue Nationale	57660	Virvins	57B rue Nationale	57660	Virvins	Morhange	22/03/2016	10 000,00 €	15 000,00 €
E.J.L. Evénements	800 726 010	LORENTZ Elodie	10 rue de Metz	57340	Destry	10 rue de Metz	57340	Destry	Morhange	21/06/2016	5 000,00 €	10 000,00 €
JF Aulos	822 461 448	SCHMIDT Quentin	2A rue d'Haucourt	57280	Malzères	2A rue d'Haucourt	57500	Saint-Avold	Pays Naborf	25/10/2016	8 000,00 €	20 000,00 €
Menuiserie Naborfenne	820 541 860	MONTES Pascal	146 Chemin de	81100	Castres	6 route de Lachart	57730	Alviller	Pays Naborf	20/12/2016	5 000,00 €	35 000,00 €
Menuiserie Naborfenne	820 541 860	VAROQUI Xavier	20 rue du Schno	67200	Strasbourg	6 route de Lachart	57730	Alviller	Pays Naborf	20/12/2016	5 000,00 €	35 000,00 €
2017												
Oseo Cuisines	830 471 272	SCHMITT Gilles	41 Rue Koenigsh	57730	Alviller	rue de la piscine	57500	Saint-Avold	Pays Naborf	08/08/2017	10 000,00 €	190 000,00 €
Brasserie RUGIERO		RUGIERO Jean-Aimé	9 Impasse de la	57500	Saint-Avold	9 Impasse de la B	57500	Saint-Avold	Pays Naborf	08/08/2017	10 000,00 €	85 000,00 €
Eugene	832 464 390	ZELUS Sarah	24 rue de Dissen	57890	Porcellette	24 rue de Dissen	57890	Porcellette	Pays naborf	14/12/2017	10 000,00 €	245 000,00 €
2019												
Au Jardin de Quentin		SCHMITT Jean-Pierre	10 rue du Calval	57170	Vaxy	5 rue de la piscine	57500	Saint-Avold	CASAS	02/07/2019	6 500,00 €	125 000,00 €
MACKERT	880 471 727	MACKERT Marion	10 rue de Landel	57340	Harpich	2 rue de Forbach	57730	Macharen	CASAS	19/09/2019	10 000,00 €	221 400,00 €
2020												
SOLENT	880 758 966	BRIAUD-KREBS Cathy	130B rue d'fes la	57320	Brettnach	Zone du Heckenwi	57740	Lonsviller ls St-A	CASAS	27/05/2020	10 000,00 €	46 000,00 €
BOSYLIN		LOUCHEUX Jacques	22 rue louis Guilt	68170	Rixheim	32 Av. georges Cl	57500	Saint-Avold	CASAS	18/09/2020	15 000,00 €	15 000,00 €

99 500,00 € 1 215 810,00 €

* entreprises installées sur le territoire du DUF.

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
A l'att. de M. Salvatore COSCARELLA, Président
10-12 rue du Général de Gaulle
57500 Saint-Avold

Objet : Demande de subvention
Ref. :01/21/AS/JMK/01

Sarreguemines le, 22 janvier 2021

Monsieur le Président,

Le conseil d'administration d'IME, réuni le 18 janvier a mis en place une nouvelle gouvernance de notre association souhaitée par le Président De Giuli.

Il m'a ainsi transmis le flambeau après 20 années de services dévoués au territoire de Moselle Est. Nous aurons l'occasion de lui témoigner notre attachement et nos remerciements dès que les temps le permettront.

Dans l'immédiat permettez-moi de vous présenter au nom d'Initiative Moselle Est, les meilleurs Vœux pour 2021,

Puisse cette année nous apporter la sérénité personnelle et une activité soutenue pour nos entreprises.

Je souhaite également vous remercier du soutien que vous nous apportez et ce, pour le bénéfice des entreprises de votre territoire.

Comme tous les ans, IME vous sollicite pour votre contribution plus que jamais nécessaire pour que les entrepreneurs et porteurs de projets de notre territoire puissent bénéficier de notre soutien.

Votre contribution optimale au titre de 2021 sera de 16 214 Euros, ce qui correspond à 0,30 € par habitant.

Les élections de 2020 ont aussi porté de nouveaux élus aux responsabilités. Ceux-ci ne connaissent pas obligatoirement cet outil et c'est pourquoi l'équipe d'IME est à votre disposition pour apporter toute explication utile et nécessaire leur permettant d'apprécier l'utilité de votre participation et devenir les promoteurs de notre activité bénévole au service de nos territoires.

En espérant que vous ferez bon accueil de notre demande et avec mes remerciements anticipés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Alain SCHMIDT



Président d'IME

**Conseil d'Administration du 18 janvier 2021
Espace Entreprise - Sarreguemines**

Compte-rendu des délibérations

☞☞☞☞☞

I. Participants

Voir liste d'émargement jointe

II. Ordre du jour

- 1) **Changement de présidence**
- 2) **Renouvellement du bureau**

M. Dominique DE GIULI, ouvre la séance à 17 heures et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le décompte des personnes présentes et des procurations a permis de constater le quorum, le Conseil d'Administration peut, par conséquent, délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour.

☞☞☞☞☞

1) Changement de présidence

M. Dominique DE GIULI, président d'Initiative Moselle Est depuis le 04/07/2002, ayant estimé que sa disponibilité n'était plus suffisante pour assurer normalement sa fonction de président, a proposé à M. Alain SCHMIDT Vice-Président de IME de lui confier cette charge.

M. Etienne LAURENT prends la parole afin de rendre hommage au travail accompli par M. DE GIULI depuis sa prise de fonction, en qualité de président de l'association, en 2002. Il retrace son parcours ainsi que les faits marquants intervenus au sein d'IME.

A l'issue de cette intervention, M. Alain SCHMITT prend la parole afin de se présenter et remercier M. DE GIULI pour le travail accompli au sein de l'association.

Il est également proposé au Conseil d'Administration la nomination de M. DE GIULI Dominique au titre de président honoraire de l'association.

M. DE GIULI propose de mettre cette résolution au vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

2) Renouvellement du bureau

M. Jean-Luc BARTHEL, nouveau membre, propose sa candidature au conseil d'administration d'IME.

Nouvelle proposition de composition du bureau :

Président :	M. Alain SCHMIDT	Ingénieur d'affaires retraité
Vice-Président :	M. Jean-Luc BARTHEL	Expert-comptable retraité
Secrétaire Général :	M. Etienne LAURENT	Directeur Centre d'entreprises retraité
Trésorier :	M. Jean-Marc PERRET	Expert-comptable – Commissaire aux comptes de la Société Fiduciaire Mosellane
Assesseur :	M. Robert AHR	Cadre bancaire retraité

La composition du nouveau Bureau ne soulève aucune interrogation, M. DE GIULI propose de passer au vote. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Dominique DE GIULI lève la séance à 17h30.

Fait à Sarreguemines, le 27/01/2021

Le Secrétaire

Etienne LAURENT

Le Président,

Dominique DE GIULI

Annexe 1 : membres du Bureau

Annexe 2 : membres du Conseil d'Administration

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_03-DE

SLO

COMPTES ANNUELS 2020

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ASS INITIATIVE MOSELLE EST

27 rue du champ de Mars
57200 SARREGUEMINES
Tél. 0387987575
Fax. 0387876365
APE : 9499Z-
Siret : 43327943700027

Cegid
EXPERT

SFM EXPERTISE COMPTABLE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
Inscrite au tableau de l'ordre de LYON

57500 SAINT-AVOLD

Tél. 0387912291

Fax. 0387912977

Courriel.

Web.

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Rapport de présentation des comptes annuels	2
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Faits caractéristiques</i>	14
<i>Notes sur le bilan</i>	15
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	22
<i>Autres informations</i>	23
2. Détail des comptes	25
Bilan détaillé	27
Compte de résultat détaillé	29
3. Autres informations	33
Liste simplifiée des immobilisations	35

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_03-DE

COMPTES ANNUELS 2020

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels

Cegid
Group

Rapport de présentation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association
INITIATIVE MOSELLE EST
Pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 35 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	966 860
Total des ressources	4 460
Résultat net comptable (Déficit)	-11 864

Fait à SAINT-AVOLD

Le 26/04/2021

JEAN MARC PERRET
EXPERT COMPTABLE

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_03-DE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 588	2 588		70
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	324 137	4 154	319 983	251 471
Autres immobilisations financières				
Total I	326 726	6 742	319 983	251 541
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations			200	
Autres créances	200			
Divers			2 160	2 140
Valeurs mobilières de placement	2 160			
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	644 516		644 516	666 247
Charges constatées d'avance				
Total II	646 876		646 876	668 387
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	973 602	6 742	966 860	919 927

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	842 362	778 993
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	842 362	778 993
Fonds propres avec droit de reprise	74 643	74 652
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	74 643	74 652
Ecart de réévaluation		
Réserves	43 130	72 393
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	43 130	72 393
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 864	-29 353
Situation nette (sous-total)	948 272	896 685
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	948 272	896 685
FONDS REPORTEES ET DEDIEES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations	18 040	22 945
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	398	177
Total IV	150	120
Ecart de conversion - Passif (V)	18 588	23 243
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	966 860	919 927

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	4 460	14,84	4 370	40,83	90	2,06
Ventes de biens et de services						
Ventes de biens						
Ventes de prestations services					19 252	303,94
Produits de tiers financeurs	25 586		6 334		19 252	303,94
Concours publics et subventions d'exploitation	25 586	85,16	6 334	59,17	19 252	303,94
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch						
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I	30 046	100,00	10 704	100,00	19 342	180,70
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	38 845	129,29	44 854	419,04	-6 010	-13,40
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	70	0,23	152	1,42	-82	-53,88
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						-100,00
Autres charges						
Total II	38 915	129,52	45 006	420,46	-6 091	-13,53
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 869	-29,52	-34 302	-320,46	25 433	-74,15
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti	6 308	20,99	7 011	65,50	-704	-10,04
Autres Intérêts et produits assimilés	494	1,64	4 891	45,69	-4 397	-89,90
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla						
Total III	6 802	22,64	11 902	111,19	-5 101	-42,85
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi	1 186	3,95	2 509	23,44	-1 323	-52,73
Intérêts et charges assillées	8 611	28,66	4 445	41,53	4 166	93,72
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla						
Total IV	9 797	32,61	6 954	64,97	2 843	40,88
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-2 995	-9,97	4 948	46,23	-7 943	-160,53
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	-11 864	-39,49	-29 353	-274,23	17 490	-59,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de charg						
Total V						

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi						
Total VI						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	36 848	122,64	22 606	211,19	14 241	63,00
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	48 711	162,12	51 960	485,42	-3 249	-6,25
EXCEDENT OU DEFICIT	-11 864	-39,49	-29 353	-274,23	17 490	-59,58
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	7 340		14 000		-6 660	-47,57
TOTAL	7 340		14 000		-6 660	-47,57
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole	7 340		14 000		-6 660	-47,57
TOTAL	7 340		14 000		-6 660	-47,57

COMPTES ANNUELS 2020

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INITIATIVE MOSELLE EST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 966 860 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 11 864 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Total du bilan avant répartition : 966 860 Euro
Résultat : **perte** de 11 864 Euro.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/04/2021 par le dirigeant de l'entreprise.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2018-01 de l'Autorité des Normes Comptables du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Activité de l'association

L'association Initiative Moselle Est a pour activité l'octroi de prêts d'honneur destinés à financer des projets de création ou de reprise d'entreprise dans le cadre de la politique de soutien à l'emploi.

A cet effet elle dispose essentiellement de deux catégories de ressources :

- des apports destinés à la constitution du fonds de dotation,
- des subventions de diverses collectivités et entreprises destinées à financer le fonctionnement de l'association.

Les prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises, après agrément des projets, sont prélevés sur ce fonds d'intervention.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'association est membre de France Initiative qui a défini des normes comptables propres. Ces normes sont conformes aux règlements CRC n°99-03 relatif au PCG et CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Elles ont pour objet d'apporter une meilleure information financière compte tenu des spécificités de gestion des plateformes France Initiative.

Règles et méthodes comptables

Depuis l'exercice 2012, une quote part de 10% des subventions perçues, affectées à la gestion des prêts, est réintégrée dans les subventions de fonctionnement. Depuis l'exercice 2018, il a été décidé, par le conseil d'administration, que le pourcentage serait porté à 20 %. Le montant rapporté en subvention de fonctionnement s'élève à 15 863 € pour l'exercice 2020.

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthodes précisé en faits caractéristiques.
 - indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Fonds associatifs

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Le résultat sur fonds de prêts de l'exercice fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur les comptes d'apports pour un montant équivalent, par principe d'imputation des dépréciations de l'actif immobilisés sur les apports qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif dans le bilan passif.

Les pertes et provisions sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles.

Sur l'exercice 2020, on dénombre 2 sinistres de porteurs de projet pour un montant total de 8 611 €. La prise en charge par BPI France s'élève à 6 028 €. La perte sur les comptes d'apport s'élève donc à 2 583 €.

b) Prêts d'honneur accordés

Compte tenu des spécificités juridiques du contrat de prêt d'honneur et afin de faciliter la consolidation des éléments financiers des plates formes adhérentes au réseau FIR, les prêts d'honneur sont enregistrés au moment de leur décaissement dans le compte 274 « Prêts d'honneur ».

Les prêts d'honneur octroyés et non débloqués à la clôture de l'exercice ne figurent pas dans les comptes sociaux, mais constituent des engagements donnés.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde ;
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde ;
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde ;
- Au-delà de 3 échéances non honorées 50 % du solde.

La provision sur prêts d'honneur s'élève au 31/12/2020 à 4 154 €. Une reprise a été enregistrée sur l'exercice pour 494 € ainsi qu'une dotation pour 1 186 € suite à des rejets de paiements sur l'exercice. Ces dotations et reprises ont été calculées en fonction de la méthode définie ci-dessus par le réseau France Initiative.

c) Résultat

Des comptes de résultat distincts entre le fonctionnement et la gestion du fonds de prêt sont présentés en annexe. Ainsi, le résultat de l'exercice se compose de la manière suivante :

Résultat net comptable : - 11 864 €

Dont part du résultat de fonctionnement - 8 589 €

Dont part du résultat de la gestion du fond de prêts - 3 275 €

Règles et méthodes comptables

d) Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 110 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément et 37 heures au titre du parrainage. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen chargé de 50 € heures donne un montant de 7 340 €.

2 Autres éléments significatifs

L'association a perçu sur la période 2003/2005 la somme de 50 000 € de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la convention qui lie MEI et la CDC. Ces sommes doivent être employées par l'association pour la réalisation des opérations de prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'activités ou d'entreprises.

L'association a perçu sur la période 2005/2006, la somme de 25 000 € et 10 000 € en 2009 de la Caisse d'Epargne dans le cadre de la convention qui lie MEI et la banque. Ces sommes doivent être employées par MEI pour la réalisation des prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Les apports peuvent faire l'objet de reprise conformément à l'article 7 de la convention.

En 2020, les frais de gestion de la plate forme ont été facturés par Espace Entreprise et représentent la somme de 28 800 €.

Sur l'exercice 2020, les produits relatifs aux subventions sont en hausse de 19 252 € par rapport à l'exercice 2019.

L'effectif salarié est nul au 31/12/2020.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes relatifs à l'audit légal des comptes annuels est de 1 800 €

3 Engagement hors bilan

Les prêts d'honneur accordés par les comités d'agrément à la clôture de l'exercice s'élèvent à 73 000 €.

4 Ventilation de la trésorerie

Les disponibilités au 31/12/2020 s'élèvent à 644 516 €, dont 1 551 € affectés au fonctionnement, et la différence, soit 642 965 €, affectés à la trésorerie sur fonds de prêts.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Autres immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1) Crise Sanitaire liée au Covid 19

En France, l'épidémie de coronavirus COVID-19 donne lieu à de multiples mesures préventives (confinements, quarantaines, suspension des déplacements et événements professionnels...) pour en limiter la propagation. Les mesures actuelles et à venir, compte tenu du caractère évolutif de la situation, sont susceptibles d'avoir des conséquences significativement défavorables sur les revenus, la performance financière ainsi que les actifs et passifs de la société. Cette épidémie pourrait avoir certaines conséquences sur les prêts en cours des porteurs de projet.

À ce stade, l'impact de cette épidémie sur la situation financière reste limité mais s'amplifie. Il est encore difficile d'évaluer l'impact global sur l'année dans la mesure où celui-ci dépendra de la durée de l'épisode viral et de la vitesse à laquelle l'activité reprendra après cet épisode. Les conséquences pécuniaires restent inconnues à la date d'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020.

2) Report de certains remboursements sur les prêts d'honneurs suite à la pandémie de COVID 19

Il a été proposé aux différents porteurs de projet de différer le remboursement des prêts d'honneurs pour les échéances d'avril, mai et juin 2020. C'est pour cette raison que certains prêts ne présentent que 9 échéances sur l'année 2020 à la place de 12 mais ne constituent en aucun cas des défaillances de remboursement pouvant justifier une quelconque provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 588			2 588
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 588			2 588
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	254 933	178 000	108 796	324 137
Immobilisations financières	254 933	178 000	108 796	324 137
ACTIF IMMOBILISE	257 521	178 000	108 796	326 726

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 518	70		2 588
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 518	70		2 588
ACTIF IMMOBILISE	2 518	70		2 588

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		70	70
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		70	70
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 324 337 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	324 137	150 520	173 617
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	200	200	
Charges constatées d'avance			
Total	324 337	150 720	173 617
Prêts accordés en cours d'exercice	178 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	108 796		

Produits à recevoir

	Montant
Contributions Recevoir	200
BANQUES PROD. A RECEVOIR	290
Total	490

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	3 462	1 186	494	4 154
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	3 462	1 186	494	4 154
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		1 186	494	
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	778 993	-82	79 314	15 863	842 362
Fonds propres avec droit de reprise	74 652	-9			74 643
Ecart de réévaluation					
Réserves	72 393	-29 262			43 130
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-29 353	29 353		11 864	-11 864
Situation nette	896 685		79 314	27 727	948 272
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	896 685		79 314	27 727	948 272

1) Fonds propres de fonctionnement

+ Réserves de fonctionnement : 43 130 €

+ Report à nouveau : 0 €

- Résultat de Fonctionnement : - 8 589 €

Notes sur le bilan

= Total des fonds propres de fonctionnement : 34 541 €

Les autres fonds propres concernent les fonds associatifs sur prêts

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 18 588 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 040	18 040		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	398	398		
Produits constatés d'avance	150	150		
Total	18 588	18 588		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACT. A RECEVOIR	3 000
Total	3 000

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	150		
Total	150		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
Cotisation CEME	540
Cotisation Membre IME	3 920
TOTAL	4 460

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	11 864	
PART FONCTIONNEMENT	8 589	
PART GESTION DES PRETS	3 275	
Part du résultat sur gestion conventionnée	11 864	
Part du résultat sur gestion libre		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
DEBLOCAGE DE PRETS EN 2021 ACCORDES EN 2020	73 000
Autres engagements donnés	73 000
Total	73 000

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	7 340	14 000
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	7 340	14 000
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	7 340	14 000
Total	7 340	14 000

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021



ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_03-DE

COMPTES ANNUELS 2020

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des comptes

Envoyé en préfecture le 27/07/2021
Reçu en préfecture le 27/07/2021
Affiché le 27/07/2021 
ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_03-DE

Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218300 - MATERIEL DE BUREAU	2 588		2 588	2 588
281830 - AMT MATERIEL DE BUREAU		2 588	-2 588	-2 518
	2 588	2 588		70
Immobilisations financières				
Prêts				
274100 - Prêts d'Honneurs	324 137		324 137	254 933
297400 - Provis. déprec. des prêts		4 154	-4 154	-3 462
	324 137	4 154	319 983	251 471
Total I	326 726	6 742	319 983	251 541
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances				
468700 - Contributions Recevoir	200		200	
	200		200	
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
503000 - VAL.MOBILIERES PLACEMENT	2 160		2 160	2 140
	2 160		2 160	2 140
Disponibilités				
512200 - C.E Intervention	317 764		317 764	325 654
512201 - CE LIVRET A INTERVENTION	82 013		82 013	81 588
512202 - CE CSL ASSOCIATIF	15 459		15 459	15 421
512300 - Ce Fonctionnement	1 551		1 551	15 093
512500 - Banque Cial	18 138		18 138	18 180
512505 - CIC CAT 61988508	51 033		51 033	50 728
512550 - CIAL LIVRET A INTERVENTION	28 486		28 486	28 457
512551 - CIC CAT IP	129 769		129 769	129 252
518700 - BANQUES PROD. A RECEVOIR	290		290	1 350
530000 - Caisse	14		14	14
580000 - VIREMENTS INTERNES				510
	644 516		644 516	666 247
Total II	646 876		646 876	668 387
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	973 602	6 742	966 860	919 927

Bilan détaillé

PASSIF

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres		
102400 - Apport sans droit de reprise	912 125	848 674
102941 - Provision / Apport sans droit reprim	-2 748	-4 922
102942 - Pertes sur app sans droit de reprim	-67 015	-64 759
	842 362	778 993
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds propres		
103400 - Apport Avec Droit De Reprise	85 000	85 000
103401 - Provision / Apport avec dt reprise	-682	-890
103402 - Pertes sur app avec droits de reprim	-9 674	-9 457
	74 643	74 652
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité		
106800 - AUTRES RESERVES	43 130	72 393
	43 130	72 393
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 864	-29 353
Situation nette (sous-total)	948 272	896 685
Total I	948 272	896 685
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - FOURNISSEURS	15 040	19 845
408100 - FOURNIS. FACT. A RECEVOIR	3 000	3 100
	18 040	22 945
Autres dettes		
467300 - Fonds de Garantie OSEO	398	177
	398	177
Produits constatés d'avance		
487000 - PROD.CONSTATES D'AVANCE	150	120
	150	120
Total IV	18 588	23 243
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	966 860	919 927

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations						
756000 - COTISATION CEME	540,00	1,80	510,00	4,76	30,00	5,88
756100 - Cotisation Mei	3 920,00	13,05	3 860,00	36,06	60,00	1,55
	4 460,00	14,84	4 370,00	40,83	90,00	2,06
Ventes de biens et de services						
Ventes de biens						
Ventes de prestations services						
Produits de tiers financeurs	25 585,70		6 334,00		19 251,70	303,94
Concours publics et subventions d'exploitation						
741301 - Subvention D'Exploitation	25 585,70	85,16	6 334,00	59,17	19 251,70	303,94
	25 585,70	85,16	6 334,00	59,17	19 251,70	303,94
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch						
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits						
758000 - Produits Divers De Gestion Courante	0,30				0,30	
	0,30				0,30	
Total I	30 046,00	100,00	10 704,00	100,00	19 342,00	180,70
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes						
606140 - FOURNITURES CARBURANT			55,60	0,52	-55,60	-100,00
611000 - Frais Gestion Espace Entreprise	28 800,00	95,85	28 800,00	269,06		
615600 - ENTRETIEN / MAINTENANCE	78,00	0,26	174,00	1,63	-96,00	-55,17
622600 - Honoraires	4 256,00	14,17	4 432,00	41,41	-176,00	-3,97
623600 - CATALOGUES ET IMPRIMES	100,00	0,33	603,60	5,64	-503,60	-83,43
625100 - Voyages Et Déplacements	1 497,59	4,98	5 977,33	55,84	-4 479,74	-74,95
625700 - Réceptions	299,00	1,00	1 280,64	11,96	-981,64	-76,65
626000 - TELEPHONE	342,25	1,14	202,92	1,90	139,33	68,66
626100 - AFFRANCHISSEMENT	250,58	0,83	202,77	1,89	47,81	23,58
627500 - Services Bancaires	386,18	1,29	332,28	3,10	53,90	16,22
628100 - Cotisations Professionnelles	2 835,00	9,44	2 793,00	26,09	42,00	1,50
	38 844,60	129,29	44 854,14	419,04	-6 009,54	-13,40
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciati						
681120 - DAP IMMOB. CORPORELLES	69,94	0,23	151,66	1,42	-81,72	-53,88
	69,94	0,23	151,66	1,42	-81,72	-53,88
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
658000 - Charges Diverses De Gestion Courant			0,01		-0,01	-100,00
			0,01		-0,01	-100,00
Total II	38 914,54	129,52	45 005,81	420,46	-6 091,27	-13,53
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 868,54	-29,52	-34 301,81	-320,46	25 433,27	-74,15

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti						
Autres intérêts et produits assimilés						
768000 - AUTRES PDTS FINANCIERS	279,95	0,93	5 038,87	47,07	-4 758,92	-94,44
768200 - Produits à recevoir glie prêt d'hon	6 027,61	20,06	1 972,33	18,43	4 055,28	205,61
	6 307,56	20,99	7 011,20	65,50	-703,64	-10,04
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de						
768621 - Reprise provision prêts d'honneurs	494,00	1,64	4 891,00	45,69	-4 397,00	-89,90
	494,00	1,64	4 891,00	45,69	-4 397,00	-89,90
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla						
Total III	6 801,56	22,64	11 902,20	111,19	-5 100,64	-42,85
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi						
686621 - Dotations Provisions prêt d'honneur	1 186,00	3,95	2 509,00	23,44	-1 323,00	-52,73
	1 186,00	3,95	2 509,00	23,44	-1 323,00	-52,73
Intérêts et charges assillées						
668200 - Perte sur prêts d'honneurs	8 610,59	28,66	4 444,86	41,53	4 165,73	93,72
	8 610,59	28,66	4 444,86	41,53	4 165,73	93,72
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla						
Total IV	9 796,59	32,61	6 953,86	64,97	2 842,73	40,88
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-2 995,03	-9,97	4 948,34	46,23	-7 943,37	-160,53
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	-11 863,57	-39,49	-29 353,47	-274,23	17 489,90	-59,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de charg						
Total V						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi						
Total VI						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	36 847,56	122,64	22 606,20	211,19	14 241,36	63,00
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI)	48 711,13	162,12	51 959,67	485,42	-3 248,54	-6,25
EXGEDENT OU DEFICIT	-11 863,57	-39,49	-29 353,47	-274,23	17 489,90	-59,58
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
870100 - Bénévolat comités d'agrément	5 487,50		6 850,00		-1 362,50	-19,89
870200 - Bénévolat temps de parrainage	1 852,50		7 150,00		-5 297,50	-74,09

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
TOTAL	7 340,00		14 000,00		-6 660,00	-47,57
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO	7 340,00		14 000,00		-6 660,00	-47,57
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
864100 - Bénévolat Comité d'Agrément	5 487,50		6 850,00		-1 362,50	-19,89
864200 - Bénévolat temps de parrainage	1 852,50		7 150,00		-5 297,50	-74,09
TOTAL	7 340,00		14 000,00		-6 660,00	-47,57

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_03-DE

COMPTES ANNUELS 2020 **2020**
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Autres informations

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_03-DE

Liste simplifiée des immobilisations

Code	Désignation	Date acq.	M	T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
218300 MATERIEL DE BUREAU									
000000002	1 ORDINATEUR HEWLETT PACKARD	12/07/07	L	33,33	1 155,00	1 155,00		1 155,00	
000000001	1 ORDINATEUR DELL VOSTRO 200	27/12/07	L	33,33	978,33	978,33		978,33	
000000004	APPLE IPAD 32 GO + ETUI	17/06/17	L	33,33	454,99	385,05	69,94	454,99	
	Total du compte 218300				2 588,32	2 518,38	69,94	2 588,32	
Total de la liste simplifiée					2 588,32	2 518,38	69,94	2 588,32	
Répartition des dotations économiques							69,94	linéaire	
								dégressif	
								variable	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELLOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTÀ, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umüt YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-Franca GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-Franca GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 4

OBJET : Construction d'un bassin de pollution, Zone Actival à Valmont – Demande de Subvention.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Par Délibération du 24 juin 2019, point n°32, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a autorisé Monsieur Le Président à solliciter les organismes financeurs pour le projet de construction d'un bassin d'orage et de pollution sur la zone Actival à Valmont.



Le Département de la Moselle, dans le cadre du programme Ambition Moselle, a voté favorable pour l'octroi d'une aide votée en date du 07 juin 2021 pour un montant de 430.000,00 € correspondant à 29,67 % du montant global des travaux (1.449.447,00 €HT), qui est subordonné à l'homologation du Contrat Ambition Moselle, dont M. le Président de la CASAS requiert l'autorisation du Conseil Communautaire pour comparaître à la signature du Contrat Ambition Moselle, en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



Affaire suivie par :
Philippe ROSSA – Nadine DELLINGER
☎ 03 87 78 07 45 / 03 87 78 07 54
N/Réf.: DPAT/DAE 2020-0005236
Objet : AMBITION MOSELLE 2020-2025

Monsieur Salvatore COSCARELLA
Président de la Communauté d'agglomération
de SAINT-AVOLD SYNERGIE
10-12, rue du Général de Gaulle
57502 SAINT-AVOLD CEDEX

Metz, le 15/06/2021

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission Permanente du Département, réunie le 7 juin 2021, a décidé de vous accorder une subvention au titre du dispositif AMBITION MOSELLE d'un montant de **430 000,00 €** pour le projet de **CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION D'EAU ET D'UN RESEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES A VALMONT**.

A ce titre, je vous prie de trouver ci-joint, une proposition de convention opérationnelle entre le Département de la Moselle et votre communauté d'agglomération, précisant les conditions de financement de votre projet et détaillant les modalités réglementaires applicables en matière de versement de l'aide octroyée au titre du dispositif AMBITION MOSELLE.

Il vous appartient de valider ou d'apporter toute modification dans les meilleurs délais à la programmation des demandes de versement actualisée suite au vote de votre dossier. Je vous rappelle qu'il convient de respecter la programmation des demandes de paiement. Le non-respect de celle-ci entraînera la perte de tout ou partie de la subvention départementale.

Je vous invite à me retourner les trois exemplaires du projet de convention revêtus de votre signature afin que j'y appose la mienne et que je puisse vous retourner un exemplaire original. Cette procédure est nécessaire pour vous permettre d'adresser au Département vos futures demandes de versement.

Je vous incite par ailleurs à lancer votre opération dans les meilleurs délais afin de contribuer à la relance de notre économie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Département



Patrick WEITEN

Copie pour information à :

- Monsieur David SUCK, Vice-Président du Département
- Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Vice-Président du Département
- Madame Patricia BOEGLIN, Vice-Présidente du Département
- Monsieur Claude BITTE, Conseiller Départemental
- Monsieur André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Départemental



**CONVENTION OPERATIONNELLE
AMBITION MOSELLE**

Territoire de FORBACH - SAINT-AVOLD

C.A. ST AVOLD SYNERGIE

Article 1 : Objet de la convention opérationnelle

Cette convention opérationnelle indique les conditions de validité de l'aide départementale octroyée le 7 juin 2021 à la Communauté d'Agglomération de SAINT-AVOLD SYNERGIE pour son projet :

n°2020-0005236 - CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION D'EAU ET D'UN RESEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES A VALMONT

Article 2 : Conditions financières

Montant de travaux :	1 449 447 € HT
Montant subventionnable :	1 449 447 € HT
Taux d'aide départemental :	29,67 %
Montant d'aide départementale :	430 000 €

Article 3 : Conditions de validité

Date d'octroi de l'aide départementale : 7 juin 2021

Date limite de justification de l'engagement : 7 juin 2022

Date limite de justification de l'achèvement (caducité) : 7 juin 2024

Prévisionnel des demandes de versement :

2021	2022	2023	2024	Total
89 000 €	341 000 €	0 €	0 €	430 000 €

Le non-respect de cette programmation par le bénéficiaire aura pour conséquence la perte de la fraction annuelle de subvention non réclamée.

Article 4 : Conditions de versement de l'aide

- **Acomptes** : versés au prorata des dépenses payées sous réserve de la programmation pluri-annuelle des demandes (de 10 à 90% du montant subventionnable) et dûment justifiées au Département en un exemplaire :
 - la demande de versement dûment complétée et signée par le Maire ou le Président ou son représentant dûment habilité,
 - le décompte général provisoire des dépenses, portant le visa du Trésorier Payeur,
 - les factures détaillées visées et acquittées,
 - la photographie du panneau de chantier mentionnant l'aide du Département dès le versement du 1^{er} acompte. En l'absence de panneau, éléments démontrant que l'aide du Département a fait l'objet d'une communication adaptée auprès du public.

- **Solde** : après l'inauguration ou réception de l'aménagement ou de l'équipement ou, à défaut, de la photographie de l'opération achevée, en présence du Président du Département ou de son représentant.

En cas de non-respect de cette clause, les versements sont plafonnés à hauteur du dernier acompte possible, soit 90 % de la subvention.

Versé sur production, en un seul exemplaire, de :

- la demande de versement dûment complétée et signée par le Maire ou le Président de la structure intercommunale ou son représentant dûment habilité,
- le procès-verbal de réception des travaux,
- le décompte général définitif des travaux, portant le visa du Trésorier Payeur,
- l'ensemble des factures détaillées visées et acquittées,
- la copie des notifications d'aide des autres financeurs,
- la photographie de l'opération financée et réalisée,
- la remise des éventuels documents de communication relatifs à l'aménagement ou l'équipement mentionnant le financement départemental.

Les projets dont la subvention est inférieure à 2 000 € font l'objet d'un versement unique (solde).

Dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, la subvention est versée au maître d'ouvrage principal de l'ouvrage et non au délégataire ou mandataire, sous condition que le bénéficiaire ait fait parvenir aux services instructeurs la copie de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que les titres de recettes visés par le Trésorier Payeur.

Lorsque le montant final de l'opération s'avère inférieur au montant subventionnable, le versement de la subvention est diminué proportionnellement lors du versement du solde (taux d'aide non révisable).

A, le

A METZ, le

Le Président de la
Communauté d'Agglomération de
SAINT-AVOLD SYNERGIE

Le Président du
Département

Salvatore COSCARELLA

Patrick WEITEN

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION

Références de l'opération

Date de la décision attributive : 7 juin 2021
Maître d'ouvrage : C.A. ST AVOLD SYNERGIE
Nature de l'opération : CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION D'EAU ET D'UN RESEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES A VALMONT
N° informatique de l'opération : 2020-0005236

Dépense Subventionnable	TAUX	Montant SUBVENTION
1 449 447,00 €	29,67%	430 000,00 €

ATTESTATION

ACOMPTE N°

Montant des dépenses cumulées payées par le Trésorier : _____ € HT

soit : _____ % de la dépense subventionnable

N.B. les acomptes sont versés à partir de 10 % et dans la limite de 90 % du montant de la dépense subventionnable, le reliquat l'étant au titre du solde.

SOLDE

1) Il est certifié que les travaux sont achevés conformément au projet ayant fait l'objet de la décision du Département.

2) Les travaux ont été réceptionnés le : _____

3) Le montant du décompte général des dépenses engagées s'établit à :

_____ € hors taxes

Prière de joindre l'ensemble des factures acquittées et certifiées en simple exemplaire, ainsi que le décompte général provisoire (acompte) ou définitif (solde) certifié par le Trésorier. Le 1^{er} acompte est versé sur présentation d'une photographie du panneau mentionnant l'aide du Département. Le solde est versé après l'inauguration officielle du projet en présence du Président du Département de la Moselle ou de son représentant.

Pour tout renseignement contacter le : 03 87 78 07 45 – Philippe ROSSA

Le représentant légal du Maître d'Ouvrage : (signature, timbre et date)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 46**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**

M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Differbach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• **Absents excusés : 2**

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• **Absents non excusés : 13**

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPPER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold).

Point n° 5

OBJET : Commission Consultative des Services Publics Locaux : désignation des représentants du collège des associations.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales instituant la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie du 26 mars 2019 – Point N°11- relative à la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Communes, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a, par délibération du 26 mars 2019 – Point N°11, créé sa Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La CCSPL a pour vocation de permettre aux usagers des services publics (eau potable, transports urbains, gestion des déchets, aire d'accueil des gens du voyage ...) et aux élus d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations envisagées. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Elle est présidée de plein droit par le Président de la Communauté d'Agglomération et est composée tout à la fois de Conseillers Communautaires et de représentants d'associations locales.

Ladite délibération a fixé sa composition à : 5 membres titulaires (5 suppléants) issus du Conseil Communautaire et 5 associations.

A la suite des élections municipales de 2020 et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est nécessaire de procéder à la désignation des associations et de leurs représentants siégeant à cette instance.

Dans ce cadre, compte-tenu que ladite Commission est sollicitée pour se prononcer en matière de délégations de services publics, et notamment, en ce qui concerne la concession de services portant sur la gestion de l'aire d'accueil, dont le délégataire est à ce jour, l'Association Saint-Nabor Services, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de cette instance qui est nouvellement constituée comme suit ; étant précisé que disposeront d'un représentant, les associations suivantes :

- Office de tourisme Saint-Avold Cœur de Moselle
- L'ACASA (Association des Commerçants et Artisans de Saint-Avold)
- Wimoov
- AMAPA (Association Mosellane d'Aide aux Personnes Agées)
- UDAF Saint-Avold (Union Départementale des Associations Familiales)

et soumet à l'homologation du Conseil Communautaire la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTI, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDÉMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umrit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-Hes-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcelette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcelette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 6

OBJET : Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique – Réalisation d'un bilan écologique sur le projet du Territoire du Warndt Naborien.

Rapporteur : M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services

Dans le cadre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique, le représentant de l'Etat a organisé une visioconférence avec l'ensemble des 4 EPCI, membres du Projet du Territoire du Warndt Naborien, à savoir :

- Les Communautés de Communes du District de Faulquemont, de Freyming-Merlebach et du Warndt ;

- La Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie.

Au terme de cette réunion de travail, les représentants des EPCI ont été informés que l'approbation de ce PTRTE sera mise en œuvre dans le cadre du territoire du PTWN et nécessitera au préalable la présentation d'un bilan écologique par l'ensemble des 4 EPCI.

A cet effet, les représentants des 4 EPCI ont sollicité le concours du Pôle de Plasturgie de l'Est à Saint-Avoid, pour l'élaboration de ce bilan écologique, à soumettre au représentant de l'Etat.

Cette opération revient à un coût financier de 8 000,00 € TTC qui sera supporté par la CASAS, à charge pour les 3 autres EPCI (Communautés de Communes de Faulquemont, Freyming-Merlebach, Warndt) de procéder au versement de 2 000 € à la CASAS, cela au titre de la participation à cette étude.

L'approbation de ce PTRTE étant au préalable obligatoire à l'instruction et à l'examen de dossiers éligibles émanant des communes de ce territoire, tant au niveau du Cœur de Ville que de la Petite Ville de Demain, ...

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

1. Homologuer la réalisation par le Pôle de Plasturgie de l'Est à Saint-Avoid d'une synthèse des documents existants pour rédiger le PTRTE, à hauteur du montant de 8 000 € TTC, supporté par la CASAS, à charge pour chaque EPCI membre du PTWN de procéder au versement de 2 000 € à la CASAS ;
2. Habilitier à M. le Président de la CASAS ou son représentant pour comparaître à la signature de cette synthèse et du PTRTE en lui donnant tous pouvoirs pour cette mise en œuvre, étant précisé que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Atrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrta BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guesling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 7

OBJET : Projet de territoire du WARNDT NABORIEN – Création d'un Pôle Mutualisé d'Ingénierie Territoriale.

Rapporteur : M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services

A la suite de l'adoption du Projet de Territoire du Warndt Naborien, le 16 avril 2020 à CARLING, de nombreuses fiches actions ont été enregistrées avec son déploiement, qui ont posé la réflexion par les représentants de l'Etat et des EPCI membres (Communauté de Communes du Warndt, de Faulquemont, Freyming-Merlebach, Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie) de la nécessité de la création d'un Pôle Mutualisé d'Ingénierie Territoriale.

Ce Pôle aurait comme vocation et objectif d'amplifier la dynamique du Warndt Naborien en prenant appui sur des compétences nouvelles territoire.

Au regard de la crise sanitaire actuelle, de l'élaboration en instance du PTRTE (Pacte Territoriale de Relance et de Transition Ecologique), d'un constat mitigé et partagé par les EPCI concernant l'avancement des projets du PTWN, il résulte la nécessité unanime de l'ensemble des EPCI de vouloir renforcer les compétences d'Ingénierie en appui du PTWN et d'assurer l'avenir de notre territoire.

Les missions de ce Pôle d'Ingénierie seraient :

- l'animation, le pilotage et le suivi du PTWN ;
- la garantie de réussite et de développement du PTWN et de son évolution en PTRTE ;
- d'être l'interlocuteur et le soutien des porteurs de projets ;
- d'être porteurs en propre d'actions (Warndt Naborien et EPCI) dans certains domaines tels que l'hydrogène ;
- de valoriser le PTWN.

Différents scénarios de création de ce Pôle d'Ingénierie ont été étudiés et il ressortirait dans une première phase, que la création de ce Pôle Mutualisé pourrait être placée auprès d'un service de l'Etat (Sous-Préfecture de Forbach/Boulay avec l'opportunité de désigner un Directeur de Projet Etat, à défaut un Directeur d'Equipe).

Ce pôle serait appelé à intégrer ultérieurement une structure ou un groupement au profit du Warndt Naborien.

Les compétences professionnelles de ces Ingénieurs devront être orientées vers les domaines suivants :

- être des gestionnaires de Projets ;
- centralisé sur la Mobilité, l'Aménagement du Territoire, les Energies Renouvelables, la Biodiversité et le Développement Economique.

Sa constitution serait initialement composée de 3 ingénieurs recrutés par le ou les EPCI, pouvant aller jusqu'à 5 ingénieurs dans sa progressivité et serait encadré par un mécanisme conventionnel (gouvernance, financement).

Le financement de ce Pôle se déterminerait comme suit :

- 150 à 180 k€/An pour la part salariale ;
- 35 à 40 k€/An pour le fonctionnement ;
- 10 à 20 k€ pour les investissements initiaux ;
- Proposition de financement des salaires par l'ADEME, voire en partie par l'ANCT ;
- Les salaires seraient pris en charge par l'Etat et les EPCI, de la manière suivante :
 - 80 % : Etat
 - 8 % : CASAS (en raison du nombre important de projets)
 - 4 % : CC WARNDT, Faulquemont et Freyming-Merlebach
- Proposition de prise en charge du fonctionnement et investissement par le Fonds Charbon ;
- Durée de prise en charge jusqu'en 2026.

La perspective d'entrée en fonctionnement de l'ensemble de ces mesures est proposée par le Comité de Pilotage pour la rentrée de septembre 2021.

Compte tenu de ce qui précède, M. le Président de la CASAS, après avoir recueilli l'avis favorable du Bureau, soumet la proposition suivante à l'homologation du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,

1. Homologue le dispositif de la création d'un Pôle Mutualisé d'Ingénierie Territoriale en faveur du Projet du Territoire du Warndt Naborien, avec la répartition du financement exposé ci-dessus ;
2. Habilitte M. le Président de la CASAS ou son représentant à comparaître à la signature de ce cadre conventionnel en lui donnant tous pouvoirs à cet effet, étant précisé que les crédits budgétaires sont constitués au Budget Primitif 2021 et à prévoir sur les exercices budgétaires suivants.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TRÉUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILLARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macharen) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macharen) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macharen) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Frayhouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPPER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Palt-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILL, Conseillère (St Avold).

Point n° 8

OBJET : Acquisition par la Ville de Saint-Avold de terrains appartenant à l'EPFGE à proximité de la Cité Jeanne d'Arc.

Rapporteur : M. René STEINER, Conseiller Communautaire

Aux termes d'une convention foncière dénommée « CHARBONNAGES DE France – Foncier – CC Pays Naborien – n°FD7010 » du 05 novembre 2007, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) ont défini leurs engagements respectifs en vue de l'acquisition d'un ensemble immobilier dénommé « Vallée du Merle » situé à proximité du quartier Jeanne d'Arc.

A cet effet, l'EPFGE pour le compte de la Communauté de Communes s'est rendu acquéreur des terrains, objet de la convention foncière, par un acte d'acquisition en date du 20 décembre 2007.

Aujourd'hui, la Ville de Saint-Avold envisage l'acquisition des terrains appartenant à l'EPFGE, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser une activité de « cross sauvage » et de disposer à cette fin de la globalité de cet ensemble immobilier.

Par courrier en date du 25 janvier 2021, M. le Président de la CASAS a émis un accord de principe pour cette transaction.

Aussi, la cession de l'ensemble des parcelles à la commune a été proposée par l'EPFGE à l'euro symbolique.

De plus, préalablement à la signature de l'acte de vente portant transfert de propriété des biens, l'EPFGE propose de les mettre à disposition de la commune au moyen d'une convention.

Vu l'avis favorable émis par le Bureau de la CASAS, le Conseil Communautaire est invité à autoriser :

1) L'acquisition par la Ville de Saint-Avold, moyennant le prix d'un euro symbolique, des parcelles suivantes situées sur le ban de Saint-Avold :

Désignation cadastrale	Adresse ou lieudit	Superficie
Section 59 n° 164	Zang	1ha 66a 16ca
Section 61 n° 31	Zang	2ha 60a 91ca
Section 61 n° 32	Zang	1ha 30a 08ca
Section 61 n° 296	Zang	2ha 34a 64ca
Section 61 n° 538	Cité Jeanne d'Arc	05a 51ca
Section 61 n° 872	Zang	06a 28ca
Section 61 n° 873	Zang	13a 69ca
Section 61 n° 874	Zang	06a 56ca
Section 61 n° 940	Zang	7ha 41a 53ca
Section 61 n° 942	Zang	38a 86ca
Section 61 n° 943	Zang	48a 71ca
Section 61 n° 946	Zang	11a 00ca
Section 61 n° 948	Zang	21a 48ca
Section 61 n° 949	Zang	12a 99ca
Section 61 n° 951	Zang	00a 90ca
Section 61 n° 952	Cité Jeanne d'Arc	5ha 25a 36ca
Section 61 n° 954	Cité Jeanne d'Arc	01a 79ca
Section 61 n° 970	Cité Jeanne d'Arc	82a 75ca
Section 61 n° 1019	Zang	2ha 56a 34ca
Section 62 n° 81	Hoffer Wiesental	1ha 38a 25ca
Section 62 n° 86	Hoffer Wiesental	18a 33ca
Section 62 n° 92	Hoffer Wiesental	56a 25ca
	Superficie totale	27ha 78a 37ca

2) M. le Président de la CASAS à signer la convention de mise à jointe en annexe, et à comparaître à la signature de l'acte de vente à intervenir et de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLOW

Envoyé

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_08-DE

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le 21/06/2021

SLOW

ID : 057-215706060-20210610-KJ_16921_PT13-DE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Commune de SAINT-AVOLD - Vallée du Merle

FD7010 - F07FI431356

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier de Grand Est dont le siège est situé rue Robert Blum, 54701 PONT-A-MOUSSON CEDEX, représenté par son Directeur Général, Monsieur Alain TOUBOL, désigné ci-après par le terme : « l'EPFGE »,

D'UNE PART,

La Commune de SAINT-AVOLD située 36 Boulevard de Lorraine, 57500 SAINT-AVOLD, représentée par son Maire, Monsieur René STEINER, habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juin 2021, dénommée ci-après par le terme : « La Commune »,

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie située 10-12 rue du Général de Gaulle, 57500 SAINT-AVOLD, représentée par son Président, Monsieur Salvatore GOSCARELLA, habilité par une délibération du Conseil Communautaire en date du 2021, dénommée ci-après par le terme : « La CASAS »,

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE :

Dans la perspective de la dissolution de Charbonnages de France le 31 décembre 2007, l'Etat et l'EPFL, dénommé désormais l'EPFGE, ont engagé en concertation avec les collectivités concernées, et notamment la Communauté de Communes du Pays Naborien, dénommée désormais la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, des démarches visant à préparer le transfert de propriété, la gestion et la valorisation de ce patrimoine industriel.

Aux termes d'une convention foncière dénommée « CHARBONNAGES DE FRANCE - Foncier - CC Pays Naborien - n° FD7010 » en date du 5 novembre 2007, la Communauté de Communes du Pays Naborien, dénommée désormais la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, dénommé désormais l'Etablissement Public Foncier de Grand Est ont défini leurs engagements respectifs en vue de l'acquisition d'un ensemble immobilier dénommé « Vallée du Merle » situé sur le ban communal de SAINT-AVOLD.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

Reçu le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_08-DE

Affiché le 21/08/2021

ID : 057-215708060-20210810-KJ_16921_PT13-DE

L'EPFGE s'est rendu acquéreur de terrains, situés à proximité du « quartier Jeanne d'Arc » sur le ban communal de SAINT-AVOLD (57500), par acte d'acquisition en date du 20 décembre 2007, avec une entrée en jouissance le 1^{er} janvier 2008.

Par courrier en date du 14 décembre 2020, la Commune de SAINT-AVOLD a sollicité l'EPFGE afin d'acquérir, avec un accord de principe de la CASAS, les terrains situés à proximité du « quartier Jeanne d'Arc ». La Commune de SAINT-AVOLD souhaite en effet prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser une activité de « cross sauvage » et disposer à cette fin de la globalité de cet ensemble immobilier.

Dans l'attente d'une délibération de son Conseil Communal, la CASAS, par courrier en date du 25 janvier 2021 adressé à la Commune de SAINT-AVOLD, a émis son accord de principe afin que cette dernière se substitue à elle pour acquérir les terrains auprès de l'EPFGE.

L'EPFGE, en application de l'article 3 - Jouissance et gestion - de la convention foncière susvisée, transfère la jouissance de la totalité de ce bien à la Commune de SAINT-AVOLD afin qu'elle puisse réaliser, à ses frais, des travaux de mise en sécurité dans l'attente de la cession effective à son profit.

CELA ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Par les présentes, l'EPFGE met à la disposition de la Commune de SAINT-AVOLD, à titre gratuit, qui accepte expressément, les biens ci-après désignés à l'article 2.

Cette mise à disposition précaire et révocable vaut transfert de jouissance et de gestion, entraînant une subrogation de Commune de SAINT-AVOLD, dans tous les droits et obligations de l'EPFGE.

Il en résulte que Commune de SAINT-AVOLD assume l'entière responsabilité des biens tant sur le plan juridique que sur le plan matériel, notamment en ce qui concerne tous litiges pouvant survenir pendant la durée de détention des biens.

Copie de l'acte d'acquisition et de ses annexes (diagnostics immobiliers) jointe à la présente convention (Cf. Annexe n° 2) font référence aux différentes réglementations en vigueur et informe le Preneur des risques liés à la jouissance et à l'occupation du bien.

ARTICLE 2 - DESIGNATION DU BIEN

Le bien dénommé « Vallée du Merle » est cadastré comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLOK

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_08-DE

Reçu en préfecture le 18/08/2021

Affiché le 21/08/2021

SLOK

ID : 057-215706080-20210810-KJ_16921_PT13-DE

sur le ban communal de SAINT-AVOLD (57500)

Désignation cadastrale	Adresse ou lieu-dit	Superficie
Section 59 n° 164	Zang	
Section 61 n° 31	Zang	1 ha 66 a 16 ca
Section 61 n° 32	Zang	2 ha 60 a 91 ca
Section 61 n° 296	Zang	1 ha 30 a 08 ca
Section 61 n° 538	Cité Jeanne d'Arc	2 ha 34 a 64 ca
Section 61 n° 872	Zang	05 a 51 ca
Section 61 n° 873	Zang	06 a 28 ca
Section 61 n° 874	Zang	13 a 69 ca
Section 61 n° 940	Zang	06 a 56 ca
Section 61 n° 942	Zang	7 ha 41 a 53 ca
Section 61 n° 943	Zang	38 a 86 ca
Section 61 n° 946	Zang	48 a 71 ca
Section 61 n° 948	Zang	11 a 00 ca
Section 61 n° 949	Zang	21 a 48 ca
Section 61 n° 951	Zang	12 a 99 ca
Section 61 n° 952	Cité Jeanne d'Arc	90 ca
Section 61 n° 954	Cité Jeanne d'Arc	5 ha 25 a 36 ca
Section 61 n° 970	Cité Jeanne d'Arc	01 a 79 ca
Section 61 n° 1019	Zang	82 a 75 ca
Section 62 n° 81	Hoffer Wiesental	2 ha 56 a 34 ca
Section 62 n° 86	Hoffer Wiesental	1 ha 38 a 25 ca
Section 62 n° 92	Hoffer Wiesental	18 a 33 ca
		56 a 25 ca
	Superficie globale du bien	27 ha 78 a 37 ca

conformément à la délimitation du plan parcellaire ci-joint (Annexe n° 1).

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_08-DE

Envoyé

Reçu en préfecture

Affiché le 21/06/2021

ID : 057-215706060-20210610-KJ_18921_PT13-DE

Ce site est une zone naturelle située entre les Puits « L'HÔPITAL 3 » à l'ouest et le Puits « SAINTE FONTAINE » à l'est.

ARTICLE 3 - DURÉE ET PRISE D'EFFET

La présente convention de mise à disposition prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} mai 2021 jusqu'à la date de rachat du bien par la Commune de SAINT-AVOLD.

ARTICLE 4 - LOCATION

La Commune de SAINT-AVOLD ne pourra procéder à aucune location ou mise à disposition de ces terrains à un tiers, à titre gratuit ou à titre onéreux.

ARTICLE 5 - CHARGES ET CONDITIONS

1) Etat du bien

La Commune de SAINT-AVOLD prendra les biens dans l'état où ils se trouvent, le jour de la signature de la présente convention, sans pouvoir exiger de l'EPFGE, aucuns travaux, sécurisation, démolition, remise en état ou réparation.

La Commune de SAINT-AVOLD déclare bien connaître les lieux mis à sa disposition.

L'EPFGE porté à la connaissance de la Commune de SAINT-AVOLD les Informations suivantes :

- présence d'une conduite de gaz de mine dénommée CH4 DN 250, partiellement enterrée et aérienne, propriété de CDF (l'Etat) traverse des parcelles de ce bien,
- présence sur ce bien d'une canalisation d'azote souterraine, propriété de la Société AIR LIQUIDE (Cf. convention de servitude - Annexe n° 3),
- présence de câbles, propriété d'ENERGIS sur ce bien,
- présence d'une ligne Haute Tension, propriété de RTE, sur les parcelles,
- Charbonnages de France a renoncé aux droits de chasse ayant existé sur ce site. Le-dit droit de chasse a été adjugé par la Commune,
- ce bien est situé dans la zone d'influence des anciennes exploitations de l'UE Merlebach (Sainte Fontaine et Peyerimhoff) qui ont été arrêtées en 1986,
- des servitudes grèvent ce bien.

La présence de batraciens (espèces protégées) est avérée sur ce bien et emporte l'interdiction de destruction et de perturbation suivant arrêté ministériel du 19 novembre 2007. Il appartient à la Commune de SAINT-AVOLD de s'assurer que ses interventions ne porteront pas atteinte à ces espèces.

4/8

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_08-DE

Envoyé en préfecture le 16/06/2021

Reçu en préfecture le 16/06/2021

Affiché le 21/06/2021

ID : 057-215706060-20210610-KJ_16921_PT13-DE

La Commune de SAINT-AVOLD déclare être parfaitement informée de l'état de ce bien et en faire son affaire personnelle.

Ces informations issues de l'acte d'acquisition ne revêtent pas un caractère exhaustif.

2) Entretien - Réparation

La Commune de SAINT-AVOLD assumera la responsabilité des servitudes grevant l'emprise mise à disposition.

La Commune de SAINT-AVOLD supportera, à ses frais, et sous sa responsabilité, toutes réparations d'ouvrages endommagés faisant l'objet ou non de servitude.

De la même façon et jusqu'à transfert des emprises et remise des ouvrages à la Commune de SAINT-AVOLD, les actions en responsabilité pouvant être engagées relativement à la qualité des travaux à l'encontre des « constructeurs », resteront à l'initiative de la Commune.

3) Transformation - Amélioration

La Commune de SAINT-AVOLD pourra à ses frais :

- améliorer la qualité de tout ou partie des biens mis à sa disposition,
- déposer un permis de contruire ou une déclaration préalable en ayant auparavant demandé l'autorisation du propriétaire,
- entreprendre tous travaux, en qualité de Maître d'Ouvrage, afin d'assurer la sécurité des biens mis à disposition, des personnes, des ouvrages existants de toute nature, la protection de l'environnement et des espèces protégées, et afin d'interdire et éviter toutes dégradations des ouvrages et terrains mitoyens à l'emprise mise à disposition.

La Commune de SAINT-AVOLD n'est, cependant, pas autorisée à déléguer la maîtrise d'ouvrage à un tiers.

En outre, la Commune de SAINT-AVOLD s'engage, dans le cadre des utilisations envisagées, à se conformer scrupuleusement aux prescriptions et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne l'urbanisme, la voirie, la salubrité, la sécurité, les risques liés à la nature des sols, la réglementation du droit du travail, la protection de l'environnement et de ses espèces protégées, de manière que l'EPFGE ne soit jamais inquiété, ni recherché à ce sujet.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_08-DE

Envoyé

Reçu

Affiché le 21/08/2021

ID : 057-215706060-20210810-KJ_16921_PT13-DE

4) Assurances

La Commune de SAINT-AVOLD fera son affaire personnelle de la souscription de toute police d'assurance contre les risques de toute nature ou tout autre dommage pouvant survenir sur les lieux, concernant les biens mis à disposition, de manière que l'EPFGE ou ses assureurs ne soient jamais inquiétés, ni recherchés à ce sujet. A cet effet, la Commune de SAINT-AVOLD renonce à tout recours à l'encontre de l'EPFGE et de ses assureurs.

Les garanties souscrites devront couvrir les risques matériels et corporels, de toute nature, notamment environnementaux et les atteintes tant aux personnes qu'aux biens.

La Commune de SAINT-AVOLD s'engage à justifier du paiement des primes d'assurance dès que la présente convention sera signée par toutes les parties.

5) Impôts

Conformément à l'acte d'acquisition en date du 20 décembre 2007, l'EPFGE acquitte tous impôts (taxes foncières, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Cependant, comme stipulé à l'article 4 – Détermination du prix de cession – de la convention foncière du 5 novembre 2007, ces impôts seront pris en compte dans le calcul du prix de revient déterminé à la fin du portage foncier.

6) Contrats et abonnements

La Commune de SAINT-AVOLD fera son affaire personnelle de tous contrats ou abonnements (eau, gaz, électricité, téléphone), de toute fourniture d'énergie, de fluides ou d'aménagements spécifiques, de façon à ce que l'EPFGE ne soit jamais inquiété, ni recherché à ce sujet.

7) Sinistre - Péril - Dégradation

En cas de sinistre, péril imminent de quelque nature que ce soit (accidentel ou non), la Commune de SAINT-AVOLD s'engage à alerter immédiatement l'EPFGE, et à prendre les mesures conservatoires adéquates.

De même, la Commune de SAINT-AVOLD est tenue de prévenir immédiatement l'EPFGE, de tout fait anormal qu'elle serait amenée à constater ou qui lui aurait été signalé sur le bien et de nature à porter préjudice à elle-même, à l'EPFGE ou à des tiers comme, par exemple, toute dégradation, toute usurpation, toute occupation illégale, tout empiètement ou dépôt d'ordures sur les lieux.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

Envoyé en préfecture le 18/08/2021
ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_08-DE

Reçu en préfecture le 18/08/2021

Affiché le 21/08/2021

ID : 057-215706060-20210810-KJ_16921_PT13-DE

8) Recours - Désistement

La Commune de SAINT-AVOLD renonce à tout recours contre l'EPFGE pour les dommages de toute nature qu'elle pourrait subir, pour quelque cause que ce soit, au vu des droits et obligations, telles que définies par la présente convention et s'engage à ne réclamer à l'EPFGE aucune indemnité pour quelque motif que ce soit.

Il en va de même si la Commune de SAINT-AVOLD se trouvait mise en cause par des usagers ou des tiers pour des dommages par eux subis, pour quelque cause que ce soit, au vu des droits et obligations tels que définis par la présente convention.

ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs bureaux respectifs à savoir :

- Monsieur René STEINER, ès qualités, pour la Commune de SAINT-AVOLD, à SAINT-AVOLD, 36 Boulevard de Lorraine (57500),
- Monsieur Salvatore COSCARELLA, ès qualités, pour la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, à SAINT-AVOLD, 10-12 rue du Général de Gaulle (57500),
- Monsieur Alain TOUBOL, ès qualités, pour l'EPFGE, à PONT-A-MOUSSON, rue Robert Blum (54701).

ARTICLE 7 - CESSION / RESILIATION ANTICIPEE

- a) La présente convention de mise à disposition cessera de produire tous effets à la date de la cession du bien au profit de la Commune de SAINT-AVOLD.
- b) En cas d'inexécution partielle ou totale de l'une des obligations énoncées dans la présente convention, sa résiliation ou sa résolution sera envisagée de façon convenue entre les parties. Dans cette hypothèse, la Commune de SAINT-AVOLD s'expose au rachat des biens sans délai.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Envoyé en préfecture le 27/07/2021
Affiché le 27/07/2021
ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_08-DE
Reçu en préfecture le 21/06/2021
Affiché le 21/06/2021
ID : 057-215708060-20210610-KJ_16921_PT13-DE

ARTICLE 8 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige né de la présente convention sera soumis à la juridiction compétente du lieu de la situation du bien.

Fait à PONT-A-MOUSSON, le 26 avril 2021
en trois exemplaires originaux

Pour l'EPFGE,

Le Directeur Général,
Alain TOUBOL

Pour la Commune de SAINT-AVOLD,

Le Maire,
René STEINER

Pour la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,

Le Président,
Salvatore COSCARELLA

Annexes :

- n° 1 : plan parcellaire orthophoto du bien mis à disposition,
- n° 2 : copie de l'acte d'acquisition du 20 décembre 2007,
- n° 3 : convention de servitude AIR LIQUIDE.

8/8

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

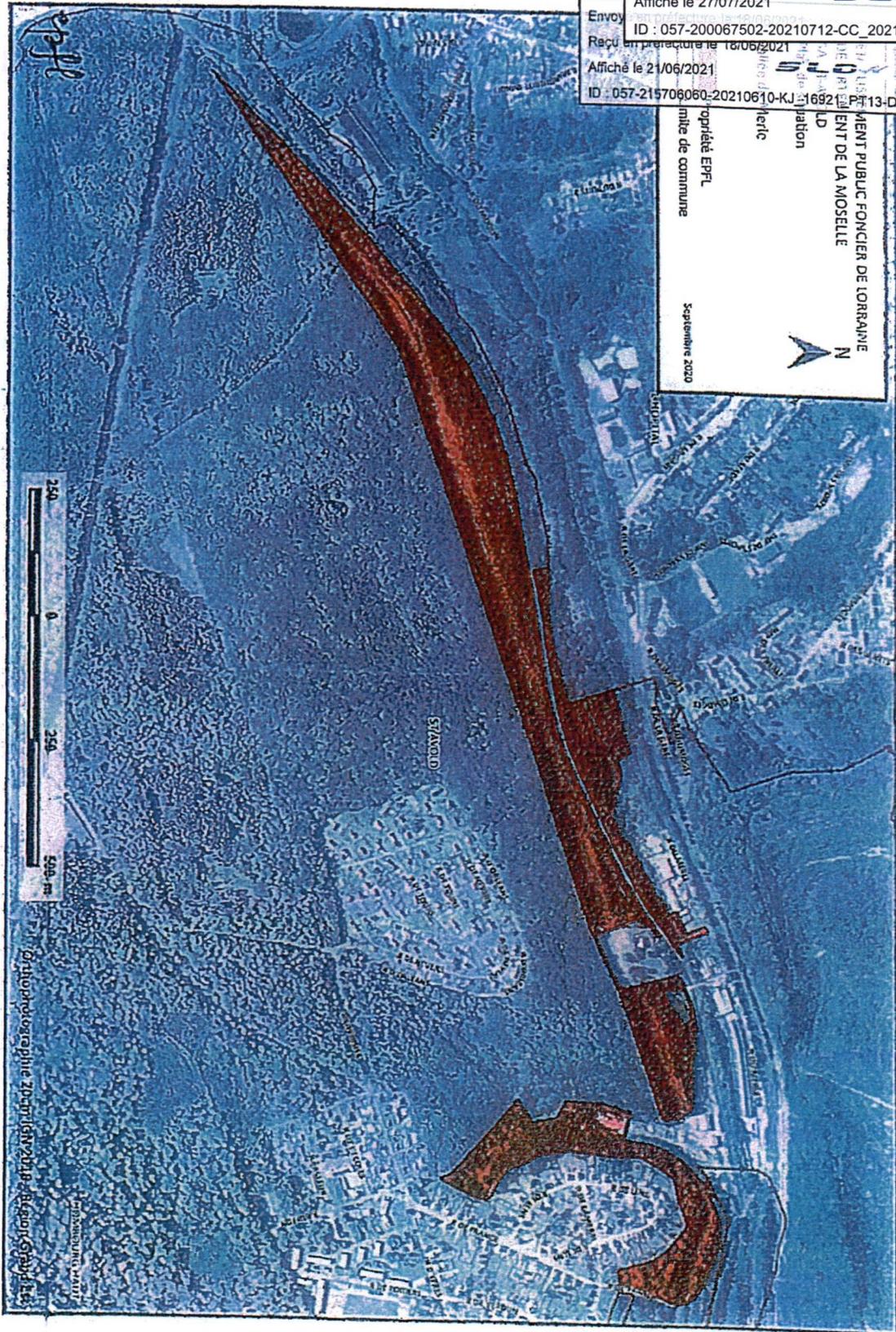
Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

Envoyé en préfecture le 16/06/2021
ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_08-DE

Affiché le 21/06/2021

ID : 057-215706060-20210610-KJ-16921-PT13-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 Juin 2021
PT 13. DOMAINE : ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT À L'EPFGE SITUÉS À PROXIMITÉ DE LA CITÉ JEANNE D'ARC.
Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_08-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Léywiller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Difembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tanquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 9

OBJET : Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Consultation pour avis sur l'harmonisation du règlement intérieur.

Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Le dernier Schéma Départemental relatif à l'Accueil des Gens du Voyage sur la Moselle introduisait la notion d'harmonisation des règlements intérieurs. Les nouvelles dispositions introduites par le décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs, pris en application de l'article 149 de la Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité de la citoyenneté, rendent la modification du règlement type contenu dans le schéma révisé nécessaire.

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur le projet annexé au décret susvisé.

Ce règlement propose notamment une revalorisation tarifaire du droit de place de 3 à 4 €, ainsi que la caution de 80 à 120 €. Après consultation du délégataire actuel, ce dernier n'a pas émis de remarque particulière sur ce règlement modifié.

Le Conseil Communautaire est invité à :

1. Donner un avis favorable sur le règlement intérieur modifié étant précisé que l'harmonisation tarifaire devra être appliquée à l'ensemble des aires du Département afin de ne pas générer de difficultés de gestion dans le cas contraire ;
2. Autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature de tout document utile à cette mise en œuvre.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcalette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcalette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcalette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcalette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Fraybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 10

OBJET : OPAH CASAS / OPAH-RU – Désignation prestataire.

Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Par délibération du 22 décembre 2020 point n° 3, le Conseil Communautaire de la CASAS a validé l'étude pré-opérationnelle OPAH (Opération programmée de l'Habitat) et OPAH-RU (Opération programmée de l'Habitat – Rénovation Urbaine) menée par la CALM (Centre d'Amélioration de l'Habitat de Moselle) à Metz.

Un appel d'offres a été lancé en date du 28 janvier 2021 afin de retenir le ou les organismes(s) qui mèneront à bien ces opérations sur notre territoire et sur le Cœur de Ville de Saint-Avold.

2021
Votre Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 19 avril 2021 au Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle : CALM – SOLIHA Moselle, à Metz, pour les coûts suivants, à savoir :

- Pour l'OPAH :

Montant annuel de l'offre retenue :

Tranche ferme : 39 850 € HT

Tranche optionnelle : 39 850 € HT

Montant Total de l'offre retenue :

Tranche ferme sur 3 ans, durée du marché : 119 550 € HT (143 460 € TTC).

Tranche optionnelle sur 2 ans, durée de la tranche : 79 700 € HT (95 640 € TTC)

Tranche ferme + tranche optionnelle : 199 250 € HT (239 100 € TTC)

- Pour l'OPAH-RU

Montant annuel de l'offre retenue : 49 400,00 € HT /

Montant total de l'offre retenue sur 5 ans, durée du marché : 247 000,00 € HT (296 400 € TTC).

En conséquence, votre Commission d'Appels d'Offres vous invite à :

- 1) entériner sa décision ainsi qu'à autoriser le Président ou son représentant à comparaître à la signature des marchés susvisés,
- 2) donner à M. le Président de la CASAS ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre étant précisé que les crédits nécessaires sont prévu au Budget Primitif 2021.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umüt YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimar) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Vaimont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 11

OBJET : Projet METEX - Construction de bâtiments tertiaires et techniques – Avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage délégué.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Par marché entré en vigueur le 25 janvier 2019 la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a confié à la société SEBL un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de bâtiments électrique, stockage et administratifs pour le projet METEX.

Compte tenu des estimations initiales de l'enveloppe des travaux de 2 700 000 € HT pour une enveloppe globale de l'opération de 3 240 000 € HT et suite aux marchés de travaux attribués par les différentes commissions d'appel d'offres, l'enveloppe financière globale de l'opération se doit d'être actualisée.

La société SEBL a donc soumis à M. le Président de la CASAS un avenant qui porte le nouveau montant de l'enveloppe globale de l'opération à 3 933 665.69 € HT.

Le Conseil Communautaire est invité à :

1. Autoriser M. le Président de la CASAS ou son représentant à comparaître à la signature de l'avenant n° 2 au marché de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée, et lui donner tout pouvoir à cet effet ;
2. Préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

PJ : Avenant n° 2

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



Projet METEX

Construction de bâtiments tertiaires et techniques

AVENANT N° 2

AU MARCHÉ DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUE

PREAMBULE

Par marché notifié le 21 janvier 2019 et entré en vigueur le 25 janvier 2019, la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie a confié à la SEBL Grand Est la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet « METEX » consistant en la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et ateliers, d'un bâtiment de stockage et d'un bâtiment électrique, ainsi que la réalisation des abords voiries, sur le site TOTAL à Carling.

Compte tenu des estimations sous-calibrées initiales de l'enveloppe des travaux à réaliser arrêtée à 2 700 000 € HT, ainsi que de l'enveloppe globale de l'opération de 3 240 000 € HT et des montants des marchés de travaux attribués par les différentes commissions d'appel d'offres pour les marchés de travaux du bâtiment de stockage liquide, du local électrique et des abords et pour le marché de travaux du bâtiment administratif, l'enveloppe financière globale de l'opération a dû être actualisée.

Par conséquent, l'objet du présent avenant est d'arrêter la nouvelle enveloppe financière de l'opération.

Ceci étant exposé,

Entre :

- **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE**, représentée par son Président, Salvatore COSCARELLA, autorisé à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Communautaire, en date du désigné ci-après par "la Communauté", « la CASAS »,

d'une part,

Et :

- **LA SEBL GRAND EST**, société anonyme d'économie mixte au capital de 5 520 000 €, dont le siège social est à Metz (Moselle) 48, place Mazelle, inscrite au RCS de Metz sous le n° B 358.801.082, représentée par Jérôme BARRIER, Directeur Général, nommé à cette fonction par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 septembre 2016 et dont les pouvoirs ont été définis par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 septembre 2016, désignée ci-après par le sigle "S.E.B.L.",

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – ENVELOPPE FINANCIERE DE L'OPERATION

Il est rappelé que, conformément à l'article 13 du marché, le montant des dépenses à engager par le mandataire pour le compte du mandant était provisoirement estimé à 3 240 000 € HT (valeur 2018) et que le montant prévisionnel des travaux était fixé à 2 700 000 € HT (valeur juin 2018).

Compte tenu de l'exposé ci-dessus dans le préambule, la nouvelle enveloppe prévisionnelle de l'opération est fixée à **3 933 665,69 € HT**, TVA en sus), décomposée ainsi :

- Dépenses aux tiers : 3 825 805,69 € HT, TVA en sus
- Rémunération du mandataire : 107 860 € HT, TVA en sus.

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS ANTERIEURES

Toutes les dispositions suivantes :

- du marché de mandat relatif à la réalisation du projet « METEX », entré en vigueur le 25 janvier 2019
- de l'avenant n°1 le 27 octobre 2020

non abrogées, modifiées ou complétées par le présent avenant continuent valablement à obliger les parties signataires des présentes.

Fait en trois exemplaires,

A SAINT-AVOLD, le
Pour la Communauté d'Agglomération
Le Président

Salvatore COSCARELLA

A METZ, le 15 AVR. 2021
Pour SEBL Grand Est
Le Directeur Général

~~Pour SEBL Grand Est
Philippe BREDIN
Directeur opérationnel~~

Jérôme BARRIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président.
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimar) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrta BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Leiling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 12

OBJET : Musée de la mine – Versement d'une participation financière.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Après examen de la demande de subvention émise par le Syndicat Mixte du Musée de la Mine, le bureau invite le conseil communautaire à homologuer la participation financière pour un montant de 30 000 € pour l'année 2020.

Au vu de l'avis sollicité par le Président de la Commission du Tourisme auprès de ses membres qui n'a pas soulevé d'observations, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Homologuer la participation financière de 30 000 €, étant précisé que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2021 ;
2. Autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à l'exécution de la présente délibération et lui donner tous pouvoirs à cet effet, pour comparaître à la signature de la convention financière à intervenir entre les parties respectives.

PJ : lettre du 12 mars 2020

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





Forbach, le 12 Mars 2020

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de Saint-Avold SYNERGIE
BP 20046

57502 SAINT AVOLD CEDEX

Objet : demande de subvention 2020

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter la reconduction de votre soutien financier accordé depuis de nombreuses années à notre Etablissement.

Je serais honoré d'organiser, pour votre conseil communautaire, une visite de nos installations à titre privé.

Je reste à votre écoute pour la date qui pourra vous convenir.

Vous trouverez joint à ce pli ;

- Un exemplaire de notre compte administratif 2019
 - Un exemplaire de notre budget prévisionnel 2020
- Tous deux adoptés en séance du 10 Mars 2020

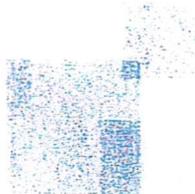
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes plus cordiales salutations.

signé

Le Président
Gérard BRUCK

Musée Les Mineurs Wendel
Parc Explor Wendel
F-57540 Petite-Rosselle
Tél. +33 (0)3.87.87.08.54
Fax +33 (0)3.87.85.16.24
accueil@musee-les-mineurs.fr

Siège :
Syndicat Mixte du Musée
de la Mine
110 rue des Moulins
BP 30011
F-57601 Forbach Cedex
Tél. +33 (0)3.87.85.55.00
Fax +33 (0)3.87.85.81.48
www.musee-les-mineurs.fr





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• Présents : 46

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTI, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• Absent représenté par son suppléant : 1

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17

M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcelette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcelette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• Absents excusés : 2

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• Absents non excusés : 13

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPPER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 13

OBJET : Zone du Grunhof à Porcelette – Jardins de Cocagne.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Par courrier en date du 16 février 2021, M. Dominique CHARPENTIER de Grostenquin, porteur du projet 'La Ferme Verte - Les Jardins de Cocagne' installé sur la Zone du Grunhof à Porcelette, a sollicité M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, en vue de bénéficier d'aides favorisant l'expansion de son association de maraichage bio à vocation d'insertion sociale.

Pour mémoire, votre Conseil Communautaire avait d'ores et déjà financé d'un montant de 878,83 €, par délibération du 24 juin 2019, point n° 22, correspondant à la prise en charge des factures d'eau destinée à l'irrigation des sols, ainsi que la mise à disposition d'une parcelle sur un terrain agricole pour une première phase expérimentale sise sur la Zone du Grunhof à Porcellette.

Aussi, M. CHARPENTIER a émis le souhait que la CASAS consente à la prise en charge de sa facture d'eau pour 2020, d'un montant de 1440,30 € au titre d'aide financière à titre exceptionnel au vu de la pandémie et, afin d'étendre son activité, s'installer sur les parcelles voisines de celle lui ayant servi d'expérimentation (cf plan ci annexé) via une convention de mise à disposition.

Dans la mesure où les parcelles n° 234 et 263 (section 29) font partie de la zone industrielle de Grunhof, les membres de la commission de développement économique réunie en date du 8 avril 2021, proposent qu'un bail précaire et révocable soit établi pour ces terrains qui pourraient être convoités par un industriel à l'avenir ; quant aux 2 autres n° 20 et 67 (section 27), qui se situent sur la partie agricole de la zone, pourraient lui être proposés via une convention de mise à disposition gratuite.

En conséquence, la Commission de Développement Economique invite le Conseil Communautaire à consentir :

- une participation financière d'un montant total de 1440,30 € au profit des Jardins de Cocagne, représentant les factures d'eau éditées par la commune de Porcellette pour l'année 2020 en lui donnant tous pouvoirs à cet effet, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 ;
- une convention d'occupation précaire pour les parcelles sises section 29 n° 234 et 263 faisant partie de la Zone Industrielle du Grunhof, à titre gratuit,
- une convention de mise à disposition gratuite pour les 2 parcelles convoitées sur les terrains agricoles de la Zone du Grunhof, soit les parcelles sises section 27 n° 20 et 67 sur le plan ci-joint, et donner tous pouvoirs à M. le Président ou son Représentant, étant entendu que les frais d'acte et d'arpentage seront supportés par l'acquéreur,

PJ : Courrier de M. CHARPENTIER + PLAN de la Zone

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



La Ferme Verte



*Jardins de Cocagne
de Moselle-Est*

34 rue des mésanges, 57660 Grostenquin
associationlafermeverte@gmail.com
07 87 05 51 69

Grostenquin, le 16 Février 2021

CASAS

Monsieur Salvatore COSCARELLA

Objet : Rencontre (La Ferme Verte / Drive Paysan)

Monsieur le Président de la CASAS,

Je me permets de re-solliciter votre haute bienveillance afin de programmer une rencontre pour faire un point sur l'avancement de notre association d'insertion « La Ferme Verte », qui va accueillir dès mars / avril 4 à 8 personnes.

Voici les points à aborder :

- Disposition de l'eau (réseaux / Suez)
- Mise à disposition du terrain (intégration du Réseau Cocagne)
- Viabilisation (électricité)
- Création du GIE Drive Paysan Bio de Moselle-Est
- Possibilité de création d'un poste de Chef de Projet
- Visite du Jardin de Cocagne de Thaon les Vosges par des élus, agents territoriaux (Casas et Département)
- Casas, porteur du projet à échéance 2022 ? (Moselle-Attractivité)

Hormis ces points à aborder, nous étions uniquement aidés par la Casas, en guise de subvention, pour les frais liés à notre consommation d'eau pour la parcelle d'essais.

Nous avons envoyé les éléments et le montant en 2019 à régler par vos prédécesseurs mais rien n'a été fait, malgré plusieurs relances écrites de notre part. Nous nous trouvons maintenant sous la menace d'une saisie administrative pour le 13 mars 2021 pour une somme de 1625.45€ (2019) et 1440.30€ (2020).

Nous donnons beaucoup de nos personnes pour faire avancer ce projet que tout le monde accueil très favorablement.

Aujourd'hui des dons privés nous ont permis d'acheter les graines, plantes et terreaux, et autres produits horticoles pour la saison (20 000€). Du matériel nous est mis à disposition et un « vieux » bungalow va être mis en place (location).

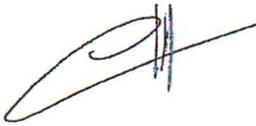
Les 18 membres fondateurs et les 180 nouveaux adhérents (janvier / février 2021), nous soutiennent et sont aussi en attente d'une évolution positive.

Nous sommes conscients de votre charge de travail et de l'ensemble de vos obligations, mais serait-il possible de nous affecter un ou des élus et/ou agents territoriaux comme interlocuteurs privilégiés, à notre et votre projet ?

Nous vous remercions d'avance pour un traitement rapide de notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la CASAS, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Dominique CHARPENTIER

Président,



P-S : Nous sommes surtout disponibles les lundis et mardis

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

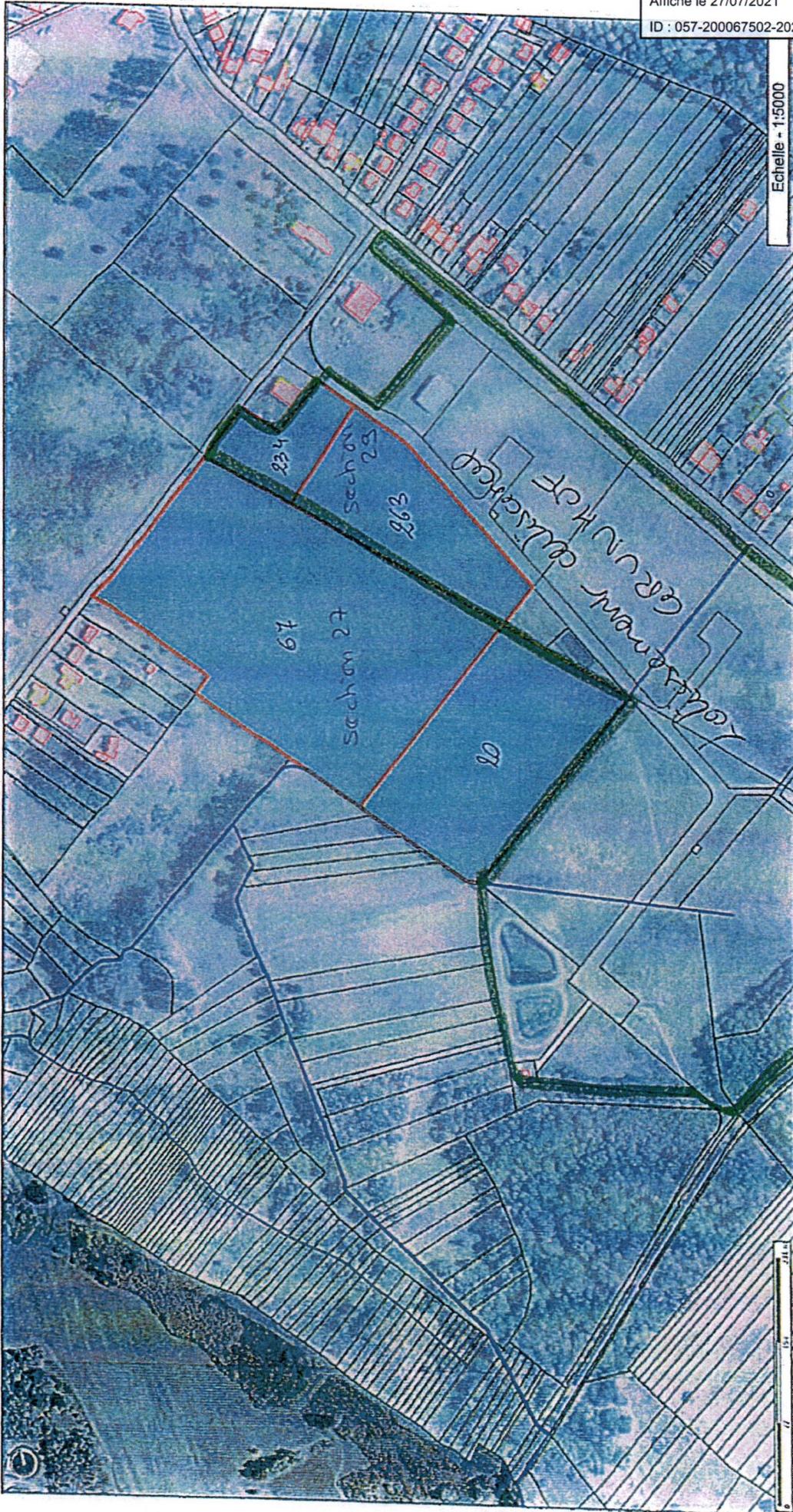
Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_13-DE

SLOK

Echelle - 1:5000

Parcelles convoitées par les Jardins de Cocagne



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Urmit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laring) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Layviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémastroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guassling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold).

Point n° 14

OBJET : Zone Actival à Valmont – Cession de terrain industriel.

Rapporteur : M. Didier ZIMNY, Vice-Président

M. le Président de la CASAS a été sollicité par M. Pierre KOENIG de Valmont, dont la SCI est en cours de création, qui souhaiterait implanter son activité de désossage, parage et transformation de viandes (bovins et porcs) et, pendant la saison de la chasse, de gibiers divers, à la Zone ACTIVAL à Valmont.

Aussi, il souhaiterait acquérir un terrain d'une surface de 30 a 83 ca (ci-joint), au prix de 4 €/m², conformément à l'avis des Domaines du 13 octobre 2020 (copie ci-jointe).

Sur proposition de la Commission de Développement Economique, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Céder au profit de M. Pierre KOENIG, ou toute autre personne physique ou morale appelée à se substituer, un terrain industriel viabilisé d'une surface de 30 a 83 ca, sis sur la ZONE ACTIVAL à Valmont, comme suit :

Ban de Valmont - Lieudit FLACHSGAERTEN

Section 21 n° 32

Surface de 30 a 83 ca

moyennant le prix de vente HT de 4 €/m², conformément à l'évaluation de France Domaine du 13 octobre 2020, auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, étant précisé que les acquéreurs supporteront les frais d'arpentage et l'acte notarié ;

La cession ne pouvant intervenir qu'à l'unique condition que M. Pierre KOENIG procède à la création de la Société ;

2. Autoriser M. le Président à procéder aux travaux d'aménagement nécessaires à la viabilisation des terrains à céder (accès, assainissement) ;

3. Requéirir l'inscription au Livre Foncier de Valmont :

- d'un droit à la résolution et d'une restriction au droit de disposer au profit de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour une durée de trois ans à compter de la date de l'acte notarié ;

- de pouvoir déposer un permis de construire dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte de vente et dont les travaux devront être réalisés sous un délai de 18 mois de l'acte de vente. La passation de l'acte notarié ne pouvant intervenir qu'après l'expiration du délai légal du recours administratif ;

- de respecter les dispositions du règlement d'urbanisme de la zone correspondante de la commune de Valmont.

4. Donner tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS ou son représentant pour comparaître à la signature de l'acte notarié, à intervenir par-devant l'un ou l'autre des notaires en résidence à Saint-Avold et de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

PJ : 1 plan + Evaluation des Domaines

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 27/07/2021
Reçu en préfecture le 27/07/2021
Affiché le 27/07/2021
ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_14-DE



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
MOSELLE
1 RUE FRANÇOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX

Pôle d'évaluation domaniale
Téléphone : 03 87 52 96 67
Mél. : ddfip57.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf Lido : 2020 - 690 V 0808

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT AVOLD
SYNERGIE
RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
57500 SAINT AVOLD

METZ, le 13/10/2020

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : plusieurs terrains d'activité

Adresse du bien : zone Actival 57730 VALMONT

Valeur vénale : 4 €/m²

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Communauté d'agglomération Saint Avold Synergie
affaire suivie par : Marjorie SZWEJK

2 - DATE

de consultation : 24 septembre 2020

de réception : 24 septembre 2020

de visite : 24 septembre 2020

de dossier en état : 24 septembre 2020

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de terrains pour dynamiser une zone d'activité

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale section 19 parcelle 158 pour une contenance de 3 593 m²
section 19 parcelle 160 pour une contenance de 2 653 m²
section 19 parcelle 161 pour une contenance de 2 649 m²
section 19 parcelle 182 pour une contenance de 3 448 m²
section 19 parcelle 183 pour une contenance de 1 591 m²
section 19 parcelle 184 pour une contenance de 1 587 m²

Description : parcelles planes disposant de la viabilisation

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Communauté d'agglomération Saint Avold Synergie

Situation d'occupation : libre de toute occupation

6 - URBANISME - RÉSEAUX

La commune de VALMONT dispose d'un Plan Local d'Urbanisme

Les parcelles sont situées en zone UX3

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

sans objet

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local élargi des transactions de terrains en zones d'activité

La valeur vénale du bien est estimée à 4 €/m²

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

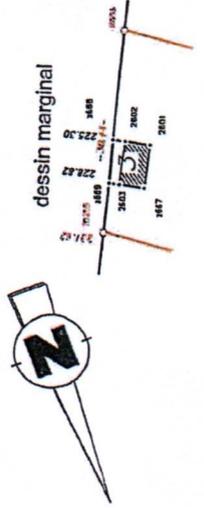
Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques

Commune de VALMONT
 Adresse Rue du Général De Gaulle
 Code commune 57690 Préfixe 000 Section 21
 Parcelles mères 29
 Géomètre-expert/Pers. agréé Identifiant n° dossier
 Thierry RIBIC 04062 18118a

n° croquis
 1114 C
 Feuille Numéro Total
 1 1



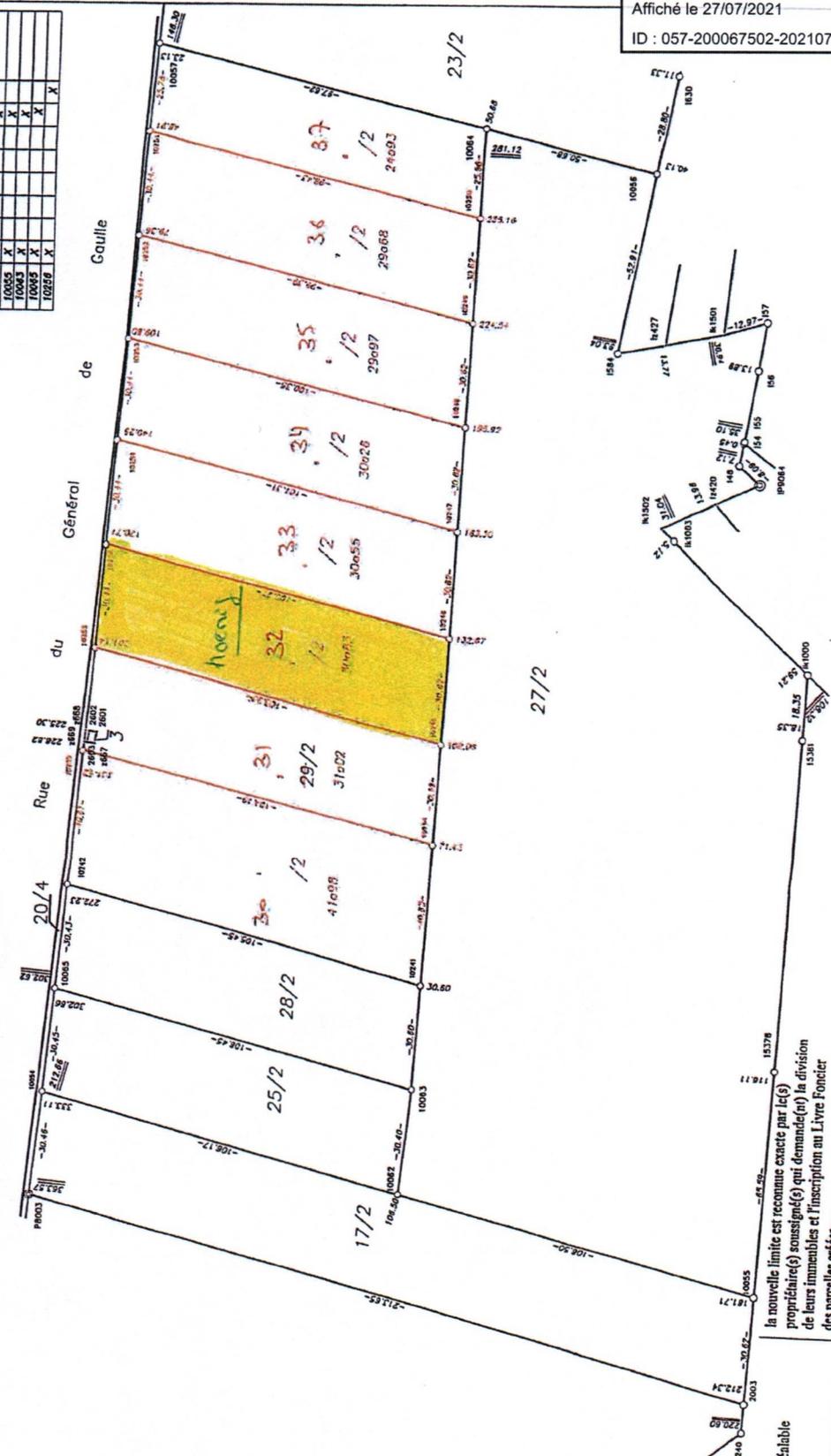
Type de levé : Traditionnel Cambié Métré

TABLEAU ANALYTIQUE DES POINTS ANCIENS

Point	Anciens		Nouveaux		Observations
	Existence	Utilisation	Existence	Utilisation	
10057	X		X		
10058	X		X		
10059	X		X		
10060	X		X		
10061	X		X		
10062	X		X		
10063	X		X		
10064	X		X		
10065	X		X		
10066	X		X		

Coordonnées Lambert 78

Point	X	Y
2003	910011.472	163075.425
2007	910116.490	162826.454
2002	910120.381	162825.404
2003	910122.098	162828.474
10054	910169.687	162921.264
10055	910089.616	163047.824
10056	910911.337	162732.356
10057	910030.639	162644.269
10058	910094.258	162984.327
10059	910070.308	162957.287
10060	910032.085	162702.254
10061	910155.084	162884.060
10062	910014.902	163002.916
10063	910037.539	162928.500
10064	910142.382	162808.857
10065	910040.347	162892.470
10066	910027.461	162884.690
10067	910014.578	162836.911
10068	910001.691	162808.131
10069	910088.606	162781.262
10070	910074.690	162723.272
10071	910061.035	162725.793
10072	910042.207	162687.207
10073	910055.884	162684.516
10074	910068.571	162721.725
10075	910083.178	162746.835
10076	910124.148	162820.563
10077	910110.682	162803.353
10078	910098.635	162776.144
10079	910077.032	162768.081
10080	910077.032	162768.081
10081	910077.032	162768.081
10082	910077.032	162768.081
10083	910077.032	162768.081
10084	910077.032	162768.081
10085	910077.032	162768.081
10086	910077.032	162768.081
10087	910077.032	162768.081
10088	910077.032	162768.081
10089	910077.032	162768.081
10090	910077.032	162768.081
10091	910077.032	162768.081
10092	910077.032	162768.081
10093	910077.032	162768.081
10094	910077.032	162768.081
10095	910077.032	162768.081
10096	910077.032	162768.081
10097	910077.032	162768.081
10098	910077.032	162768.081
10099	910077.032	162768.081
10100	910077.032	162768.081



Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis, le 2 Juin 2018

COMMUNE DE VALMONT
 Thierry RIBIC
 49 bis Esplanade
 57500 ST-AVOLD - TEL 03 87 82 18 76
 N° D'INSCRIPTION 1206



la nouvelle limite est reconnue exacte par led(s) propriétaire(s) soussigné(s) qui demande(nt) la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées

Envoyé en préfecture le 27/07/2021
 Reçu en préfecture le 27/07/2021
 Affiché le 27/07/2021
 ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_14-DE

Les points 100000 sont levés
 Les points 13300 sont matérialisés au lieu de la documentation



Communauté d'Agglomération
Saint-Avoird Synergie

Zone Actival



Envoyé en préfecture le 27/07/2021
Reçu en préfecture le 27/07/2021
Affiché le 27/07/2021
ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_14-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 46**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOU, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**

M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcelette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcelette) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcelette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• **Absents excusés : 2**

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• **Absents non excusés : 13**

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 15

OBJET : Zone Europort à Saint-Avold – Cession de terrain au profit de la Société SPCM.

Rapporteur : M. Didier ZIMNY, Vice-Président

Par courrier du 28 mai 2021, la Société SPCM (SNF SAS) a sollicité M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, pour l'acquisition d'une emprise foncière supplémentaire de près de 1240 m² au droit de leur site SNF SA sis sur la Zone Europort à Saint-Avold et appartenant à la CASAS.

Au vu de l'avis émis par France Domaine sur la valeur vénale des terrains sis sur la même parcelle, en date du 22 janvier 2021 (copie ci-jointe), au prix HT de 3 €/m² ;

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_15-DE

Considérant le développement de la zone EUROPORT et les investisseurs en raison de sa situation géographique et de son infrastructure routière ;

M. le Président de la CASAS invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Céder au profit de la Société SPCM (SNF SAS) une surface d'environ 1240 m² à détacher après arpentage de la section 47 parcelle 1581 (voir plan ci-joint), moyennant le prix de vente de 5 € HT/m² ;
- 2) Préciser que l'acquéreur devra respecter :
 - les mesures imposées par les concessionnaires pour les servitudes de passage et conduites éventuellement présentes sur les parcelles ,
 - le Cahier des Charges de la Zone Europort ;
- 3) Donner tous pouvoirs à M. le Président ou son représentant pour comparaître à la signature de l'acte notarié ou tous documents utiles à cette opération, par-devant un notaire en résidence à Saint-Avold ;
- 4) La passation de l'acte notarié ne pourra intervenir qu'après l'expiration du délai légal de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

PJ : 1 courrier + 1 plan + Evaluation des Domaines

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





Envoyé en préfecture le 27/07/2021
Reçu en préfecture le 27/07/2021
Affiché le 27/07/2021
ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_15-DE

SAINT-AVOLD
07 JUIN 2021
SYNERGIE

Communauté d'agglomération
Saint-Avold Synergie
À l'attention de M. Le président

SAINT-AVOLD, Le 28 mai 2021

Objet : Intention d'acquisition d'une partie des parcelles jouxtées à notre site – Espace Europort 57500 St Avold

Monsieur le président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous signifier notre intention d'acquérir une partie de la parcelle jouxtée au nord de notre site SNF SA situé route de Haslach zone de l'Europort et appartenant à la CASAS.

Il s'agirait en effet d'acquérir une surface d'environ 1240m² de la parcelle cadastrale 1581 selon le découpage joint en annexe.

Une fois votre accord de principe donné, nous nous rapprocherons de notre notaire pour établir les modalités de la vente avec le vôtre.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour fournir tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes respectueuses salutations.

René Pich
Directeur Général Délégué

SNF sa
Rue Adrienne Bolland
ZAC de milieux
42163 ANDREZIEUX CEDEX
Tel. : 04 77 36 86 00
Fax : 04 77 36 86 96
E mail : info@snf.fr

À voir par	Vu, le signature
Le Président	
Vice-Présidents (es)	
DGS	
Cabinet	
Commissions	
Services	

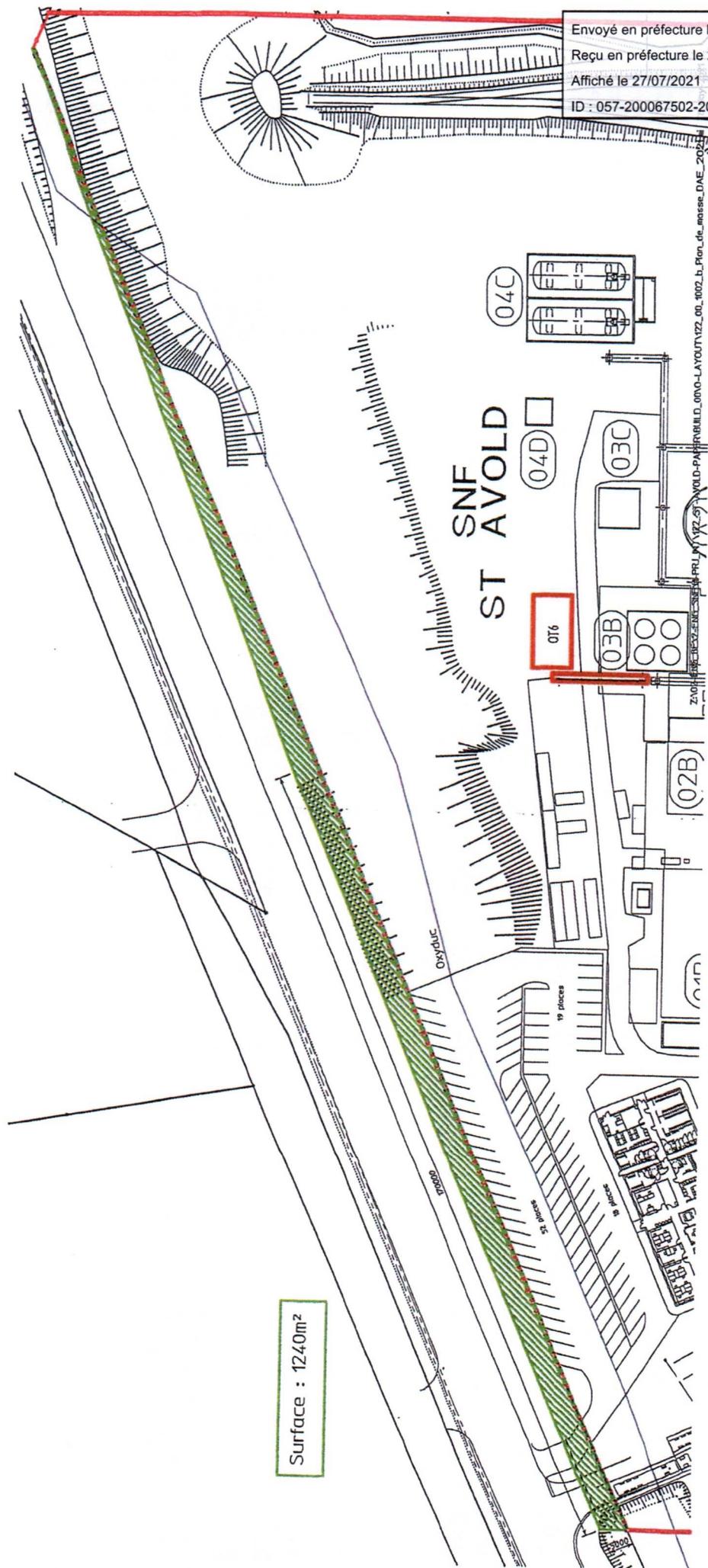
Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_15-DE

SLOV



Surface : 1240m²

Z:\010\BESZENE\PRJ\AVOLD-ST\AVOLD-PARV.BUILD_00\0-LAYOUT\12_00_1002.Ju.Plan_de_masse_DAE_2021.dwg



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_15-DE

Affiché le

ID : 057-200067502-20210223-CC_20210216_3-DE

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
MOSELLE
1, RUE FRANÇOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX

Pôle d'évaluation domaniale
Téléphone : 03 87 52 96 67
Mél. : [ddfip57.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip57.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf Lido : 2021 - 606 V 0078

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT AVOLD
SYNERGIE
RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
57500 SAINT AVOLD

METZ, le 22/01/2021

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : un terrain d'activité non bâti

Adresse du bien : zone d'activité Europort 57500 SAINT AVOLD

Valeur vénale : 3 €/m²

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Communauté d'agglomération Saint Avold Synergie

affaire suivie par : Cyrille AUGSBOURGER

2 - DATE

de consultation : 19 janvier 2021

de réception : 19 janvier 2021

de visite : 21 janvier 2021

de dossier en état : 21 janvier 2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de terrain à un riverain demandeur

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021 le 25/08/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_15-DE

Affiché le

ID : 057-200067502-20210223-CC_20210216_3-DE

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 47 pour une emprise d'environ 925 m² à prélever des parcelles 337 et 1581 après arpentage

Description : emprise plane en nature de terrain d'activité

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Communauté d'agglomération de Saint Avold Synergie

Situation d'occupation : libre de toute occupation

6 - URBANISME - RESEAUX

La commune de SAINT AVOLD dispose d'un Plan Local d'Urbanisme

L'emprise est située en zone Ux

7 - DATE DE REFERENCE

sans objet

8 - DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local élargi des transactions de terrains en zone d'activité

La valeur vénale du bien est estimée à 3 €/m²

9 - DUREE DE VALIDITE

Un an

10 - OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

57
Jean BRABLÉ

Inspecteur des finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 78**.....

• **Présents : 46**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILLARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grating) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**

M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• **Absents excusés : 2**

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• **Absents non excusés : 13**

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 16

OBJET : Zone Europort à Saint-Avold – Cession de terrain au profit de la Société KERNAMAN.

Rapporteur : M. Didier ZIMNY, Vice-Président

Par délibération du 31 juillet 2020, point n° 15, votre Conseil Communautaire avait entériné la signature d'une convention de prêt à usage gratuit entre la CASAS et la Société KERNAMAN sise à a Zone Europort à Saint-Avold pour le terrain cadastré section 47, parcelle 1586 (plan ci-joint) d'une surface de 2439 m².

Entre temps, la Société a sollicité M. le Président pour se porter acquéreur de cette même parcelle.

Au vu de l'avis émis par France Domaine sur la valeur vénale de 2021 (copie ci-jointe), au prix HT de 3 €/m²,

Considérant le développement de la Zone EUROPORT fortement convoitée par les investisseurs en raison de sa situation géographique et de son infrastructure routière ;

M. le Président de la CASAS invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Céder au profit de la Société KERNAMAN le terrain cadastré section 47 n° 1586, d'une surface de 2439 m² (voir plan ci-joint), moyennant le prix de vente de 5 € HT/m², auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, étant précisé que les acquéreurs supporteront les frais d'acte et d'arpentage ;
- 2) Préciser que l'acquéreur devra respecter :
 - les mesures imposées par les concessionnaires pour les servitudes de passage et conduites éventuellement présentes sur les parcelles ,
 - le Cahier des Charges de la Zone Europort ;
- 3) Donner tous pouvoirs à M. le Président ou son représentant pour comparaître à la signature de l'acte notarié ou tous documents utiles à cette opération, par-devant un notaire en résidence à Saint-Avold ;
- 4) La passation de l'acte notarié ne pourra intervenir qu'après l'expiration du délai légal de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

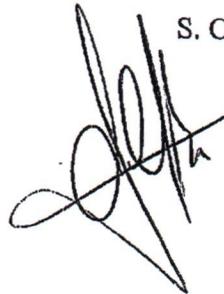
PJ : 1 plan + Evaluation des Domaines

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLOX

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_16-DE



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_16-DE

Direction départementale des Finances publiques de
Moselle
Pôle d'évaluation domaniale
1 rue François de Curel
BP 41054
57036 METZ Cedex 1
téléphone : 03 87 52 96 64
mél : ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

le 06/05/2021

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération Saint Avold
Synergie
rue du Général de Gaulle
57500 SAINT AVOLD

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf : 2021-57606 V 34511

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : un terrain d'activité non bâti

Adresse du bien : zone d'activité Europort 57500 SAINT AVOLD

Valeur vénale : 3 €/m²

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Communauté d'agglomération Saint Avold Synergie
affaire suivie par : Marjorie SZWEJK

2 - DATE

de consultation : 06/05/2021

de réception : 06/05/2021

de visite : antérieure

de dossier en état : 06/05/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de terrain à un riverain demandeur

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 47 parcelles 1586 d'une contenance de 2 439 m²

Description : parcelle plane en nature de terrain d'activité de fait intégrée dans la propriété de l'acquéreur potentiel

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Communauté d'agglomération de Saint Avold Synergie

Situation d'occupation : donnée à prêt à usage à la SAS KERMANN 23 rue du Roule 75001 PARIS par convention de prêt à usage du 20 juillet 2020 pour une durée d'une année reconductible tacitement consentie gratuitement

6 - URBANISME - RÉSEAUX

La commune de SAINT AVOLD dispose d'un plan local d'urbanisme

La parcelle est située en zone Ux

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

sans objet

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local élargi des transactions de terrains en zone d'activité

La valeur vénale du bien est estimée à 3 €/m²

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 46**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**

M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAUSER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Differbach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• **Absents excusés : 2**

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• **Absents non excusés : 13**

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPPER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold).

Point n° 17

OBJET : Etude de potentiel et de faisabilité pour l'implantation de stations GNV/bioGNV (Gaz Naturel pour Véhicule) sur le territoire de la CASAS.

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président

Considérant le contrat de service public signé le 30 novembre 2015 par lequel l'Etat demande à GRT Gaz (Gestionnaire de Réseau de Transport de Gaz) d'apporter « sa contribution aux études avec les autres acteurs gaziers et ceux du GNV (Gaz Naturel pour Véhicule), pour favoriser l'émergence de l'usage du gaz comme carburant pour les transports » et de favoriser « de manière décisive le développement extensif de ce carburant vertueux au sein du mix énergétique pour la mobilité. »

Considérant, dans ce cadre, l'opportunité proposée à la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie de bénéficier d'une étude de potentiel et de faisabilité pour l'implantation de stations GNV/bioGNV sur son territoire portée par GRT Gaz en partenariat avec Energis,

Considérant que ce partenariat prendra la forme d'une convention de partenariat entre GRT Gaz, Energis et la CASAS,

Considérant que cette étude s'inscrit en cohérence avec la volonté de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie de favoriser les mobilités alternatives et en complémentarité avec les équipements existants (parking de covoiturage, bornes de recharge pour véhicules électriques) et en cours de réalisation (aménagement d'un 2nd parking de covoiturage) pour permettre le développement de ces usages,

Considérant que l'objet de cette étude portera sur l'opportunité d'implanter une ou plusieurs stations publiques GNV/BIOGNV et d'étudier à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie la faisabilité d'implanter une ou plusieurs stations publiques GNV/BIOGN et que son déroulement s'effectuera en 2 phases distinctes :

- Phase 1 : « Identification - confirmation de zones à potentiel » consistant à mesurer et localiser le potentiel de consommation de GNV, dans le but de déterminer une ou plusieurs zones susceptibles d'accueillir une station GNV.
- Phase 2 : « faisabilité technico-économique » visant à étudier la faisabilité technico-économique pour la mise en place d'une station GNC (Gaz Naturel pour Combustible) au sein d'une parcelle identifiée par Energis et la CASAS comme la plus favorable.

Considérant que GRTgaz fera son affaire du choix du ou des prestataires, suivant ses règles d'achat en vigueur,

Considérant qu'après consultation des entreprises, la société VP Consulting, située 105 boulevard Eurvin à Boulogne sur Mer a été retenue pour un montant de 11 600 € HT (13 920 € TTC),

Considérant que GRT Gaz prendra à sa charge 50 % du coût de cette étude, soit 6 960 € TTC, les 50% restants étant à la charge d'Energis (25%), soit 3480 € TTC et de la CASAS (25%), soit 3480 € TTC,

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable émis par les membres de la Commission « Transports », le Bureau ne souhaiterait pas que cette étude dévalorise l'hydrogène qui devra être considéré comme une matière de développement pour notre territoire, dans le cadre du PTWN et invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Autoriser le lancement d'une étude de potentiel et de faisabilité pour l'implantation de stations GNV/bioGNV sur le territoire de la CASAS pour un montant à la charge de l'Agglomération de 3 480 € TTC, étant précisé que les crédits nécessaires sont constitués sur le Budget Primitif 2021,

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLOW

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_17-DE

2) Autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son Représentant à comparaître à la signature du contrat de partenariat et de tous documents utiles à la mise en œuvre de ladite étude.

PJ :

- *Contrat de partenariat*
- *Support de présentation filière GNV/bio GNV*

Décision du Conseil Communautaire :

Après la prise en compte des observations formulées par M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse sur le terme préfaisabilité et le nombre de parcelles concernées pour ce projet, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLO

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_17-DE

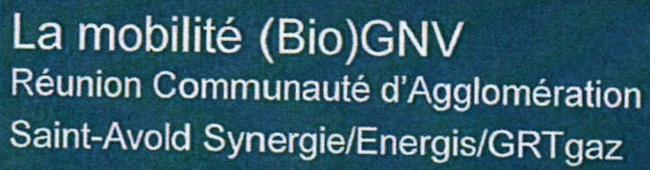


GRTgaz

Connecter les énergies d'avenir

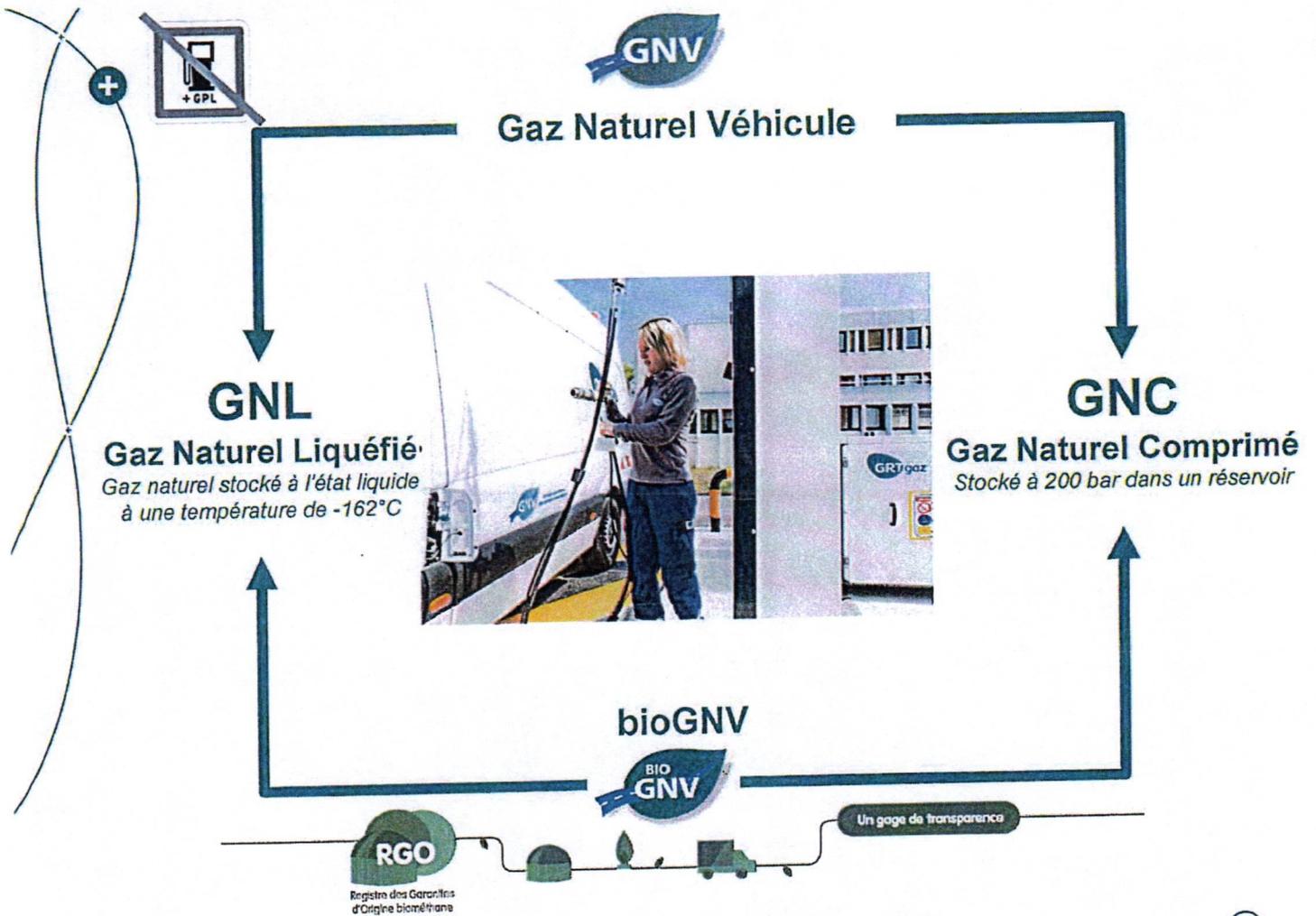


88



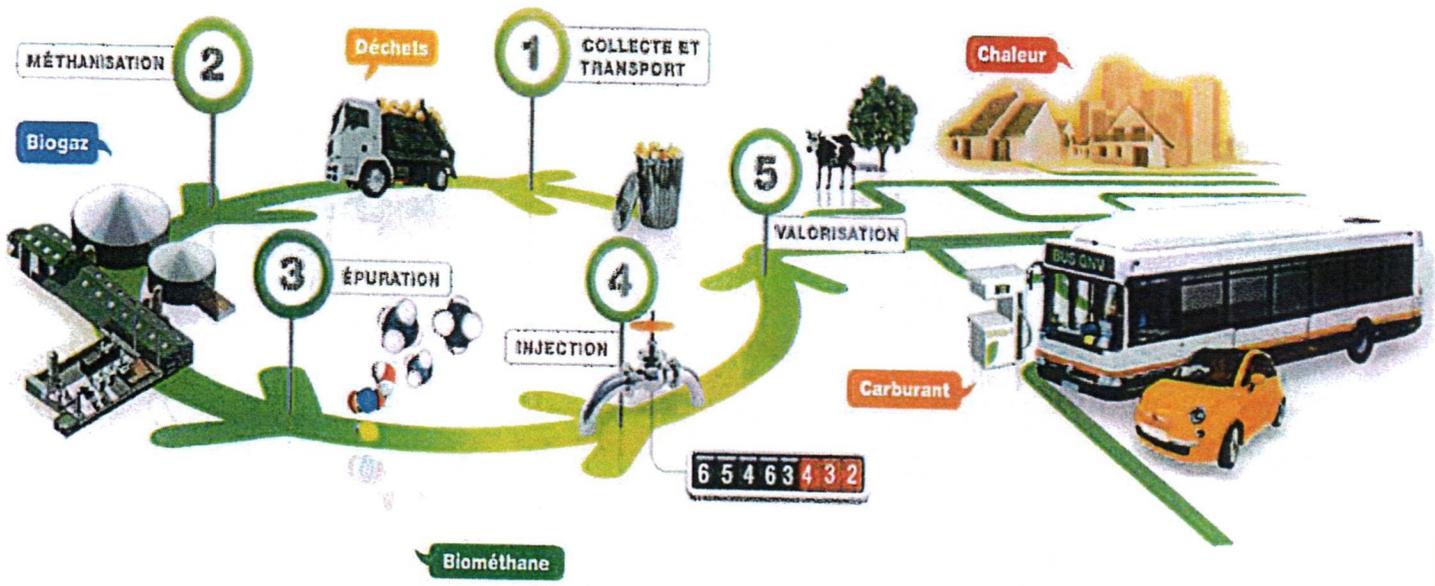
La mobilité (Bio)GNV
Réunion Communauté d'Agglomération
Saint-Avoid Synergie/Energis/GRTgaz

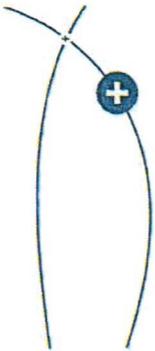
03/06/2020





+ L'économie circulaire du Bio(GNV)





Le Biométhane en injection

139 sites injectent au 31 mars 2020

Source : données des gestionnaires de réseaux

98 agricoles

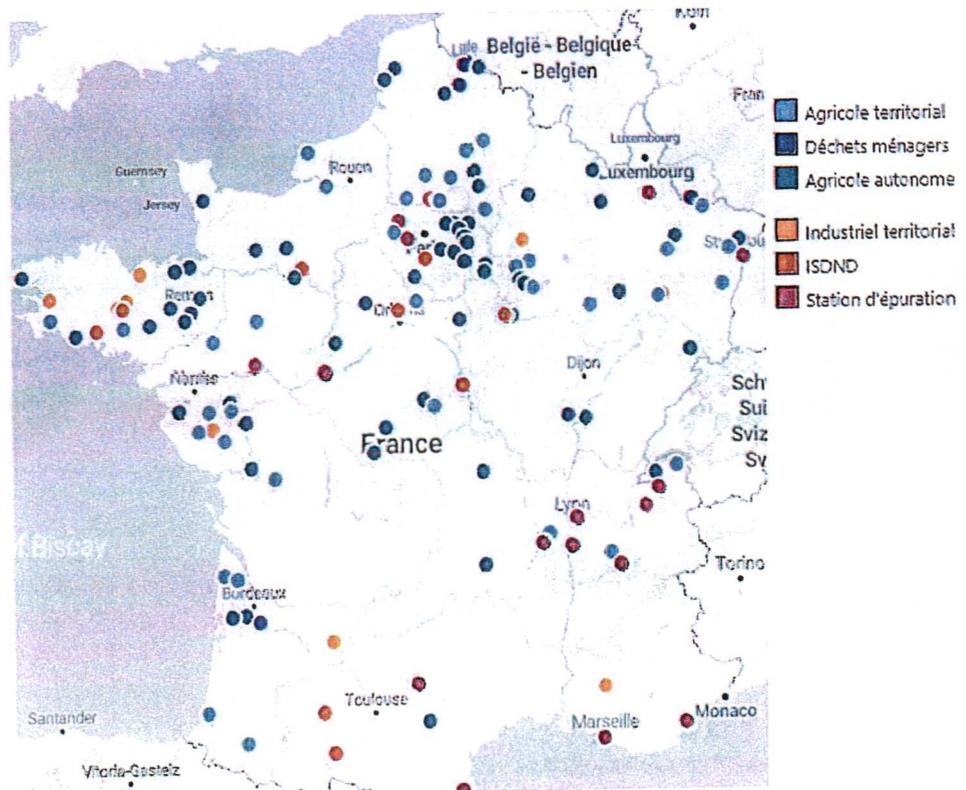
61 type « autonome »
37 type « territorial »

5 déchets ménagers

10 ISDND

9 industriels

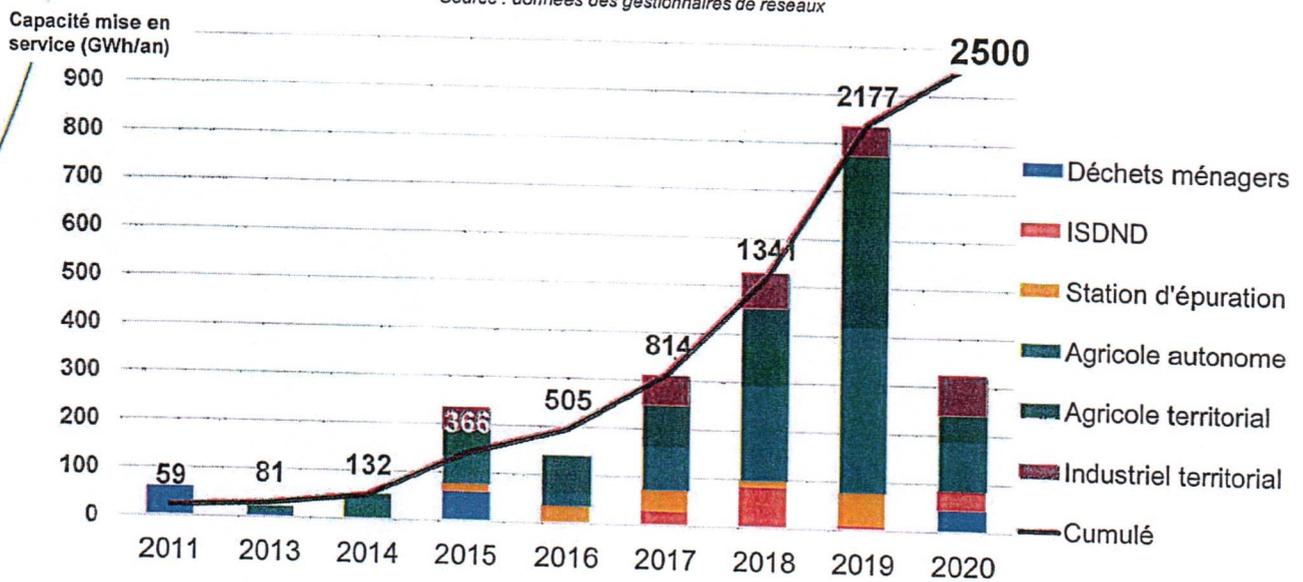
**17 stations
d'épuration**



Le Biométhane en injection

Capacité raccordée au 31/03/2020 : 2,5 TWh/an

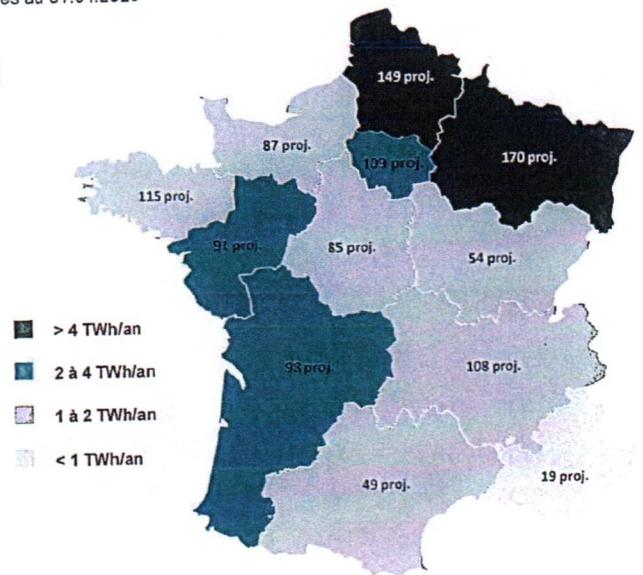
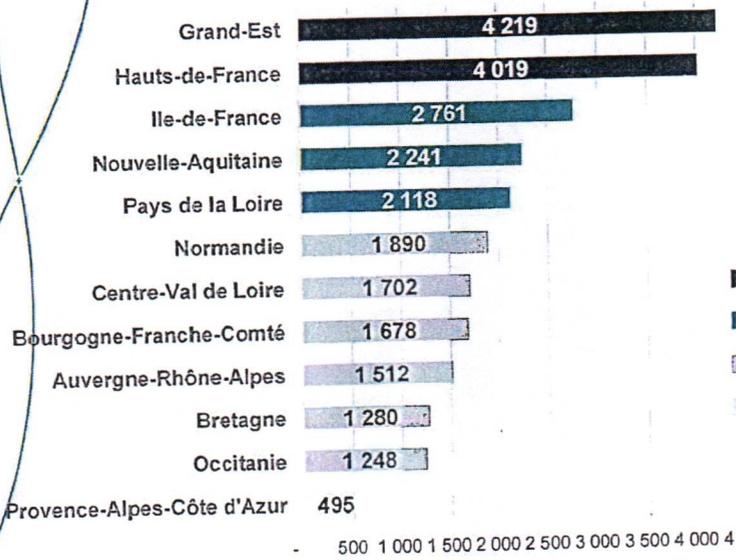
Source : données des gestionnaires de réseaux



+ Le Biométhane en injection

Nombre de projets et capacités réservées par région, exprimées en GWh/an

Source : registre des capacités au 01.04.2020

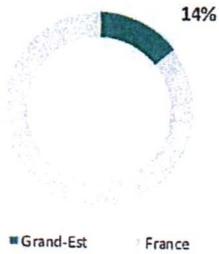




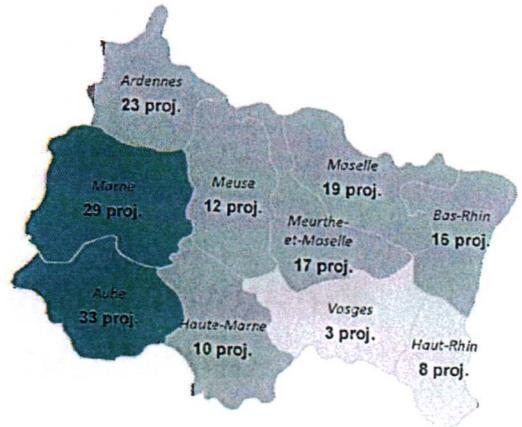
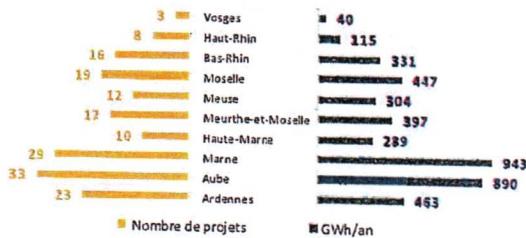
Le Biométhane en injection

Région Grand-Est

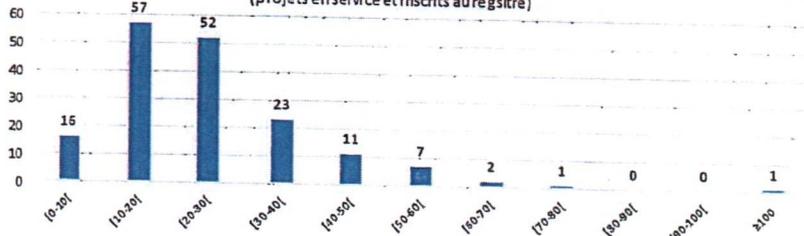
Part des capacités réservées dans le total France



Nombre de projets et capacités réservées par département (projets en service et inscrits au registre)



Répartition du nombre de projets par taille sur la région (projets en service et inscrits au registre)



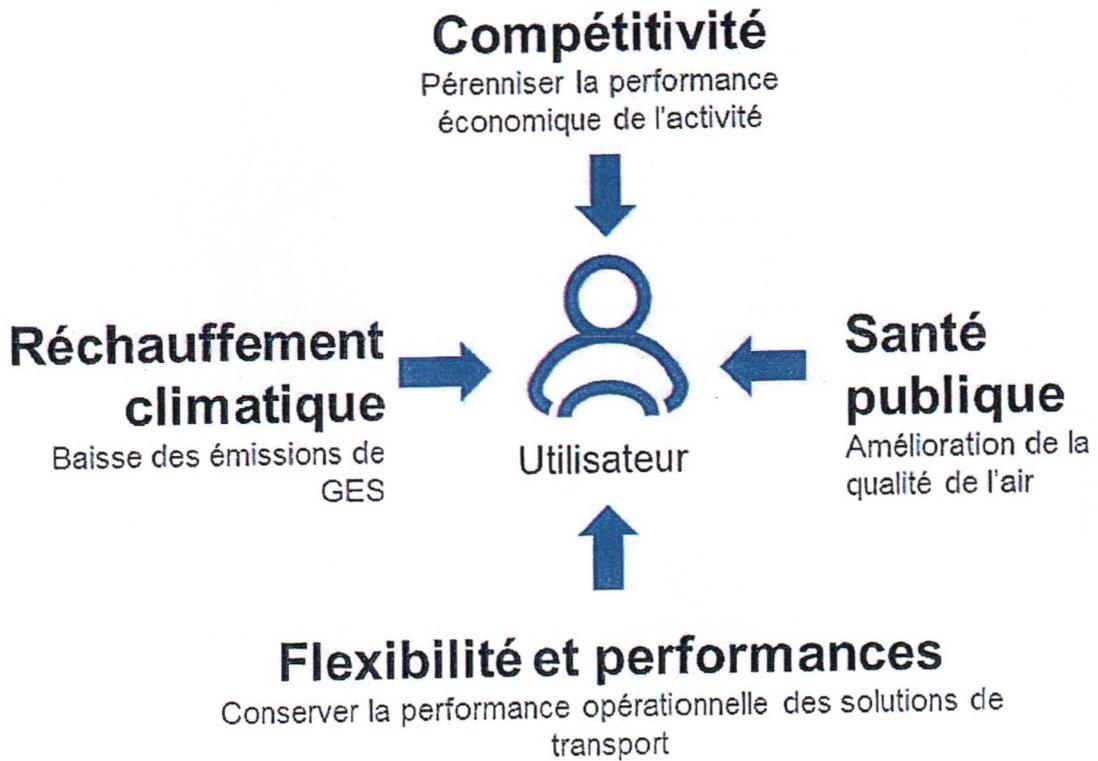
Export du registre de gestion des capacités du 01/01/2020



NB : les règles de protection du secret statistique interdisent la publication d'informations à une maille contenant moins de 3 projets



+ La gestion de la chaîne logistique face à une équation complexe





L'AFGNV, une filière industrielle transverse et dynamique

Carburant

Véhicules

Equipements, recherche

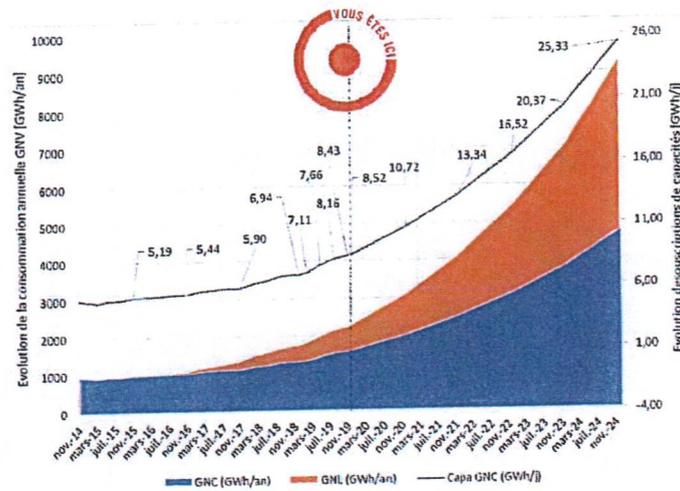
Pouvoirs Publics et collectivités

Fédérations professionnelles

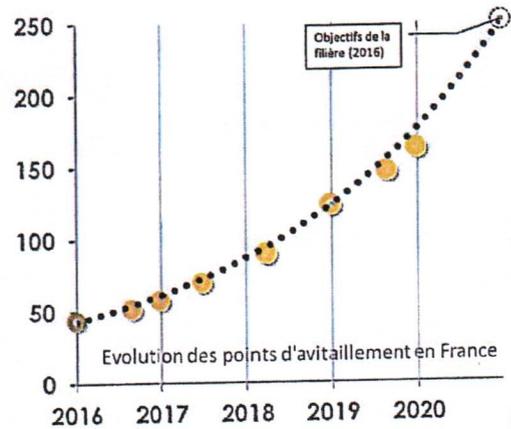
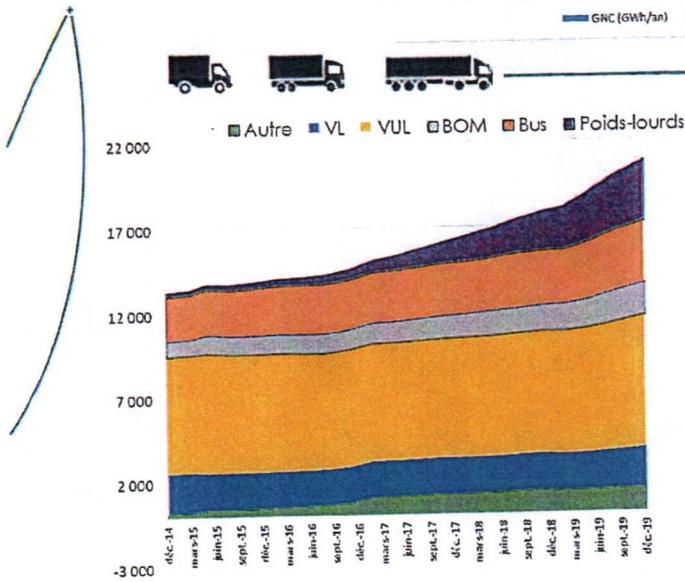
Transport voyageurs, propreté urbaine

Logos included: GDF SUEZ, LIQVIS, AIR LIQUIDE, AVIA picoty, PRIMAGAZ, LNG, GNVERT, WH2, DEFA, AXEGAZ, malgas, GAZPRM, Naturgy, GRDF, réseaux, SEAT, DKV, Vialis, ENGIE, GNL, SEVEN, es, réseaux, IVECO, VOLVO, BOREL, EvoBus, DULEVO, Allison, Cirrus, CHART, Fraikin, BNP PARIBAS RENTAL SOLUTIONS, Swagelok, Cetim, JLP, INGE, itp Energies nouvelles, STÄUBLI, Luxfer, MEXAGON, ufit, BAUER, LMF, SPMO, Grand Poitiers, Cryo Pur, MASPEC, LED 10 Energie, Pouvoirs Publics et collectivités: MAIRIE DE PARIS, SDESM energies, Lille Métropole, PNTV, PARIS SACLAY, UPEC, UTP, Fédérations professionnelles: FNTM, OTRF, atee, afg, transdev LES CARS D'ORSAY, SNTC, transdev MARNE ET MORIN, Transport voyageurs, propreté urbaine: stan, Veolia, Semardel, Tag, RATP, Transpole, LIGNES BAZUR, Tom, Keolis, USTROM, DCM, Citia.


décembre 2019
 2,2 TWh/an (28% GNL)
 (+30%*)
 3558 PL / 3620 bus&car / 9148 VUL (+54% de PL*)
 162 points d'avitaillement publics (+30%*)
 8,4 GWh/j (+1,5 GWh/j*)
 *par rapport à 2018




Décembre 2024
 9 TWh/an (50% GNL)
 25 GWh/j sur les réseau de transport
 25000 PL / 6500 bus / 30000 VUL

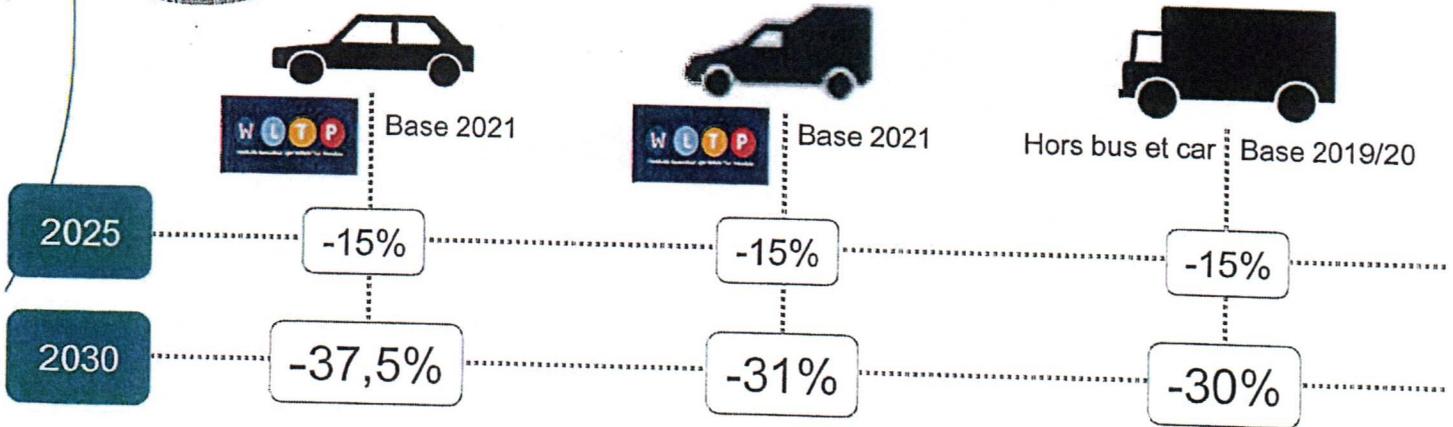


+ Des contraintes sur les émissions européennes de CO2 qui vont en grandissant

-60%

Baisse des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2050 par rapport à 1990

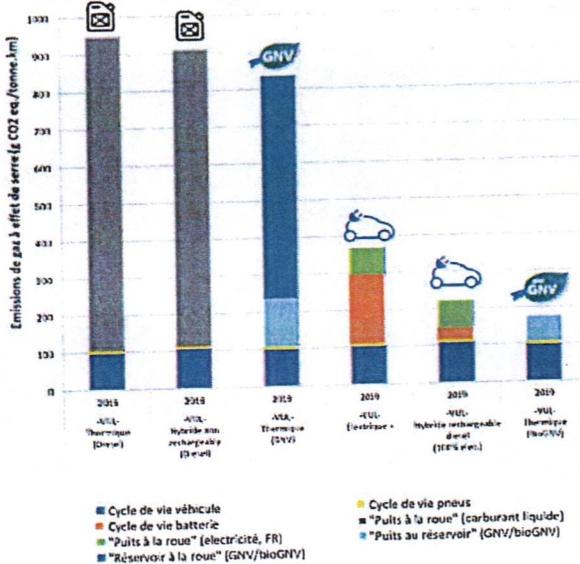
Paquets mobilité II & III Règlements sur les standards d'émissions de CO2



Comparaison des émissions de CO2 des différents carburants

Prise en compte de l'intégralité de la chaîne de production et d'utilisation (Analyse de Cycle de Vie)

Impacts potentiels sur le changement climatique (VUL) Horizon temporel 2019



Résultats

- Le véhicule GNV émet moins de gaz à effet de serre que ses concurrents thermiques.
- Le véhicule roulant au bioGNV affiche les meilleurs résultats, toute motorisation confondue.
- Un mix 60 % GNV – 40 % bioGNV utilisé dans un véhicule hybride non rechargeable donne les mêmes résultats qu'un véhicule électrique à autonomie étendue.

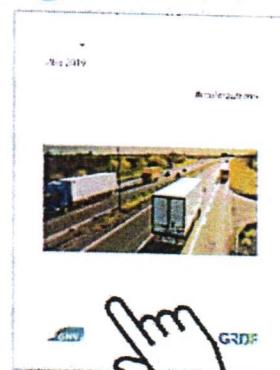


Retrouvez l'intégralité de l'étude sur le site de IFP Energies nouvelles

Une offre constructeurs complète du Véhicule Utilitaire Léger au 44 T

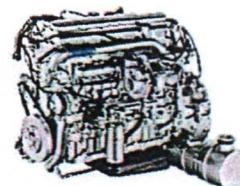


Gamme de véhicule GNV disponible en France en Avril 2019



Des technologies moteurs matures et maîtrisées

Pas de système de dépollution coûteux type FAP



Des autonomies poids-lourds adaptées aux besoins



GNC ~ 600 km

Desserte

GNL ~ 700 à 1700 km selon usage

Longue distance

+ Perspectives 2020

Développement des Zones à Faible Émission: En 2019, 23 territoires sont engagés dans une démarche de mise en place d'une ZFE avec des degrés d'avancement variables.

 Essence et autres  Diesel

 Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	
 Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	
 Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011	
 Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	 Euro 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011
 Euro 2 et 3 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	 Euro 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
 Euro 3 Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus	
 Euro 2 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus	

Clermont Auvergne Métropole (*)
Communauté d'agglomération du Grand Annecy
Communauté d'agglomération de La Rochelle
Communauté urbaine d'Arras
Eurométropole de Strasbourg
Fort-de-France (*)
Grand Lyon (*)
Grand Reims (*)
Grenoble-Alpes Métropole (*)
Métropole Aix-Marseille-Provence (*)
Métropole du Grand Nancy
Métropole européenne de Lille
Métropole Nice Côte d'Azur (*)
Métropole Rouen Normandie (*)
Métropole Toulon Provence Méditerranée (*)
Montpellier Méditerranée Métropole (*)
Paris (*)
Paris et Métropole du Grand Paris (*) (uniquement les 79 communes concernées)
Plaine Commune
Saint-Etienne Métropole (*)
Toulouse Métropole (*)
Valence Romans Agglo
Vallée de l'Arve

+ Perspectives 2020: les actions GRTgaz sur la mobilité (bio)GNV

Accompagnement
clients



- ✓ Continuer de porter le GNV/bioGNV auprès de nos **clients industriels** en privilégiant une approche ZFE/station/transporteur:
 - *Vous êtes dans ou à proximité d'une ZFE? GRTgaz vous accompagne dans votre réflexion logistique (pré-audit gratuit d'aide à la conversion de flotte logistique)*
- ✓ Contribuer aux réflexions des **filières** les plus utilisatrices de transport routier
- ✓ Lier des partenariats avec les **Autorités Organisatrices de la Mobilité**



Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLO

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_17-DE



Connecter les énergies d'avenir

grtgaz.com

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE POTENTIEL ET DE FAISABILITE POUR L'IMPLANTATION DE STATION(S) GNV/BIOGNV SUR LE TERRITOIRE DE ENERGIS

Entre :

GRTgaz, Société Anonyme au capital de 620 434 930 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 440 117 620, dont le siège social est situé au 6, rue Raoul Nordling 92270 Bois-Colombes, représentée par **Monsieur Thierry DANIEL** en sa qualité de Délégué Nord Est, ayant tous pouvoirs à cet effet.

Ci-après dénommé « **GRTgaz** »,

Et :

Energis, Régie municipale, Établissement public local à caractère industriel ou commercial enregistré sous le numéro de SIREN 441 081 320, dont le siège social est situé **53 RUE DU MARECHAL FOCH 57500 SAINT-AVOLD**, représentée par **Jacques Pierrard** en sa qualité de Directeur Général

Ci-après dénommé « **Energis** »

Et :

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, établissement public de coopération intercommunale enregistré sous le numéro de SIREN 200 067 502, dont le siège social est situé **12 RUE DU GENERAL DE GAULLE 57500 SAINT-AVOLD**, représentée par **Monsieur Salavatore Coscarella** en sa qualité de Président

Ci-après dénommé « **CASAS** »

GRTgaz, Energis et la CASAS et sont ci-après dénommées collectivement les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Energis et la CASAS mènent depuis plusieurs années une politique reconnue en matière de développement durable. À ce titre, elles souhaitent, sur la thématique de la mobilité GNV/BioGNV et H2, être précurseurs et ambitionnent une exemplarité territoriale.

De son côté, GRTgaz, principal opérateur du transport de gaz en France et expert des réseaux de transport gaziers, assure via 32000 kilomètres de réseaux enterrés l'acheminement du gaz naturel que lui confient plus de 120 clients expéditeurs (utilities, fournisseurs, ...) pour alimenter les distributions publiques et les grands industriels.

L'État a demandé, *via* le contrat de service public signé le 30 novembre 2015 entre lui et GRTgaz que cette dernière apporte « *sa contribution aux études avec les autres acteurs gaziers et ceux du GNV, pour favoriser l'émergence de l'usage du gaz comme carburant pour les transports* » et de favoriser « *de manière décisive le développement extensif de ce carburant vertueux au sein du mix énergétique pour la mobilité* ».

Dans ce contexte, GRTgaz, Energis et la CASAS, de par leurs missions et leurs expertises, se sont rapprochées afin d'étudier à l'échelle du territoire de la CASAS l'opportunité d'implanter une ou plusieurs stations GNV/bioGNV. C'est dans ce contexte qu'il convient de préciser les modalités de réalisation de l'étude entre les Parties (ci-après « Convention »).

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Dans la présente convention, et à moins que le contexte n'indique clairement une signification différente, les termes suivants auront les significations respectives suivantes :

Connaissances : désigne toute connaissance brevetable ou non, brevetée ou non, y compris Logiciels, savoir-faire, secrets de fabrique, ou tout autre type d'information, sous quelque forme qu'elle soit, ainsi que les droits de propriété intellectuelle y afférents.

Connaissances Propres : désigne les Connaissances nécessaires à la réalisation de l'étude et qui appartiennent à l'une ou l'autre des Parties avant la date d'effet de la convention.

Convention : désigne la présente convention ainsi que ses annexes et ses avenants éventuels.

Étude : étude de potentiel et de faisabilité pour l'implantation de station(s) GNV sur le territoire de Energis confiée à un tiers selon les modalités de l'article 3.2

ARTICLE 2 - OBJET

La présente Convention a pour objet de déterminer les modalités techniques, notamment le transfert de données, juridiques et financières de la réalisation de l'Étude, prévue à l'article 2 de la présente Convention, entre les Parties. Il fixe également les règles applicables en matière de droits de Propriété Intellectuelle notamment les Résultats issus de l'Étude ainsi que les conditions et/ou les modalités d'utilisation et/ou les conditions d'exploitation des Connaissances Antérieures et des Résultats de l'Étude, ainsi que les droits et obligations des Parties en résultant.

Il est composé indissociablement de ses annexes et de ses avenants éventuels.

Le présent Accord est limité à la réalisation de l'étude. Tout autre projet entre les Parties devra faire l'objet d'une autre convention.

ARTICLE 3 - NATURE DE L'ETUDE

3.1. *Objet de l'étude*

Les Parties ont défini le périmètre de l'étude attendue, objet du présent article. Cette étude sera réalisée en deux phases distinctes :

- « Phase 1 : *Identification - confirmation de zones à potentiel* » consistant à mesurer et localiser le potentiel de consommation de GNV, dans le but de déterminer une ou plusieurs zones susceptibles d'accueillir une station GNV.
- « Phase 2 : *Pré faisabilité technico-économique* » visant à étudier la pré faisabilité technico-économique pour la mise en place d'une station GNC au sein d'une parcelle identifiée par Energis et la CASAS comme la plus favorable.

3.2. *Choix des prestataires pour la réalisation de l'étude*

GRTgaz fera son affaire du choix du ou des prestataires suivant ses règles d'achat en vigueur.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

4.1. Engagements de GRTgaz

GRTgaz s'engage à faire réaliser par le prestataire choisi par les Parties l'étude objet de la présente convention. GRTgaz est le seul interlocuteur dudit prestataire mais s'engage à faire remonter à ce dernier toutes les demandes de Energis et de la CASAS.

GRTgaz s'engage à financer pour moitié la réalisation de cette étude.

GRTgaz s'engage à concéder à Energis et à la CASAS une licence d'utilisation de l'Étude selon les modalités de l'article 6.3.

4.2. Engagements de Energis et de la CASAS

Energis et la CASAS s'engagent à financer l'autre moitié de la réalisation de cette étude, soit 25 % du coût total de l'étude pour Energis et 25 % du coût total pour la CASAS.

Energis et la CASAS s'engagent, sous réserve de la limite relative au secret en matière industrielle et commerciale, à communiquer à GRTgaz, en tant que pilote de l'étude par le prestataire, toutes les informations concernant les flottes de véhicules intervenant pour leur compte (véhicules en propre ou intervenant dans le cadre d'un contrat de délégation et/ou de services publics)

Energis et la CASAS s'engagent également à communiquer à GRTgaz, en tant que pilote de l'Étude, toutes les informations concernant les entreprises (existantes ou ayant un projet d'implantation) du territoire de l'étude susceptibles de développer l'usage de véhicules propres. Elles transmettront à cet effet une liste de contacts pertinents à GRTgaz avant le démarrage de l'Étude.

Préalablement au lancement de l'Étude, Energis et la CASAS avertiront par courrier lesdites entreprises de la démarche lancée par les Parties afin d'assurer le meilleur accueil possible aux équipes de GRTgaz et à ses prestataires.

ARTICLE 5 - MODALITES FINANCIERES

Il est entendu entre les Parties que la Licence d'utilisation ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière de la part de GRTgaz et que le transfert des informations nécessaires à l'Étude s'effectuera à titre gratuit.

ARTICLE 6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1. Connaissances Propres

Chacune des Parties conserve la pleine et entière propriété de ses Connaissances Propres.

6.2. Propriété de l'Étude

La CASAS reconnaît la pleine propriété de GRTgaz et d'Energis sur l'Étude, y compris sur les droits de propriété intellectuelle attachés

6.3. Licence d'utilisation de l'étude

GRTgaz et Energis concèdent à la CASAS pour le monde entier, un droit d'utilisation personnel, non-exclusif et non cessible, comprenant :

- le droit de reproduire et d'utiliser, l'intégralité de l'Étude ;
- le droit de modifier ou d'adapter l'Étude ;

Le droit d'utilisation est concédé pour la durée des droits de propriété intellectuelle attachés à l'Étude.

La CASAS s'engage à maintenir en bon état les mentions de propriété intellectuelle qui sont portées sur les éléments constitutifs de l'Étude.

Sans accord écrit de la CASAS, GRTgaz et Energis ne peuvent passer avec un tiers une convention de nature à limiter ces mêmes droits.

Conformément à la loi et aux réglementations applicables, GRTgaz atteste et garantit qu'elle est habilitée à céder tous les droits en vertu de la Convention ou qu'elle a obtenu tous les droits nécessaires à cet effet notamment de leurs employés, sous-traitants et fournisseurs externes éventuels.

ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITE

Les Parties considèrent comme confidentiels le contenu de la Convention et toutes les informations auxquelles elles ont accès ou qui leur sont fournies à l'occasion de la préparation ou de l'exécution de la Convention, quels qu'en soient le support et l'objet.

Les Parties prennent vis-à-vis de leurs salariés, des sous-traitants et de toute personne physique ou morale qu'elles mandatent dans le cadre de la préparation ou de l'exécution de la Convention, toutes les dispositions, notamment contractuelles, pour faire respecter par ceux-ci la confidentialité des informations dont ils pourraient avoir connaissance dans ce cadre.

Toute information, quel qu'en soit le support, communiquée par l'une des Parties à l'autre à l'occasion de l'exécution de la Convention, ou à laquelle les Parties pourraient avoir accès à l'occasion de son exécution, est soumise à une diffusion contrôlée et limitée aux personnes nommément désignées par les Parties. La Partie destinataire ne peut l'utiliser que dans le cadre de la Convention et ne peut la communiquer à des tiers (sauf aux sociétés affiliées de l'une des deux Parties et sous-traitants du Fournisseur) sans l'accord écrit et préalable de l'autre Partie.

Les Parties s'engagent notamment à assurer la confidentialité des informations transmises dans le cas où certains de ses personnels y ayant accès effectueraient des prestations de même nature pour le compte de sociétés exerçant une activité de production ou de fourniture de gaz.

L'attention des Parties est attirée sur le fait que la confidentialité de toutes les informations dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination doit être préservée conformément à l'article L.111-77 du Code de l'énergie. Ces informations sont dites « informations commercialement sensibles ».

La Partie qui reçoit les informations confidentielles s'engage à compter de leur réception, à :

- conserver aux informations confidentielles leur caractère secret et à leur accorder un degré de protection (y compris physique) et de confidentialité non inférieur à celui qu'elle accorde à ses propres informations de nature analogue,
- ne pas divulguer les informations confidentielles et à ne pas permettre leur divulgation à des tiers sans l'accord préalable écrit de la Partie divulgateuse,
- ne pas utiliser les informations confidentielles à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui sont communiquées à savoir une coopération avec l'autre Partie,
- ne communiquer les informations confidentielles qu'aux membres de son personnel permanent qui ont besoin de les connaître sous réserve que ceux-ci se soient engagés contractuellement à ne pas les divulguer,
- ne pas copier, reproduire ou dupliquer, totalement ou partiellement, les informations confidentielles lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par l'autre Partie et ce, de manière spécifique et par écrit.

Chaque Partie doit avertir sans délai l'autre Partie de tout ce qui peut laisser présumer une violation des obligations du présent article et/ou une atteinte ou un risque d'atteinte à la confidentialité des informations qu'elle détient.

Toutes les informations confidentielles et leurs reproductions, transmises par une Partie à l'autre, resteront la propriété de la Partie divulgateurice et devront lui être restituées immédiatement sur sa demande et au plus tard à la résiliation ou à l'arrivée du terme de la Convention.

Il est expressément convenu entre les Parties que la divulgation par l'une des Parties, d'informations confidentielles à l'autre Partie au titre de la Convention ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la Partie récipiendaire, un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les matières, les inventions ou les découvertes auxquelles se rapportent ces informations confidentielles, ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle.

Toutefois, ne sont pas couvertes par cette obligation de confidentialité :

- (i) les informations qui étaient déjà connues de la Partie destinataire avant la conclusion de la Convention; ou
- (ii) les informations qui étaient déjà dans le domaine public au moment de leur révélation ou tombées par la suite dans le domaine public sans qu'il y ait eu faute ou négligence de la part de la Partie destinataire ; ou
- (iii) les informations qui ont été obtenues régulièrement par d'autres sources qui ne sont pas liées par une obligation de confidentialité à l'égard de la Partie ayant divulgué l'information considérée ; ou
- (iv) les informations qui doivent être communiquées à un tiers, notamment à une autorité de régulation compétente, par l'effet impératif d'une loi, d'une décision de justice ou d'une décision émanant d'une autorité publique compétente communautaire, française ou étrangère.

L'obligation de confidentialité, objet du présent article, prend effet à la date de conclusion de la Convention. Elle s'achève cinq (5) années après qu'elle aura pris fin, pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La responsabilité de chaque Partie est engagée à l'égard de l'autre Partie à raison des dommages matériels ou immatériels directs subis par l'autre Partie du fait de son manquement prouvé à ses obligations au titre de la présente Convention.

Pour chacune des actions entreprises dans le cadre de la présente Convention les parties s'engagent d'ores et déjà à souscrire les assurances nécessaires à la couverture des risques pour la réalisation de la présente Convention. Elles supportent, chacune pour ce qui la concerne, les primes et les franchises éventuelles des polices d'assurance qu'elles auront respectivement souscrites.

ARTICLE 9 - DUREE

La Convention entrera en vigueur à sa date de signature par les Parties à signer et prendra fin dans un délai d'un an après la remise de l'Étude.

En cas de besoin, de la Convention pourra être prolongé par voie d'avenant qui précisera le motif de cette prolongation ainsi que les modalités d'application propres à cette nouvelle période de collaboration.

Les articles confidentialité, responsabilité et assurances, Propriété Intellectuelle et Dispositions diverses survivront à la terminaison de la Convention et resteront en vigueur pour la durée qui leur est propre.

ARTICLE 10 - RESILIATION

La Convention pourra être résiliée de plein droit et sans formalité, par chacune des Parties en cas de manquement ou d'inexécution par l'autre Parties de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes.

Cette résiliation ne deviendra effective que trente (30) jours après l'envoi par la Partie non défaillante, d'une lettre recommandée avec avis de réception, exposant ses motifs, à moins que, dans ce délai, la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

Dans tous les cas, la résiliation de la Convention ne dispensera aucune des Parties de remplir ses obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

ARTICLE 11 - FORCE MAJEURE

Pour l'exécution du Contrat, un événement de « Force Majeure » est entendu au sens du droit français, à savoir qu'il y a cas « Force Majeure » lorsqu'un événement échappant au contrôle de la Partie qui l'invoque, qui ne pouvait pas être raisonnablement prévu lors de la conclusion de la Convention et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par ladite Partie.

Toute Partie entendant invoquer un cas de force majeure doit, sous peine de ne pouvoir s'en prévaloir, informer l'autre Partie dans les vingt-quatre (24) heures suivant la survenance de l'évènement, en justifiant son caractère imprévisible, insurmontable et extérieur, la mettant selon elle dans l'impossibilité de respecter ses obligations, en indiquant les dispositions prises, qu'elle compte prendre ou qu'elle estime nécessaire de prendre alors qu'elle est dans l'impossibilité de le faire par elle-même, ainsi que la durée prévisible du cas de force majeure.

Dans tous les cas, la Partie empêchée doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets de la force majeure.

Pendant toute la durée de l'évènement, la Partie non défaillante est autorisée à recourir à toute solution alternative indispensable à la poursuite du projet.

En cas de prolongation de l'évènement au-delà d'une période d'un (1) mois, la Convention peut être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.

À l'issue de l'évènement, les conditions de la Convention seront redéfinies entre les Parties.

ARTICLE 12 - NON EXCLUSIVITE

Il est entendu entre les Parties qu'aucune exclusivité ne peut leur être réservée au titre de la présente Convention. Chaque Cocontractant conserve la liberté de conclure des conventions similaires avec des tiers, y compris pour le même objet et pendant la durée d'exécution de la présente Convention.

ARTICLE 13 - SUIVI DE LA CONVENTION

Il est prévu à minima une réunion de lancement et une autre de restitution. Chaque partie désigne comme pilotes :

- Pour GRTgaz : Jérôme GUICHARD en tant que Développeur
- Pour Energis : Frédéric WANTZ en tant que Directeur Technique
- Pour la CASAS : Julien ANDRE en tant que Directeur de la Mobilité

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS DIVERSES

À compter de sa date d'entrée en vigueur, la Convention remplace et annule tous les documents, échanges ou conventions, écrits ou verbaux, antérieurs en rapport avec l'objet.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des dispositions de la Convention serait contraire à une loi ou à un texte légalement applicable, cette loi ou ce texte prévaudrait, et les Parties feraient les modifications nécessaires pour se conformer à cette loi ou à ce texte, par voie d'avenant. Toutes les autres dispositions resteraient en vigueur et les Parties feraient leurs meilleurs efforts pour trouver une solution alternative acceptable dans l'esprit de la Convention.

Les droits et obligations conférés aux Parties conformément à la Convention ne seront pas transférables à un tiers sans l'accord préalable et écrit des autres Parties.

Le fait, pour l'une des Parties d'omettre en une ou plusieurs occasions de se prévaloir d'une ou plusieurs dispositions de la Convention, ne pourra en aucun cas impliquer renonciation par le Parties intéressée à s'en prévaloir ultérieurement.

Aucune addition ou modification aux termes de la Convention n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée par leurs représentants dûment habilités.

La Convention ne peut en aucune manière être considérée comme constituant un acte de société. L'Affectio Societatis entre les Parties ainsi que toute responsabilité solidaire à l'égard des tiers ou entre les Parties sont formellement exclus.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE, LITIGES

La Convention est soumis à la loi française et les litiges s'y rapportant que les Parties n'auraient pu résoudre à l'amiable dans un délai de trois (3) mois à compter de la survenance du litige, seront soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Paris.

Fait en trois (3) exemplaires originaux, dont un pour chaque Partie.

Pour la Communauté de Communes Saint-Avoid Synergie	Pour Energis	Pour GRTgaz :
Date : Signature :	Date : Signature :	Date : Signature :
Cachet :	Cachet :	Cachet :

Paraphes des parties :

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021



ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_17-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grèning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Atrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Barig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guesling) ;
M. René KAPPER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 18

OBJET : Versement Mobilité (VM) – Renouvellement d'exonération de cotisation pour le « Groupe SOS Santé » (Hospitalor, Institut de formation des Aides-Soignantes et Centre de Planification Familial de Saint-Avold).

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président

Par délibération en date du 26 novembre 2019, point n°42, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a décidé d'accorder le renouvellement de l'exonération de la cotisation sur le Versement Mobilité à l'Association « Groupe SOS » concernant Hospitalor Saint-Avold, l'Institut de Formation des Aides-Soignantes (IFAS) et au Centre de Planification Familial de Saint-Avold, à compter du 1^{er} Août 2017 jusqu'au 31 juillet 2020.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_18-DE

Cette décision expirant au 3 juillet 2020, par courrier en date du 27 juillet 2021, Denis GARCIA, Directeur Général d'Hospitalor Saint-Avold, a sollicité M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour le renouvellement de l'exonération de la Taxe sur le VT concernant Hospitalor Saint-Avold, l'IFAS de Saint-Avold et le Centre de Planification Familial de Saint-Avold, à compter du 1^{er} août 2020.

Au regard de la décision du Bureau de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie de ne plus accorder d'exonération de la contribution sur le Versement Mobilité pendant toute la durée de la présente mandature, et compte tenu que le Groupe SOS n'a pu produire les documents réglementaires sollicités à M. le Président de la CASAS, la Commission « Transports », après examen, a émis un avis défavorable à cette requête, et invite le Conseil Communautaire à :

Ne pas renouveler l'exonération de la contribution sur le Versement Mobilité accordée à l'association « Groupe SOS ».

Décision du Conseil Communautaire :

Après précision apportée par M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président en charge des Finances à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling sur le montant du Versement Transport qui correspond environ à 1 % de la masse salariale, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





Envoyé en préfecture le 27/07/2021
 Reçu en préfecture le 27/07/2021
 Affiché le 27/07/2021
 ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_18-DE

27 JUL. 2020
 SYNERGIE

Monsieur Salvatore COSCARELLA
 Président de la Communauté de Communes du
 Pays Naborien
 5, Place Saint-Nabor
 57500 SAINT-AVOLD

Le 21 juillet 2020

Réf. : DG/sf/883/20

Objet : Demande d'exonération de la contribution versement transport à compter du 1^{er} août 2020.

Monsieur le Président, *cher Salvatore,*

Par la présente, je vous sollicite afin de pouvoir bénéficier du renouvellement de l'exonération de la contribution versement transport à compter du 1^{er} août 2020 pour :

- l'Hôpital de SAINT-AVOLD, sis rue Ambroise Paré à Saint-Avold,
- l'IFAS, situé 15 rue Lemire à Saint-Avold,
- le Centre de Planification, situé 14 rue des Généraux Altmayer à Saint-Avold

En espérant que vous accorderez une issue favorable à notre requête,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma haute considération,

A voir par	Vu, le signature
Le Président	G.
Vice-Présidents (es)	M. BINTZ
DGS	
Cabinet	
Commissions	
Services	M. ANDRE

*Amities,
 Vice-Président,
 Tous port le 31/07/2020*

[Signature]
 D. GARCIA
 Directeur Général
 Hôpital de SAINT-AVOLD
 Centre Médico-Gériatrique de FORBACH



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 78.....

• **Présents** : 46

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LÄTTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant** : 1

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 17

M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETY, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLJE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Difembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• **Absents excusés** : 2

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• **Absents non excusés** : 13

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLJUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freyhouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KÄPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 19

OBJET : Transports – Renouvellement d'exonération de cotisation du Versement Mobilité (VM) pour la « Mission Locale de Moselle Centre ».

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président

Par délibération en date du 5 juin 2018, point N°23, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a décidé de renouveler l'exonération de la cotisation sur le Versement Mobilité dont bénéficiait l'association « Mission Locale de Moselle Centre » en vertu d'une délibération du 5 septembre 2016, point N°5.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_19-DE

Cette décision expirant au 31 décembre 2020, Monsieur M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, a sollicité, M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, par courrier en date du 1^{er} octobre 2020, le renouvellement de cette exonération.

Au regard de la décision du Bureau de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie de ne plus accorder d'exonération de la contribution sur le Versement Mobilité pendant toute la durée de la mandature, la Commission « Transports » après examen, a émis un avis défavorable à cette requête et invite le Conseil Communautaire à :

Ne pas renouveler l'exonération de la contribution sur le Versement Mobilité accordée à l'association « Mission Locale de Moselle Centre » ; Etant précisé que les 3 conditions cumulatives d'exonération ne sont pas satisfaites dans la mesure où ladite association ne justifie pas de la reconnaissance d'utilité publique.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Président de la CASAS, Président de la Mission Locale de Moselle Centre et les Conseillers Communautaires membres de ladite association n'ont pas participé au vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





Saint-Avold, le jeudi 1^{er} octobre 2020

La Mission Locale de Moselle Centre

MISSION LOCALE DE MOSELLE CENTRE

44 Boulevard de Lorraine
57500 SAINT-AVOLD

☎ : 03 87 93 97 27

@ : mlmc@wanadoo.fr

📘 <http://fr-fr.facebook.com/mlmc57>

à

Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie

57500 SAINT AVOLD

A l'attention de Monsieur le Président

Objet : versement transport

Monsieur le Président,

Notre association, reconnue d'intérêt public et à but non lucratif, exerce une activité à caractère social.

De ce fait, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, lors de la séance du 06 juin 2018, nous a accordé l'exonération de la taxe sur le versement transport pour période de trois ans qui prendra fin le 31 décembre 2020.

Cette exonération arrivant à échéance, nous sollicitons de votre bienveillance un nouvel examen de notre situation et vous serions reconnaissants de nous accorder cette exonération pour une nouvelle période de trois ans.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Michael RIPART
Directeur



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• Présents : 46

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTI, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• Absent représenté par son suppléant : 1

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17

M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WQJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• Absents excusés : 2

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• Absents non excusés : 13

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Bouströff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tanquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 20

OBJET : Transport Urbain – Demande d'exonération de cotisation Versement Mobilité (VM) pour la « SAS Morina – Intermarché » de Morhange.

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président

Par courrier reçu en date du 14 décembre 2020, Monsieur Sébastien MOREL, Président Directeur Général de la « SAS Morina – Intermarché », a sollicité M. Le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour bénéficier d'une exonération de la cotisation sur le Versement Mobilité, pour le supermarché Intermarché situé à Morhange.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise l'exonération de la Taxe sur le Versement Mobilité aux fondations ou associations reconnues d'utilité Publique, à but non lucratif et dont l'activité revêt d'un caractère social, ou pour les Centres d'Aide par le Travail, et au regard de la décision du Bureau de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie de ne plus accorder d'exonération pendant toute la durée de la mandature, la Commission « Transports Urbains, réseau ferré et accessibilité, éco-mobilité et covoiturage » réunie en date du 20 mai 2021, a émis un avis défavorable à cette requête et invite le Conseil Communautaire à :

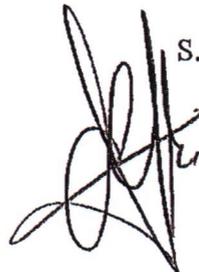
- ne pas accorder d'exonération de la contribution sur le Versement Mobilité, à la « SAS Morina – Intermarché » ; Etant précisé que les 3 conditions cumulatives d'exonération ne sont pas satisfaites dans la mesure où il s'agit d'une entreprise réalisant un bénéfice et dont l'activité est commerciale.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





SAS MORINA
Entreprise indépendante

Avenue Georges Pompidou
57340 Morhange
Tél. : 00(33) 3 87 86 34 08
Fax : 00(33) 3 87 86 46 34

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_20-DE

SAINT-AVOLD

16 DEC. 2020

SYNERGIE



INTERMARCHÉ MORHANGE

SAS MORINA
AVENUE POMPIDOU

57340 MORHANGE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SAINT-AVOLD SYNERGIE

10/12 rue du Général de Gaulle
BP 20046 Saint-Avold

57502 SAINT-AVOLD

A Morhange, le 14 décembre 2020

A L'attention de Monsieur Le Président,
Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,

Monsieur,

Depuis 2 ans maintenant existe une taxe fiabilisation ou plus communément appelée taxe transport ou mobilité.

Situé à Morhange, dans la Zac Cap 3000, Avenue Georges Pompidou, mon point de vente Intermarché ne bénéficie d'aucun arrêt de bus, ou tout autre service quelconque s'en rapprochant.

J'avais attiré l'attention de votre prédécesseur en juillet 2019 sur cette taxe, via un courrier que vous trouverez en annexe de ma demande de ce jour.

M Wojciechowski m'avait reçu dans ses locaux en septembre 2019. Il m'avait longuement expliqué la stratégie de la Communauté d'agglomération tout en restant très évasif sur le contenu de cette taxe, et surtout l'intérêt de celle-ci pour mes collaborateurs et clients.



Intermarché

SAS MORINA
Entreprise indépendante

Avenue Georges Pompidou
57340 Morhange
Tél. : 00(33) 3 87 86 34 08
Fax : 00(33) 3 87 86 46 34

Aussi, et toujours dans un intérêt d'agir pour le développement de la commune de Morhange, nous avons, via un financement sponsoring, participé au projet de voiture électrique mise en place par la nouvelle municipalité. Le coût de l'opération est de 5604 € TTC.

Nous avons encore à ce jour une vraie difficulté à développer la zone, et renforcer l'attractivité du site (fermeture du Bricomarché le 13 juillet 2018). Nous investissons régulièrement dans notre outil pour le garder propre et chaland pour notre clientèle.

Je vous invite d'ailleurs à venir visiter le magasin et je me ferai un plaisir de vous recevoir sur site.

En conséquence, je vous demande de m'accorder l'exonération de cette taxe, à effet rétroactif, et pour les années qui arrivent.

Nous pourrions reconsidérer cette taxe si nous arrivons à renforcer l'attractivité de la zone, ainsi qu'une desserte bus, concrète et mise en place.

Je vous prie de recevoir Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Sébastien Morel

PDG SAS Morina

Intermarché Morhange

0665602968

A voir par	Vu, le signature
Le Président	
Vice-Présidents (es)	M. BOUTZ
DGS	Vice-président
Cabinet	
Commissions	
Services	M. Angles

Pour réponse AR + instruction en liaison avec M. le Président de la CASB et M. BOUTZ.
18 DEC 2020 A. B.

INTERMARCHE MORHANGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SAINT AVOLD SYNERGIE

SAS MORINA
AVENUE POMPIDOU

10/12 rue du Général de Gaulle
BP 20046 Saint-Avold

57340 MORHANGE

57502 SAINT AVOLD

A L'attention de Monsieur André WOJCIECHOWSKI,
Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,
Maire de la Ville de Saint-Avold et Conseiller Départemental de la Moselle

Monsieur,

Je viens vers vous par ce courrier afin de vous signaler mon grand étonnement concernant un courrier qui m'est arrivé en date du 15 juillet des services de l'Urssaf.

Vous nous demandez à travers ce courrier de cotiser au versement transport, rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2018.

Nous n'avions jamais eu sur la commune de Morhange cette taxe qui va peser presque 6000€ dans mon compte d'exploitation, déjà fragilisé par une consommation compliquée sur ce secteur.

Cette lettre peut vous surprendre mais la liste se rallonge encore, et une nouvelle taxe déguisée, à travers cette « prime versement transport » est néfaste au pouvoir d'achat de mes collaborateurs.

Je souhaite à travers cette lettre vous rencontrer, vous expliquer finalement que les bénéfices du regroupement de nos communes à travers Saint Avold Synergie ne nous apporte finalement aujourd'hui que les points faibles ; cette nouvelle taxe le reflète parfaitement.

Je vous invite à vous rendre au sein de mon point de vente Intermarché, que vous puissiez prendre la mesure que nous apportons le plus grand soin à notre outil de travail, dans lequel nous investissons chaque année.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

 SLO

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_20-DE

Vous connaissez mieux que moi le secteur de Morhange, sa complexité à dynamiser les commerces et entreprises. Cette nouvelle taxe freine encore des investissements qui auraient pu être réalisés

Nous travaillons aujourd'hui à la commercialisation de l'ancien site Bricomarché, fermé par notre enseigne de bricolage le 13 juillet 2018.

Je suis convaincu que vous comprendrez parfaitement bien le sens de mon courrier, et nous ne pouvons pas délibérément continuer à absorber un nombre incalculables de nouvelles taxes qui pénalisent nos entreprises, nos collaborateurs, et l'ensemble des investissements que nous pourrions encore y faire.

Je vous prie de recevoir Monsieur Wojciechoswki, l'expression de mes salutations respectueuses.

Sébastien Morel

PDG SAS Morina

Intermarché Morhange

0665602968



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 78.....

• **Présents** : 46

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTI, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant** : 1

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 17

M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LAJOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrta BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• **Absents excusés** : 2

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• **Absents non excusés** : 13

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guëssling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 21

OBJET : Réalisation d'un schéma directeur vélo à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 et son troisième pilier « Engager la transition vers une mobilité plus propre. »,

Vu le plan vélo activé par l'Etat,

Vu le plan de mobilités douces 2021-2030 du Conseil Départemental de la Moselle

Par délibération du 22 décembre 2020, la Communauté Synergie s'est saisie de la thématique de la mobilité douce et plus particulièrement de la pratique du vélo, en décidant d'installer 3 consignes à vélo sécurisées à la gare routière, à la piscine de Saint-Avold et à la gare SNCF de Morhange.

Néanmoins, les divers enjeux (itinéraires, place du vélo dans l'espace public, sécurité, report modal, intermodalités des transports, attractivité ...etc.), liés aux déplacements à vélo nécessite d'être appréhendés de manière globale. Avant de s'engager durablement en faveur du développement du vélo, il est indispensable, préalablement, de dresser le constat de la situation de ce mode de déplacement sur l'ensemble de l'Agglomération.

Ainsi, eu égard à l'absence de diagnostic existant, il est proposé de lancer un schéma directeur vélo à l'échelle du ressort territorial de la CASAS.

De surcroît, pour financer les actions à venir, cette démarche présente l'intérêt de pouvoir solliciter, par la suite, un certain nombre d'aides financières du plan vélo mis en œuvre par l'Etat dont les dispositifs conditionnent leur éligibilité à la présentation d'un schéma directeur vélo.

Parallèlement à l'initiative de la CASAS, le Département de la Moselle a manifesté sa volonté de construire avec les intercommunalités, la stratégie départementale de son plan Mobilités douces 2021-2030.

L'établissement du schéma directeur vélo de la CASAS, qui abordera, non seulement les déplacements utilitaires/ pendulaires (domicile-travail, domicile école, vers les commerces, les services ...etc.), mais également touristiques, s'articulera avec ce plan départemental.

Dans ce cadre, avec l'ensemble de ses Communes, il s'agira pour la CASAS de mener un travail de co-construction de ce schéma directeur vélo qui sera réalisé en 3 phases :

- Etat des lieux du territoire comprenant l'étude du réseau cyclable en lien avec d'autres modes de déplacement, et un diagnostic de la pratique cyclable.
- Établir une stratégie pré-opérationnelle de construction du schéma directeur vélo
- Définition d'un programme pluriannuel d'actions et d'investissement.

Les projets de schéma directeur vélo étant éligibles au titre du programme « AVELO 2 » de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) avec un taux de participation de 60%, le plan de financement prévisionnel de cette opération se détermine comme suit :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant HT	%
Etude	41 667 €	50 000 €	Programme AVELO 2 (ADEME)	25 000 €	60
			Autofinancement CASAS	16 667	40
TOTAUX	41 667 €	50 000 €		41 667 €	

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable émis par les membres de la Commission « Transports », le Conseil Communautaire est invité à :

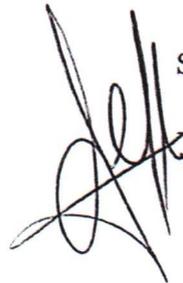
- 1) Valider le « Lancement d'un schéma directeur vélo à l'échelle de la CASAS » ;
- 2) Accepter le plan de financement de l'opération et autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son Représentant à solliciter les subventions détaillées dans le plan de financement, étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021 ;
- 3) Autoriser le lancement d'une consultation publique concernant « La réalisation du schéma directeur vélo à l'échelle de la CASAS » et donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou à son Représentant pour attribuer ledit marché et à la signature de tous documents utiles relatifs à la réalisation de cette action.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions apportées sur ce dossier, et aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• Conseillers élus : 79 * En exercice : 78.....

• Présents : 46

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mme BECKER-BARDELMANN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURCHER, Cédric MULLER.

• Absent représenté par son suppléant : 1

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17

M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschweiler) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Nyma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• Absents excusés : 2

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• Absents non excusés : 13

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lalling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 22

OBJET : Création d'aide CASAS à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE).

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président

Vu le Code de l'énergie et notamment les articles D.251-2 à D.251-13 relatifs aux conditions d'attribution du bonus vélo à assistance électrique,

Vu le Décret n° 2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants.

Le décret n°2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux aides à l'acquisition de véhicules peu polluants fixe les règles de l'État en matière d'incitation à compter du 1er juin 2020 et en particulier, en ce qui concerne l'aide, dite "bonus vélo à assistance électrique". Cette aide ne peut être attribuée que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale. Le montant de l'aide est identique au montant de l'aide allouée par une collectivité locale ou un groupement de collectivités locales dans la limite de 200 euros.

En complément des premières actions en faveur du développement de la mobilité douce sur le territoire de la CASAS (installation de 3 abris vélo sécurisés, lancement d'un schéma directeur vélo à l'échelle de la CASAS) et en vue de favoriser la pratique du vélo en permettant à la population de la CASAS de bénéficier du « Bonus vélo à assistance électrique » mis en place par l'Etat, il s'agit, à l'initiative du Président, de créer une aide CASAS à l'achat d'un VAE.

Dans ce cadre, il est proposé :

- de fixer le montant de l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à 50 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire majeur résidant dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. Le présent dispositif d'aide sera mis en place du 16 septembre 2021 au 16 septembre 2022 et sera présenté lors de l'ouverture de la Semaine Européenne de la Mobilité qui débutera précisément le 16 septembre 2021,
- de réserver une enveloppe budgétaire de 5 000 € dédiée à ce dispositif ; permettant de satisfaire les 100 premiers demandeurs de l'aide,
- de définir les conditions d'éligibilité dans le règlement pour l'attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les demandeurs devront adresser à la Communauté d'Agglomération un dossier comportant les pièces suivantes :

- Le règlement d'attribution daté et signé,
- Le formulaire de demande dûment complété et accompagné des pièces justificatives requises,
- L'attestation sur l'honneur du demandeur s'engageant notamment à : ne percevoir qu'une seule subvention pour le dispositif d'aide à l'achat de vélo assistance électrique de la CASAS, apporter la preuve de la pleine possession du VAE, ne pas revendre le vélo dans un délai de trois ans suivant la date de signature du présent formulaire, restituer ladite subvention à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie dans le cas où ce vélo viendrait à être vendu durant cette période de trois ans, participer à l'évaluation du dispositif d'aide de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable émis par les membres de la Commission « Transports », le Conseil Communautaire est invité à :

1. Approuver la création d'une aide CASAS à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour la période du 16 septembre 2021 au 16 septembre 2022,
2. Valider le règlement d'attribution d'une aide de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie à l'achat de VAE ainsi que le formulaire de demande d'aide,
3. Fixer le montant de l'aide à la somme forfaitaire de 50 € par matériel et par bénéficiaire ainsi que l'enveloppe financière correspondante à 5 000 €, étant précisé que les crédits seront constitués sur le Budget Primitif 2021,

4. Autoriser et donner tous pouvoirs à Monsieur le Président d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou à son Représentant à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

PJ :

- *Règlement d'attribution*
- *Formulaire de demande d'aide*
- *Attestation sur l'honneur*

Discussions :

M. Gaston ADIER, Vice-Président trouve dommage que cette opération s'arrête aux 100 premiers demandeurs.

M. le Président précise que cette opération pourra être renouvelée au-delà de 100 demandeurs, avec l'accord de l'assemblée communautaire, en cas de surabondance de demandes.

M. Robert BINTZ, Vice-Président en charge des Transports apporte également des éléments de réponses à Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de Saint-Avold sur les clauses de revente du vélo à assistance électrique en cas de décès subi d'une personne ayant bénéficié de cette aide.

Décision du Conseil Communautaire :

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

M'engage à :

- Ne percevoir qu'une seule subvention pour le dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique neuf de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie;
- Apporter la preuve de la pleine possession du vélo à assistance électrique subventionné par la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie;
- Ne pas revendre le vélo dans un délai de trois ans suivant la date signature du présent formulaire ;
- Restituer ladite subvention à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie dans le cas où ce vélo viendrait à être vendu durant cette période de trois ans ;
- Respecter les règles du code de la route et avoir un comportement éthique et responsable lors des déplacements à vélo ;
- Privilégier un maximum le vélo à en remplacement de la voiture au quotidien ;
- Participer à l'évaluation du dispositif d'aide de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Fait à :

Le :

Rajouter la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature :



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

COORDONNEES DU DEMANDEUR :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

INFORMATIONS RELATIVES AU VELO :

Marque et Modèle :

Fournisseur :

Ville du Fournisseur :

Prix d'achat TTC :

Date d'achat :

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR :

Afin de mieux connaître les habitudes, les usages et les caractéristiques des bénéficiaires et pour nous permettre de mieux adapter notre politique en faveur du développement de la mobilité alternative, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Vous êtes : un homme une femme

Votre âge : 18-30 ans 31 – 40 ans 41 – 50 ans 51-65 ans 65 ans et plus

Vous êtes : étudiant actif sans emploi retraité

Vous utilisez le plus souvent pour vos déplacements du quotidien :

- Les transports en commun Le vélo La marche
 La voiture Un deux-roues motorisés

Vous utiliserez votre vélo pour les trajets :

- Domicile/travail quotidien Domicile/travail occasionnel
 Loisirs Achats ou démarches

Pour ce déplacement, ce vélo va-t-il remplacer un autre véhicule ?

- Oui Non

A quelle fréquence utiliserez-vous votre nouveau vélo ?

- Tous les jours ou presque au moins Au moins 1 fois par semaine
 Au moins 1 fois par mois

Où allez-vous garer votre vélo ?

- Dans la rue Dans une cour Dans un parking Dans un garage



Auriez-vous acheté ce vélo sans ce dispositif d'aide à l'achat ?

- Oui Non

Comment avez-vous eu connaissance de la subvention locale pour l'achat d'un vélo ?

- Site internet de la Communauté d'Agglomération Presse Site internet de votre commune

- Bouche à oreille Autres :

L'Etat propose une aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique complémentaire à celle de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie sous conditions de ressources. Pensez-vous solliciter cette aide complémentaire ?

- Oui Non

Si oui, la Communauté d'Agglomération vous fera suivre un justificatif pour vous permettre de faire la demande auprès des services de l'Etat.

Votre revenu fiscal de référence :

- Jusqu'à 10 084 € 10 085 € à 25 710 € 25 711 € à 73 516 €
 73 517 € à 158 122 € 158 122 € et plus

Vos suggestions pour faciliter vos déplacements à vélo :

- Sur votre commune :

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



- **Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie :**

J'atteste sur l'honneur que les informations communiquées sont strictement exactes, avoir pris connaissance et respecter les conditions du règlement d'attribution de l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Fait à :

Le :

Signature

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Préambule

Afin d'encourager l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a institué un dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE),

Dans ce cadre, elle octroie une aide sous forme de subvention aux habitants de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, qui feront l'acquisition de cet équipement dont les caractéristiques sont décrites, ci-après.

Article 1- Cadre et durée du dispositif

Le présent règlement entre en vigueur du 16 septembre 2021 au 16 septembre 2022.

L'acquisition du vélo devra donc intervenir durant cette période.

Article 2 – Bénéficiaires

Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toutes autres personnes, une personne physique majeure résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et qui fait l'acquisition, en son nom propre d'un vélo neuf à assistance électrique. Les personnes morales sont exclues du dispositif.

Liste des communes de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie : Altrippe, Altviller, Baronville, Bérig-Vintrange, Biding, Bistroff, Boustroff, Brulange, Carling, Destry, Diesen, Diffembach-Lès-Hellimer, Eincheville, Estroff, Folschviller, Frémestroff, Freybouse, Gréning, Grostenquin, Guessling-Hémering, Harprich, Hellimer, L'Hôpital, Lachambre, Landroff, Laning, Lelling, Leyviller, Lixing-Lès-Saint-Avold, Macheren, Maxstadt, Morhange, Petit-Tenquin, Porcellette, Racrange, Saint-Avold, Suisse, Vahl-Ebersing, Vallerange, Valmont, Villers.

Article 3- Nombre et modèles de vélos éligibles

L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un même bénéficiaire. Sont exclus du dispositif d'aide les vélos enfants. Le vélo doit être adapté aux déplacements du quotidien et utilisé à cet effet.

Les vélos permettant de bénéficier d'une aide à l'achat sont :

- Les vélos à assistance électrique neufs: conformes à la réglementation en vigueur, au sens de la définition de la directive européenne N° 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0.25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint la vitesse de 25 km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (norme française NF EN 15194). Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, un certificat d'homologation correspondant sera exigé.

La subvention ne s'applique pas aux accessoires (antivol, casque, panier...).

Article 4 : Montant de l'aide

Montant forfaitaire de 50 €.

Article 5 : Pièces justificatives à fournir

Le dossier de demande de subvention doit comporter les éléments suivants :

- Le formulaire de demande d'attribution complété (disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie),
- Le règlement d'attribution de l'aide, daté, signé et accompagné de la mention « lu et approuvé »,
- Le questionnaire joint au formulaire de demande dûment complété et signé,
- Une attestation sur l'honneur signée certifiant :
 - o l'exactitude des renseignements fournis,
 - o à ne pas revendre le vélo acheté avec cette aide dans un délai de trois ans, sous peine de devoir restituer la subvention à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,
- La copie d'une pièce d'identité du demandeur,
- Un relevé d'identité bancaire du compte au nom du bénéficiaire sur lequel l'aide sera versée,
- Un justificatif de domicile au nom du bénéficiaire (taxe d'habitation ou foncière ; facture de téléphone, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, à l'exclusion des attestations d'hébergement datant de moins de 3 mois),
- Une copie de la facture d'achat acquittée du vélo éligible à l'aide. Celle-ci doit comporter :
 - o le nom et l'adresse du bénéficiaire ;
 - o le nom et l'adresse du vendeur ;
 - o la date d'achat.
- la copie du certificat d'homologation, la notice technique ou l'attestation de respect de la norme NF EN 15194.

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide viendrait à revendre le matériel concerné dans un délai de 3 ans suivant la date de dépôt de son dossier, le montant total de l'aide devra être restitué à la Communauté d'Agglomération. Le bénéficiaire s'engage à apporter la preuve aux services de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie qui en feront la demande, qu'il est bien en possession du vélo aidé.

Article 6 : Evaluation du dispositif d'aide

Afin de mieux connaître les habitudes, les usages et les caractéristiques des bénéficiaires et pour nous permettre de mieux adapter notre politique en faveur du développement de la mobilité alternative, un questionnaire à l'attention de l'utilisateur est annexé au formulaire de demande.

Ce questionnaire sera obligatoire et engagera le demandeur.

Ces données ne seront pas utilisées nominativement elles permettront uniquement d'évaluer l'efficacité du dispositif d'aide de la Communauté d'Agglomération, en vue :

- d'un renouvellement de l'opération,
- d'un éventuel élargissement à d'autres dispositifs de déplacements en mode doux (trottinettes, etc.)
- de la prise en compte d'éventuels critères liés à la situation personnelle du demandeur (âge, revenus, etc.).

La Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie est la seule destinataire des données qui vous concernent. La réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (règlement « RGPD »), actuellement en vigueur dans toute l'union européenne, vise à mieux protéger les données personnelles privées des citoyens et éviter leur utilisation à des fins commerciales non désirées. Les données recueillies dans ce questionnaire ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement en contactant la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie.

Article 7 : Modalités d'attribution du versement

Les dossiers complets doivent parvenir à la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie par mail ou courrier.

Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie

Service Transports

10, 12 rue du Général de Gaulle

57500 Saint-Avoid

Ou à l'adresse mail : n.audis@agglo-saint-avoid.fr

Toute demande de subvention doit être formulée dans les 6 mois suivant l'acquisition du vélo (à la date de réception par la Communauté d'Agglomération de la facture datée).

Article 8 : Sanctions en cas de détournement de l'aide

Conformément à l'engagement, le vélo ne peut être revendu dans un délai de trois ans à compter de sa date d'achat. Le détournement de l'aide, notamment en cas d'achat pour revente, sera susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rendra son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

Article 9 : Résolution des conflits

Les parties conviendront de régler à l'amiable les différends éventuels qui pourraient survenir au cours de l'exécution de la convention.

A défaut tout litige qui pourrait naître de son interprétation ou de son exécution sera soumis à l'appréciation de la juridiction compétente.

Le :

Signature :

Rajouter la mention manuscrite « lu et approuvé »



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

- Présents : 46

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.

- Absent représenté par son suppléant : 1

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17

M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Difembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myra BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

- Absents excusés : 2

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmort).

- Absents non excusés : 13

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 23

OBJET : Conventonnement – Subvention ADIL 57.

Rapporteur : Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire

Notre Communauté d'Agglomération dispose des compétences d'un conseiller en matière de rénovation énergétique et amélioration de l'habitat de l'association ADIL 57 – Point Info Energie. Cette association fait partie du réseau « FAIRE ». Elle permet aux locataires et propriétaires de connaître les différentes aides qu'ils peuvent solliciter : CEE, MaPrimeRénov', Anah, Action Logement, caisses de retraite, Conseil Départemental, Région, prêts 0% ou aides locales.

Engagé dans le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) la Région Grand Est a conclu une convention avec l'Etat, l'ADEME, l'Anah et les Obligés. Celle-ci

définit l'articulation entre la mise en œuvre au niveau national et le déploiement et sa mise en œuvre au niveau régional.

Nous observons que la Région participe au financement du programme SARE en fonction des actes de conseil et d'accompagnement que va instruire l'association. En complément de ce financement, l'ADIL 57 sollicite auprès de notre intercommunalité une participation à hauteur de 0.13€ par habitant pour l'année 2021. (*Nombre d'habitants : 53 807 x 0.13€ = 6 995€*). Le montant demandé en 2020 était de 7026.10€ (*Nombre d'habitants : 54 046 x 0.13€ = 7026.10€*). Elle propose également un conventionnement de partenariat qui fixe les modalités de fonctionnement. Celui-ci sera présenté à la commission environnement pour avis lors d'une prochaine commission.

Le rapport d'activité de l'ADIL57 recense 265 consultations auprès des particuliers en 2020. Engagé dans le programme SARE, l'association s'est associée au CALM-SOLIHA pour faciliter le parcours et les démarches relatives à la recherche d'aides financières pour les ménages souhaitant réaliser des travaux énergétiques. Le conseiller enregistre 214 actes réalisés entre le 1^{er} janvier au 30 avril 2021.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- Autoriser le versement de la subvention à hauteur de 6 995€ à l'ADIL57 pour l'année 2021, pour ses actions sur le territoire.

Les budgets sont inscrits au Budget Général 2021. Chapitre 65 – Article 6574.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 78.....

• Présents : 46

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOIT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURCHER, Cédric MULLER.

• Absent représenté par son suppléant : 1

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17

M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAUSER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).

• Absents excusés : 2

M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).

• Absents non excusés : 13

M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPPER, Conseiller (Léling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 24

OBJET : Plan Climat Air Energie territorial – Gouvernance du Comité de Pilotage.

Rapporteur : Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire

Conformément à la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) promulguée le 17 août 2015, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont désignés comme coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

A ce titre, ils doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET). 15% des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) sont directement issus des décisions prises par les collectivités territoriales concernant leur patrimoine et leurs compétences et 50% si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports. La CASAS a donc un rôle à jouer afin d'être moteur du changement pour son territoire et garante, des engagements pris.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2018 a acté le lancement de ce PCAET. Afin d'accompagner l'intercommunalité dans l'élaboration de celui-ci, une consultation a été publiée et a permis de retenir le cabinet Burgeap - Ginger d'Issy les Moulineaux, pour un montant de 59 988 € TTC.

Suite au changement de mandature un nouveau comité de pilotage doit être installé. Il est composé pour une part d'élus référents ainsi que de partenaires ou entités ayant autorité dans les domaines concernés aura la charge de suivre la procédure (diagnostic, orientations stratégiques territoriales et un programme d'actions défini par les dispositions du code de l'environnement). Différentes rencontres ou ateliers permettront d'enrichir le contenu de ce plan dans la phase diagnostic ainsi que pour l'élaboration de fiches actions qui devront être menées rapidement en vue de pouvoir joindre ce PCAET au PTRTE.

Pour la nouvelle constitution de ce Comité de Pilotage, le Conseil Communautaire est invité à désigner les conseillers communautaires de la CASAS, à savoir :

Membres de droit :

M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Président du Comité de Pilotage avec M. Jean MEKETYN, Vice-Président de la CASAS.

Membres :

Mmes Suzanne BUSDON, Olga KLUCZYK-WEISS, MM. Bernard TREUVELOT et Umit YILDIRIM, Vice-Présidents CASAS

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTI, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheran) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheran) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheran) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nahalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 25

OBJET : Compétence Eau-Assainissement-Eaux Pluviales Urbaines – Demande de Délégation formulée par la Ville de Saint-Avold.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Par délibération du Conseil Communautaire, séance du 22 décembre 2020, point n°21, notre assemblée intercommunale a autorisé son Président à signer une convention à intervenir entre la CASAS (Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie) et la Ville de Saint-Avold, dans le cadre de l'organisation de l'exercice des compétences Eau, Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines.

Cette convention a pour objet de confier à la commune de Saint-Avold, via la Régie Municipale ENERGIS, pour un montant HT de 300 000,00 €. La convention est en principe renouvelable tacitement pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, dans le cadre de son contrôle de légalité, par courrier du 20 février 2021 adressé à M. le Président de la CASAS, Mme le Sous-Préfet de Forbach-Boulay a considéré que la convention aurait dû être conclue après publicité et mise en concurrence.

Elle a donc demandé à M. le Président de la CASAS, d'inviter le Conseil Communautaire à retirer la délibération du 22 décembre 2020, point n°21 et à délibérer de nouveau afin de trouver une solution conforme à la réglementation en vigueur et de nature à garantir la continuité du service public.

Il s'en est suivi une réunion de travail intervenue le 1^{er} avril 2021, en Sous-Préfecture de Forbach/Boulay, entre les différentes parties concernées et au terme de laquelle, M. le Président de la CASAS a informé et confirmé par lettre recommandée du 15 avril 2021, à Mme le Sous-Préfet de Forbach/Boulay, son intention de ne pas procéder au retrait de la délibération :

Il a en effet justifié que si la CASAS s'est bien mise en capacité d'assurer l'exploitation des services d'eau et d'assainissement sur le territoire des communes de Diesen, Porcelette et Saint-Avold, à compter du 1^{er} janvier 2020, les difficultés engendrées par la mutualisation de la facturation des services d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement par la Régie ENERGIS sur le territoire de Saint-Avold ne lui ont pas permis d'être en mesure de reprendre dès le 1^{er} janvier 2020 la facturation et le recouvrement sur le territoire de la Ville de Saint-Avold.

De ce fait, seule la Régie Municipale ENERGIS avait techniquement la capacité de procéder à la facturation de l'eau et de l'assainissement sur le territoire de la Ville de Saint-Avold jusqu'au 31 décembre 2021, c'est-à-dire jusqu'à ce que la CASAS soit en mesure de reprendre elle-même cette facturation et ce recouvrement (travail actuellement en cours).

Juridiquement, la convention est donc fondée sur l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, qui autorise de conclure une telle convention sans publicité ni mise en concurrence préalable pour un motif technique.

A la suite des observations du contrôle de légalité et de la position adoptée par la CASAS, par lettre recommandée du 20 avril 2021, M. le Président de la CASAS a demandé à M. le Maire de la Ville de Saint-Avold, de bien vouloir lui confirmer d'une part son engagement à exécuter et respecter la convention approuvée par le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Avold, en séance du 21 janvier 2021, jusqu'à la date du 31 décembre 2021, ceci en vue de ne pas interrompre la continuité du service public et d'autre part, que la convention de gestion ne sera pas prolongée au-delà du 31 décembre 2021.

Par ailleurs, M. le Président de la CASAS a sollicité M. le Maire de la Ville de Saint-Avold pour qu'il lui soit remis l'ensemble du fichier 'abonnés' (à l'exception des données bancaires) à la date du 1^{er} septembre 2021, ceci en vue de permettre à la CASAS de finaliser les opérations qui lui permettront d'assurer la facturation et le recouvrement des services d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de la Ville de Saint-Avold, à compter du 1^{er} janvier 2022, comme c'est déjà le cas pour les communes de Diesen et de Porcelette et ceci dans le cadre d'une pleine coopération entre les différentes parties (CASAS-Ville de Saint-Avold et la Régie ENERGIS).

En réponse, M. le Maire de la Ville de Saint-Avold a informé M. le Président de la CASAS, par lettre recommandée du 7 mai 2021, qu'à la suite du recours gracieux introduit par Mme le Sous-Préfet de Forbach/Boulay à l'encontre de la délibération du Conseil Communautaire de la CASAS prise en séance du 22 décembre 2020, il envisageait de prononcer la résiliation de la convention à la date du 1^{er} juin 2021.

M. le Maire de la Ville de Saint-Avold estimait dans ce même service pourrait aisément se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2021 par l'octroi d'une délégation partielle ou entière de compétences au profit de la Ville de Saint-Avold.

Aussi, M. le Maire de la Ville de Saint-Avold fait part à M. le Président de la CASAS que cette demande de résiliation formulée à l'amiable ou unilatérale, ne ferait pas obstacle à l'exécution du service public, dans la mesure où le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Avold soumettra une nouvelle demande de délégation de compétences pour l'exercice de ces compétences eau-assainissement-eaux pluviales urbaines, qui pourra être entière ou partielle et pourrait s'achever le 31 décembre 2021.

Et conformément aux propos de M. le Maire de la Ville de Saint-Avold, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Avold a homologué en séance du 16 avril 2021, une nouvelle demande de délégation pleine et entière de la compétence Eau Potable, Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines sur le territoire de Saint-Avold.

Par lettre recommandée du 27 mai 2021, M. le Président de la CASAS a rappelé à M. le Maire de la Ville de Saint-Avold, les éléments qui suivent :

- Que la convention de gestion CASAS/Ville de Saint-Avold a été régulièrement conclue sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique ;
- Que la convention de gestion CASAS/Ville de Saint-Avold a été approuvée par les parties respectives, pour un motif d'impossibilité technique de transfert de facturation à la Régie Communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2021, avec notamment la transmission du fichier des abonnés de la Ville de Saint-Avold, non remise lors de la prise de compétence conférée à la CASAS, à l'opposé des communes de Diesen et Porcelette, qui ont transmis ce fichier dans les délais réglementaires ;
- Que ce motif d'impossibilité technique a été invoqué et justifié par la Régie Municipale ENERGIS elle-même ;
- Que toute cessation unilatérale des obligations de la Ville de Saint-Avold aurait pour conséquence, l'interruption de la facturation et du recouvrement des redevances, mettant par la, gravement en cause la continuité du service public et engagerait en conséquence la responsabilité de la Ville de Saint-Avold ;
- Que la CASAS répondra à la nouvelle demande de délégation de compétence formulée par le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Avold, dans le respect du délai de 3 (trois) mois, fixé par la loi, soit au plus tard le 16 juillet 2021.

Au regard des faits rappelés ci-dessus, il revient donc désormais au Conseil Communautaire de la CASAS de se prononcer sur la demande de délégation de compétences formulée par le Conseil Municipal de Saint-Avold.

Vu l'article L.5216-5 du CGCT au terme duquel lorsqu'une commune demande à bénéficier d'une délégation de compétence en matière d'eau, d'assainissement ou de gestion des eaux pluviales urbaines, le Conseil de la Communauté d'Agglomération statue sur cette demande dans un délai de trois mois et motive tout refus éventuel ;

Vu la demande de délégation de compétence formulée par la Commune de Saint-Avold par délibération du 16 avril 2021 ;

Considérant que par application de la loi NOTRe, les compétences de gestion des eaux pluviales urbaines ont été transférées de plein droit le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que la CASAS a fait le choix de respecter les modes d'exercice des compétences préexistants sur son territoire. Qu'en conséquence, la CASAS exerce directement la compétence eau potable sur les seules communes de Saint-Avold, Diesen et Porcellette, la CASAS restant pour les autres communes adhérentes aux syndicats intercommunaux auxquels elles avaient transféré la compétence. Que la CASAS exerce directement les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines sur l'intégralité de son territoire ;

Considérant que la CASAS a fait le choix de respecter les modes de gestion des compétences préexistants sur le territoire sur lequel elle exerce directement les compétences en cause. Qu'en conséquence, l'exploitation du service d'eau potable sur le territoire des communes de Carling et L'Hôpital reste assurée dans le cadre des délégations de services publics en cours. Qu'en conséquence également, elle a créé une régie communautaire pour l'exploitation sur l'intégralité de son territoire les services publics d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, et sur les seuls territoires des communes de Saint-Avold, Diesen et Porcellette, le service public d'eau potable ;

Considérant qu'une délégation de compétence à la commune de Saint-Avold dont la convention resterait à négocier et à signer, pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2021, serait contraire à la bonne organisation du service public d'eau potable, dès lors que ce dernier est assuré à ce jour par la régie communautaire et qu'elle aurait vocation à l'assurer à nouveau dès le 1^{er} janvier 2022. Il serait dès lors contreproductif de confier l'exploitation du service d'eau potable sur le territoire de la commune de Saint-Avold à la commune et à la régie ENERGIS pour quelques mois seulement (complexité en termes de personnel, tarification...) ;

Considérant dans l'hypothèse d'une délégation de compétence dont la durée irait au-delà du 31 décembre 2021, que l'intérêt d'un service public exploité en régie est de permettre à la régie de mutualiser les charges et les recettes sur l'ensemble de son périmètre afin d'établir un programme d'harmonisation du service, notamment d'un point de vue patrimonial et tarifaire sur l'ensemble de ce périmètre ;

Considérant que la délégation de compétence ne peut pas uniquement porter sur quelques missions éparses, mais qu'elle doit avoir une « consistance » minimum. Que dans le cadre d'une délégation de compétence, la commune délégataire gère de manière autonome le budget du service délégué. Qu'en conséquence, la délégation de compétence aurait pour effet une gestion séparée du service public d'eau potable sur le territoire de la commune de Saint-Avold d'une part, sur le territoire des communes de Diesen et Porcellette, d'autre part ;

Considérant que la commune de Saint-Avold représente environ 7 500 abonnés au service sur les trois communes, 80 % des charges et 80 % des recettes ;

Considérant qu'une délégation de compétence à la commune de Saint-Avold aurait ainsi pour conséquence de limiter très fortement le champ d'action de la régie, s'agissant du service d'eau potable, aux seules communes de Diesen et Porcellette. Qu'en conséquence, la régie communautaire ne serait pas en mesure de mettre en œuvre une réelle politique communautaire en matière d'eau potable, sur le territoire sur lequel la CASAS exerce directement la compétence. Qu'en conséquence également, aucune harmonisation de service rendu, patrimoniale ou tarifaire ne serait envisageable sur le territoire de ces trois communes tant que durerait la délégation de compétence. Qu'une délégation de compétence à la commune de Saint-Avold serait finalement préjudiciable au service public communautaire d'eau potable, qui resterait assuré à des échelles communales, sans perspective d'harmonisation et de mutualisation, au désavantage des usagers.

Le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

- 1) se prononcer sur le maintien de la convention de gestion CASAS/Ville de Saint-Avold, considérant qu'il y a une nécessité de ne pas interrompre la continuité du Service Public et pour laquelle M. le Président de la CASAS s'est engagé, par courrier du 15 avril 2021 adressé à Mme le Sous-Préfet de FORBACH/BOULAY, à procéder à la facturation au 1^{er} janvier 2022 ;
- 2) ne pas donner suite pour les motifs exposés ci-dessus, à la nouvelle demande de délégation des compétences eau-assainissement-eaux pluviales urbaines formulée par la Ville de Saint-Avold ;
- 3) habiliter M. le Président de la CASAS ou son représentant pour lui donner tous pouvoirs à l'exécution de la présente délibération.

Discussions :

Après lecture de la délibération, M. le Président de la CASAS donne la parole à M. BALLEVRE, Vice-Président de la CASAS, rapporteur de la délibération, qui apporte des précisions complémentaires quant aux modalités de transfert des compétences eau-assainissement sur le ban de Saint-Avold au profit de la CASAS.

M. BALLEVRE souligne qu'une réunion de travail préalable s'est tenue entre les parties respectives qui a abouti à un accord sur le transfert du fichier par la Ville de Saint-Avold, via ENERGIS au profit de la CASAS.

Ce transfert permettra à la CASAS de procéder à la facturation eau-assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2022.

M. BALLEVRE précise que le recours engagé par le représentant de l'Etat concerne principalement le manque de publicité pour une commande d'un montant de 300 000 € HT, dont seul le prestataire retenu, ENERGIS, pouvait effectuer cette opération de facturation pour l'eau et l'assainissement sur le territoire de Saint-Avold.

M. le Président de la CASAS se réjouit de cette issue et de la bonne compréhension entre la CASAS et la Ville de Saint-Avold.

Il donne la parole à M. René STEINER, Maire de la Ville de Saint-Avold, qui confirme les propos de M. Jean-Jacques BALLEVRE en soulignant que ce transfert de compétence a soulevé beaucoup de polémique et qu'il a demandé à ENERGIS de bien vouloir remettre le fichier des abonnés de Saint-Avold à la CASAS, dans les meilleures conditions possibles en attirant également l'attention de M. le Président de la CASAS et de l'assemblée que ce transfert de compétence s'opère de manière la plus harmonieuse et la plus complémentaire possible entre les parties respectives.

M. le Maire de Saint-Avold fait part également à l'assemblée qu'il ne procédera pas au retrait de la délibération portant sur la convention de gestion CASAS/Ville de Saint-Avold, en ne souhaitant pas interrompre la continuité du service public.

Et, M. le Maire fait remarquer à l'assemblée que les représentants de la Ville de Saint-Avold voteront pour la délégation de compétence en raison du fait qu'il ne puisse être reproché un jour à l'actuel Maire de la Ville de Saint-Avold et à son Conseil Municipal sous cette mandature, d'avoir laissé un prestataire privé le soin de recevoir la gestion eau-assainissement sur le territoire de Saint-Avold, alors qu'une régie municipale pouvait effectuer cette opération.

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_25-DE

M. le Président de la CASAS remercie M. le Maire de Saint-Avold de lui aussi qu'il ne procédera pas au retrait de la délibération prise par le Conseil Communautaire, en séance du 22 décembre 2020, point n°21, tout en assurant au Maire de la Ville de Saint-Avold qu'il perpétuera la continuité du service public, non pas par un prestataire privé mais par l'intermédiaire du service public de la CAAS.

M. le Maire de Saint-Avold prend acte de la déclaration de M. le Président de la CASAS et l'en remercie.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Décision du Conseil Communautaire :

La décision de ne pas donner suite à la délégation de compétence émanant de la Ville de Saint-Avold est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : M. STEINER, Mme SCHWEITZER et ses mandants, Mme Carine MULLER, M. LETULLIER, Mme BECKER-BARDELMANN et son mandant, Mme GUERIN et ses mandants, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGUAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laring) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcelette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcelette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tanquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 26

OBJET : Attribution du marché d'étude pour la réalisation d'un outil de gestion intégrée des eaux pluviales – Zonage et Schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle du territoire de l'Agglomération.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Dans le cadre de la maîtrise du ruissellement pluvial, de la lutte contre la saturation des réseaux existants, la prévention et la gestion des inondations, la Communauté de d'Agglomération Saint-Avold Synergie souhaite se doter d'un outil de gestion intégrée pour sa compétence eau pluviale.

Pour cela, une étude de schéma directeur et de zonage doit être réalisée sur le territoire pour ses 41 communes.

Une consultation a donc été lancée le 26 avril 2021 dont la publicité est parue le 29/04/2021 :

- aux annonces légales du Républicain Lorrain,
- sur la plate-forme en ligne : www.klekoon.com

Après analyse des offres réalisée par le service et présentation à la Commission des Marchés qui s'est tenue le 15 juin 2021, le bureau d'études SEPIA ENVIRONNEMENT a présenté la meilleure offre techniquement et économiquement, avec un montant de 93.825,00 €HT.

Les travaux seront subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 70%.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de :

- 1/ valider l'attribution du marché au bureau d'études SEPIA ENVIRONNEMENT,
- 2/ autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette réalisation et lui donner tous pouvoirs à cet effet,
- 3/ de faire toutes les demandes nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau pour obtenir les subventions étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrma BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 27

OBJET : Convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage entre la CASAS et le SEV3Nied.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Par délibération n°30 du 22 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, a conventionné une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage avec le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied pour des travaux de renaturation des cours d'eau des communes d'Altrippe et de Leyviller.

Il apparait que sur d'autres secteurs du territoire de la CASAS une assistance à maitrise d'ouvrage sera également nécessaire.

Les termes de la convention initiale ne sont donc plus valables. Il est proposé de dénoncer afin d'en établir une nouvelle qui soit moins restrictive et qui prendra en compte l'ensemble du bassin versant de l'Albe. (pour rappel cela concerne 9 communes : Altrippe, Leyviller, Hellimer, Diffembach-Lès-Hellimer, Gréning, Bérig-Vintrange, Grostenquin, Petit-Tenquin et Vallerange).

Les modalités d'intervention et de dédommagement financier resteront celles définies dans la convention initiale à savoir : un forfait de 150 € par ½ journée.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de :

1. dénoncer la convention initiale,
2. d'autoriser Monsieur Le Président ou son Représentant à signer la nouvelle convention aux conditions financières susvisées.

PJ: Convention

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDÉMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcelette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcelette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myra BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berg-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold).

Point n° 28

OBJET : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du ruisseau le Petit-Tenquin à Petit-Tenquin et le Matzengraben à Gréning.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Cet avenant n°1 fait suite à la modification du contrat de maîtrise d'œuvre signé en date du 26/06/2014, et notamment de son coût prévisionnel des travaux par rapport à l'estimation financière initiale de 125.000,00 €HT.

Cette estimation avait été proposée par le bureau d'études BEREST au stade de la réponse à l'appel d'offres sur la base des marchés similaires, au prorata du linéaire de cours d'eau à renaturer.

Le cahier des charges de 2014 ne listait pas les travaux envisagés. Les objectifs généraux :

- * redynamiser les écoulements afin de permettre l'auto-curage,
- * permettre au cours d'eau d'atteindre un profil d'équilibre,
- * arriver au bon état écologique des masses d'eau,
- * résoudre ou à défaut limiter les problématiques locales,
- * trouver un compromis temps/évacuation lors de période de hautes eaux.

Toutefois, du fait :

1) des études diagnostiques réalisées dans le cadre de cette mission sur les cours d'eau mettant en évidence :

- leur état très dégradé,
- un important envasement des lits mineurs,
- un profil hydraulique inadapté de ces écoulements,
- une ripisylve inexistante ;

2) des études faune / flore réalisées, à la demande des services instructeurs de la Police de l'Eau (DDT57), révélant la présence d'espèces protégées au titre de Natura 2000 (notamment le Cuivré des Marais) :

- impliquant des modifications des travaux et des plantations,
- la prise en compte d'accès balisés et de parcelles spécifiques pour l'épandage des vases,
- nécessitant des adaptations en phase travaux : cheminement par plaques de roulage, ...

Le coût prévisionnel de l'opération a sensiblement augmenté, pour atteindre une estimation de 290.512,50 €HT au stade du PROJET est 253.594,82 €HT après appel d'offres « travaux ».

Cette augmentation de la masse des travaux implique donc une réévaluation de la mission de maîtrise d'œuvre suivant l'article 6.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Montant global (Etudes + Suivi de travaux) initial :	12.625,00 €HT
Montant de l'avenant n°1 :	8.358,66 €HT
Montant global (Etudes + Suivi de travaux) après avenant :	20.983,66 €HT

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de :

- 1/ valider l'avenant n°1 auprès du bureau d'études BEREST,
- 2/ autoriser Monsieur Le Président ou son Représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette réalisation et lui donner tous pouvoirs à cet effet,
- 3/ de faire toutes les demandes nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau pour obtenir les subventions, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général.

Pièce jointe : Avenant n°1

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA

AVENANT N° 1

au marché de maîtrise d'oeuvre du 26.06.2014,
accepté et rendu exécutoire le 11.08.2014

Entre les soussignés :

Monsieur Salvatore COSCARELLA, Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, agissant au nom de ladite Communauté d'Agglomération,

et

d'une part,

Monsieur Gilles BIEBER, agissant en sa qualité de Directeur de l'Agence de Phalsbourg- BEREST LORRAINE SARL, dont le siège social est Z.I. Maisons Rouges - 8 rue du Luxembourg à 57370 PHALSBOURG,

d'autre part,

il a été convenu d'établir un Avenant n° 1 au Contrat de Maîtrise d'Oeuvre du 26.06.2014 et dans les conditions spécifiées ci-après :

OBJET DE L'AVENANT

ARTICLE PREMIER :

Le présent Avenant n° 1 au Contrat de Maîtrise d'Oeuvre du 26.06.2014

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Renaturation des cours d'eau de Gréning et de Petit Tenquin

à pour objet :

1. de définir le coût prévisionnel définitif des travaux, compte tenu des marchés de travaux, validé par le Maître d'Ouvrage.
2. de définir le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre.

MONTANT DE L'AVENANT

ARTICLE DEUX

Le présent Avenant est établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de calendrier (mois-mo) : Juin-2014

Rappel du marché de base :

Coût prévisionnel estimatif des travaux indiqué dans le contrat de base :	125 000,00 € H.T.
Taux de rémunération de la Maîtrise d'œuvre :	6,50%
Forfait provisoire de rémunération de la Maîtrise d'œuvre :	8 125,00 € H.T.
Dossiers réglementaires	
DLE	3 250,00 € H.T.
DIG	1 250,00 € H.T.
Montant total de la rémunération :	12 625,00 € H.T.

Avenant 1 :

Coût prévisionnel définitif des travaux (cf marché de travaux) :	253 594,82 € H.T.
Taux de rémunération de la Maîtrise d'œuvre :	6,50%
Forfait définitif de rémunération de la Maîtrise d'œuvre :	16 483,66 € H.T.
Montant de la rémunération des éléments de missions études :	5 625,00 € H.T.
Montant de la rémunération des éléments des missions travaux :	10 858,66 € H.T.
Dossiers réglementaires	
DLE	3 250,00 € H.T.
DIG	1 250,00 € H.T.
Montant total de la rémunération :	20 983,66 € H.T.

Du fait de la définition du coût prévisionnel définitif des travaux, le forfait de rémunération passe de :

12 625,00 € H.T. à 20 983,66 € H.T.

L'avenant n°1 s'élève donc à :

Valeurs en	H.T.
FORFAIT H.T. :	8 358,66 €
T.V.A. 20 %	1 671,73 €
TOTAL T.T.C. :	10 030,40 €

Total T.T.C. en toutes lettres : DIX MILLE TRENTE EUROS ET QUARANTE CENTS

Nota : La valeur actuelle de la T.V.A. est de 20 %. Si toutefois, cette dernière se trouvait changée lors de l'établissement des mémoires d'honoraires, le taux rectifié serait appliqué.

Décomposition du forfait de rémunération (€HT)

(Contrat de Maîtrise d'Oeuvre + Avenant n° 1)

Missions élémentaires	Répartition	Marché Initial	Avenant 1 selon DCE	Contrat + Avenant 1
DIAG/AVP	43,69%	3 550,00 €		3 550,00 €
PRO/DCE	25,54%	2 075,00 €		2 075,00 €
ACT	4,92%	400,00 €	1 337,39 €	1 737,39 €
DET	25,85%	2 100,00 €	7 021,28 €	9 121,28 €
DLE		3 250,00 €		3 250,00 €
DIG		1 250,00 €		1 250,00 €
TOTAL	100,00%	12 625,00 €	8 358,66 €	20 983,66 €

ARTICLE TROIS : Autres dispositions

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Fait à PHALSBOURG, le

Le Contractant :
Gilles BIEBER
Directeur de BEREST LORRAINE
BEREST LORRAINE
Directeur d'Agence de Phalsbourg
Gilles BIEBER

Acceptation de l'Avenant n° 1

Le Pouvoir Adjudicateur :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Accepte l'avenant n°1 d'un montant de : 10.030,40 € T.T.C.

A SAINT-AVOLD, le

Signature du pouvoir adjudicateur (1) :

- (1) L'approbation de l'avenant comportera :
- le cachet du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Oeuvre
 - la signature, la qualité et le nom du signataire

Le présent avenant se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus.

Service liquidateur :

Comptable assignataire des paiements : M. le Trésorier de

L'Acceptation de l'offre a été notifiée au Maître d'Oeuvre le

Reçu notification le

Le Maître d'Oeuvre :

Communauté d'Agglomération

Saint-Avold Synergie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDÉMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYNY, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 29

OBJET : Attribution du marché de travaux de restauration du ruisseau le Petit-Tenquin à Petit-Tenquin et le Matzengraben à Gréning.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Suite à la mise en conformité de l'assainissement des communes de Gréning et de Petit-Tenquin, le milieu récepteur, a fait l'objet d'une étude de renaturation.

Cette étude diagnostique des cours d'eau le Petit-Tenquin et le Matzengraben a permis d'établir un programme de travaux.

Une consultation a été lancée le 27 avril 2021 dont la publicité es

- Aux annonces légales du Républicain Lorrain,
- Sur la plate-forme en ligne : www.klekoon.com

Après analyse des offres réalisée par le bureau d'études BEREST et présentation à la Commission des Marchés qui s'est tenue le 15 juin 2021, l'entreprise SETHY a présenté la meilleure offre techniquement et économiquement avec un montant de 253.594,82 €HT.

Les travaux seront subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80%.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1/ valider l'attribution du marché à l'entreprise SETHY,
- 2/ autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette réalisation et lui donner tous pouvoirs à cet effet,
- 3/ solliciter les demandes nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau pour obtenir les subventions, correspondantes étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grening) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 30

OBJET : Autorisation de commercer au Complexe Nautique pendant la saison estivale.

Rapporteur : M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président

La société Noki, représentée par Mme Danièle Noël interpelle le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie afin de tenir un stand de boissons sans alcool, glaces et viennoiseries au Complexe Nautique.

Mme Noël accepte la proposition qui lui est faite de payer la somme de 5 euros par jour du 1er juillet 2021 au 31 août 2021 quel que soit les conditions météorologiques dès lors que le Complexe Nautique est ouvert (hors fermeture liée au COVID 19 ou autres).

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le 27/07/2021

SLO

ID : 057-200067502-20210712-CC_20210712_30-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir discuté et délibéré :

- Autorise la Société Noki représentée par Mme Danièle Noël à commercer au sein du Complexe Nautique (stand personnel) pour des boissons sans alcool, glaces et viennoiseries du 1 juillet au 31 août 2021 de 10h à 19h moyennant la somme de 5 euros par jour quelques soient les conditions météorologiques sous réserve de la bonne ouverture dudit Complexe ;
- Habilité M. le Président de la CASAS à comparaître à la signature de la convention d'occupation précaire à intervenir entre les parties respectives.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 46**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOU, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
M. MAYOT, Mmes PILARD, NICOLAS, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. BOHN, Mme LATTA, MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, ADRIAN, Mme HOMBOURGER, M. ZOR,
Mme TRIDENY, M. MALGAIVE, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mmes SCHWEITZER, Carine MULLER,
M. LETULLIER, Mmes BECKER-BARDELMANN, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 1**
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Grœning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 17**
M. Umit YLDIRIM, Vice-Président à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean MEKETYN, Vice-Président à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
M. Alain KONIECZNY, Conseiller (Altrippe) à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Julien CLAISER, Conseiller (Eincheville) à M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) ;
M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) à M. Didier ZIMNY, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller (Lachambre) à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Sébastien MARET, Conseiller (Landroff) à M. Bernard JACQUOT, Vice-Président ;
M. Dominique GROSS, Conseiller (Laning) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Daniel BALLIE, Conseiller (Leyviller) à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère (Diffembach-les-Hellimer) ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à Mme Erica CORDIER, Conseillère (Macheren) ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. René MICK, Conseiller (Porcellette) ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à Mme Myrna BECKER-BARDELMANN, Conseillère (St Avold).
- **Absents excusés : 2**
M. Fabrice MAJEWSKI, Conseiller (L'Hôpital) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont).
- **Absents non excusés : 13**
M. Guy BORN, Conseiller (Berig-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guëssling) ;
M. René KAPFER, Conseiller (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère (Morhange) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold).

Point n° 31

OBJET : Modification du Règlement Intérieur des usagers du Complexe Nautique.

Rapporteur : M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président

Le règlement intérieur des usagers du Complexe Nautique de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a été mis à jour le 21 octobre 2020.

Il convient de faire évoluer le règlement du dit Complexe, à l'attention des usagers, qui tient compte de la législation en vigueur, de l'évolution de l'utilisation de l'équipement, de l'évolution sociétale et des mœurs ; mais aussi des problèmes antécédents rencontrés dans les vestiaires, sur les plages, les pelouses et venants troubler l'ordre général et la décence.

A cet effet, le Bureau invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Modifier le règlement intérieur des usagers au point numéro 6 comme suit :

Les hommes et les femmes doivent obligatoirement utiliser les cabines de déshabillage qui leurs sont respectivement réservées.

Par

Les hommes et les femmes doivent obligatoirement utiliser les cabines de déshabillage qui leurs sont respectivement réservées. La nudité est proscrite hors des cabines individuelles de change fermées.

Le port du string de bain et/ou du monokini (seins nus) n'est pas autorisé.

Ainsi seules les tenues **propres, décentes et correctes** de façon à n'occasionner aucun trouble dans et pour le Complexe Nautique sont autorisées.

- 2) Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid - Synergie, ou son représentant, à signer le document intitulé " Règlement Intérieur des Usagers" du Complexe Nautique Communautaire en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 26 juillet 2021
Le Président,

S. COSCARELLA

